

A photograph of a park playground. In the foreground, there are several black, curved water fountains with circular openings at the top, spraying water. A child is riding a skateboard on the left, and another child is sitting on a stone ledge on the right. The ground is wet and reflective. In the background, there are green trees, a chain-link fence, and a city skyline with several high-rise buildings under a blue sky with scattered clouds.

# PLAN DIRECTEUR DES PARCS ET ESPACES VERTS

2019-2024

## LE SUD-OUEST

Version adoptée à la séance du conseil d'arrondissement du 10 juin 2019



## MOT DU MAIRE

C'est avec fierté que nous vous présentons notre nouveau Plan directeur des parcs et espaces verts du Sud-Ouest. Il place plus que jamais nos parcs au cœur de nos quartiers.

Ce nouveau Plan témoigne des efforts de revitalisation réalisés et met la table des projets à venir. Ainsi, nous avons consacré près de 20 millions de dollars ces cinq dernières années à l'aménagement, l'entretien et l'animation de nos 93 parcs et espaces verts. Nous poursuivons sur cette lancée avec des investissements de plus de 22 millions de dollars d'ici 2024.

Nous sommes ambitieux. Nous voulons que les citoyens de tous âges s'approprient davantage les parcs et espaces verts et que tous puissent y pratiquer des activités physiques et de loisir, mais aussi de détente et de socialisation.

Pour nous assurer de viser juste, nous vous avons demandé votre avis sur les faiblesses et les forces de nos parcs et avons voulu connaître vos attentes. Le portrait global qui en a découlé nous a guidés dans cette planification des investissements à venir, à court, moyen et long terme.

Nos parcs sont indispensables au bien-être, à la santé et la vie de quartier. Ce sont nos poumons et nos îlots de fraîcheurs. Il est important d'en prendre grand soin.

Bonne lecture!

Le maire de l'arrondissement du Sud-Ouest,



Benoit Dorais

Président du comité exécutif de la Ville de Montréal



Monsieur Benoit Dorais  
Maire d'arrondissement

Nos parcs et espaces verts fournissent mille et une occasions de se détendre, de socialiser, de bouger et de se libérer l'esprit dans un environnement convivial. Ces espaces sont essentiels à une société dynamique, en santé et inclusive.

Le Sud-Ouest a à cœur d'offrir un réseau de parcs et d'espaces verts publics accessibles, sécuritaires et bien pourvus en équipements répondant aux besoins des petits comme des grands. Nos parcs sont animés et bien ancrés dans nos quartiers. Nous y offrons une pléiade d'activités sportives et culturelles. Certains chalets de parcs accueillent des organismes qui y offrent des services à la population.

Nos parcs sont des alliés indispensables dans l'atteinte de nos objectifs d'amélioration continue de la qualité de vie. Leur présence à proximité du lieu de résidence, de travail ou d'études est d'ailleurs de plus en plus reconnue comme étant significative au maintien de la santé physique et mentale des citoyens.

L'arrondissement a la chance de compter sur son territoire de nombreux parcs et espaces verts. Chacun a son charme et ses particularités qui contribuent à la biodiversité urbaine. Le Sud-Ouest s'embellit ainsi et gagne en attractivité pour ses résidents et les visiteurs.

Découvrez-les, fréquentez-les, profitez-en!

Conseiller mandaté pour la mise à jour du  
Plan directeur des parcs et espaces verts,



Alain Vaillancourt



Monsieur Alain Vaillancourt  
Conseiller d'arrondissement  
District Saint-Paul-Émard—  
Saint-Henri-Ouest



De gauche à droite :

**Craig Sauvé,**  
conseiller de la Ville, district de Saint-Henri-Est—Petite-Bourgogne—Pointe-Saint-Charles—Griffintown;

**Anne-Marie Sigouin,**  
conseillère de la Ville, district de Saint-Paul-Émard—Saint-Henri-Ouest;

**Benoit Dorais,**  
maire d'arrondissement;

**Alain Vaillancourt,**  
conseiller d'arrondissement, district de Saint-Paul-Émard—Saint-Henri-Ouest;

**Sophie Thiébaud,**  
conseillère d'arrondissement district de Saint-Henri-Est—Petite-Bourgogne—Pointe-Saint-Charles—Griffintown.





## ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST

<b>Mise en contexte</b> .....	<b>1</b>
Introduction.....	1
Méthodologie.....	1
Historique du Sud-Ouest.....	2
Organisation du territoire.....	3
Localisation des parcs et des espaces verts.....	4
Typologie des parcs et des espaces verts.....	5
Profil de la population.....	8
<b>Sommaire de l'offre</b> .....	<b>10</b>
Les parcs du Sud-Ouest en statistiques.....	10
Équipements récréatifs et sportifs des parcs.....	13
Les investissements dans les parcs.....	18
<b>Sommaire des besoins</b> .....	<b>21</b>
Besoins en parcs et en équipements.....	21

## POINTE-SAINT-CHARLES

<b>Mise en contexte</b> .....	<b>25</b>
Introduction.....	25
Profil de la population.....	26
<b>Sommaire de l'offre</b> .....	<b>27</b>
Les parcs de Pointe-Saint-Charles en statistiques.....	27
Localisation des parcs et des espaces verts.....	28
Programmation des parcs.....	29
Inventaire et portrait des aires de jeux.....	30
Inventaire et portrait des infrastructures aquatiques.....	31
Inventaire et portrait des plateaux sportifs.....	32
Accessibilité des parcs et des espaces verts.....	34
<b>Sommaire des besoins</b> .....	<b>35</b>
Besoins en parcs et en équipements.....	35

## PETITE-BOURGOGNE—GRIFFINTOWN

<b>Mise en contexte</b> .....	<b>39</b>
Introduction.....	39
Profil de la population.....	40
<b>Sommaire de l'offre</b> .....	<b>41</b>
Les parcs de Petite-Bourgogne—Griffintown en statistiques.....	41
Localisation des parcs et des espaces verts.....	42
Programmation des parcs.....	43
Inventaire et portrait des aires de jeux.....	44
Inventaire et portrait des infrastructures aquatiques.....	45
Inventaire et portrait des plateaux sportifs.....	46
Accessibilité des parcs et des espaces verts.....	48
<b>Sommaire des besoins</b> .....	<b>49</b>
Besoins en parcs et en équipements.....	49

## SAINT-HENRI

<b>Mise en contexte</b> .....	<b>53</b>
Introduction.....	53
Profil de la population.....	54
<b>Sommaire de l'offre</b> .....	<b>55</b>
Les parcs de Saint-Henri en statistiques.....	55
Localisation des parcs et des espaces verts.....	56
Programmation des parcs.....	57
Inventaire et portrait des aires de jeux.....	59
Inventaire et portrait des infrastructures aquatiques.....	60
Inventaire et portrait des plateaux sportifs.....	61
Accessibilité des parcs et des espaces verts.....	63
<b>Sommaire des besoins</b> .....	<b>64</b>
Besoins en parcs et en équipements.....	64

## TABLE DES MATIÈRES

### VILLE-ÉMARD—CÔTE-SAINT-PAUL

<b>Mise en contexte</b> .....	<b>69</b>
Introduction.....	69
Profil de la population.....	70
<b>Sommaire de l'offre</b> .....	<b>71</b>
Les parcs de Ville-Émard—Côte-Saint-Paul en statistiques.....	71
Localisation des parcs et des espaces verts.....	72
Programmation des parcs.....	73
Inventaire et portrait des aires de jeux.....	74
Inventaire et portrait des infrastructures aquatiques.....	75
Inventaire et portrait des plateaux sportifs.....	76
Accessibilité des parcs et des espaces verts.....	80
<b>Sommaire des besoins</b> .....	<b>81</b>
Besoins en parcs et en équipements.....	81

### VISION ET PRINCIPES DIRECTEURS

<b>Vision</b> .....	<b>85</b>
<b>Principes directeurs</b> .....	<b>86</b>

### PLAN D'ACTION

<b>Plan d'action</b> .....	<b>95</b>
Méthodologie de priorisation.....	95
Les principales actions.....	96
Phasage du plan d'action.....	97
Parc patrimoniaux.....	98
Programme d'investissement.....	99
Interventions proposées par famille d'équipement.....	119

### BIBLIOGRAPHIE

<b>Références bibliographiques</b> .....	<b>122</b>
<b>Autres sources bibliographiques</b> .....	<b>124</b>



## INTRODUCTION

La dernière version officielle du Plan directeur des parcs et des espaces verts de l'Arrondissement du Sud-Ouest date de 2010. Or, des investissements importants, totalisant plus de 30 M\$, ont été effectués dans les parcs locaux de l'arrondissement entre 2009 et 2016. Une mise à jour et une révision de ce Plan directeur sont donc de mise pour assurer une planification optimale des parcs et des espaces verts du Sud-Ouest. Le présent document constitue ainsi le projet de Plan directeur des parcs et des espaces verts de l'Arrondissement du Sud-Ouest pour l'horizon 2019-2024.

Fait notable, la population du Sud-Ouest a augmenté de façon substantielle au cours des dernières années. Partant de ce constat, le Plan directeur se veut un outil stratégique qui vise à planifier l'aménagement des parcs existants et à orienter le développement des nouveaux espaces publics qui verront le jour, et ce, pour l'ensemble des quartiers du Sud-Ouest. Ce document de planification établit ainsi un plan d'action qui justifie les priorités d'investissement pour les prochaines années. Pour ce faire, le portrait de l'offre actuelle en parcs, en espaces verts et en équipements est dressé, afin d'établir les besoins actuels et futurs des différents usagers.

## MÉTHODOLOGIE

Pour réaliser le plan directeur des parcs et des espaces verts de l'Arrondissement du Sud-Ouest, la première étape a été la réalisation d'un inventaire terrain de l'ensemble des parcs et des espaces verts au mois de novembre 2017. Cet inventaire a permis d'évaluer l'état général des parcs et des équipements récréatifs et sportifs. En second lieu, l'équipe de projet a analysé la documentation existante, les statistiques de population, les tendances relatives aux sports et aux loisirs ainsi que la desserte en parc et en équipement. L'ensemble de ces actions a permis de déterminer les besoins actuels et futurs de la population et d'établir le portrait de l'offre et des besoins en matière de parcs et d'équipements.

Le portrait de l'offre et des besoins a par la suite été soumis à une consultation publique qui a eu lieu le 16 octobre 2018. La consultation publique avait pour objectif de valider le diagnostic réalisé dans le cadre du portrait et d'entendre les citoyens sur les actions à prioriser dans les espaces publics. Sur les bases du portrait, de la consultation citoyenne et des autres documents guides de l'Arrondissement, une vision et des principes directeurs ont été formulés afin d'encadrer l'aménagement des parcs et des espaces verts. Finalement, le plan directeur se conclut par un plan d'action qui liste l'ensemble des actions à poser dans les parcs et les espaces verts du Sud-Ouest pour les années à venir.



Woonerf Saint-Pierre

## HISTORIQUE DU SUD-OUEST

Le développement du Sud-Ouest débute en 1654 lorsque deux femmes, Jeanne Mance et Marguerite Bourgeoys, se font concéder des terres sur les territoires qui allaient devenir les quartiers Griffintown et Pointe-Saint-Charles<sup>1</sup>. Le territoire de L'arrondissement est alors un secteur agricole situé en marge de la ville et où la nature domine. Son histoire est intimement liée à celle du canal de Lachine et au développement industriel de ses abords<sup>2</sup>. L'ouverture du canal en 1825 modifie en effet peu à peu le paysage rural et semi-rural des villages composant le territoire du Sud-Ouest; l'agriculture et les tanneries laissant peu à peu place à l'industrie<sup>3</sup>.

Ce n'est toutefois qu'en 1850, suite à l'élargissement du canal, que l'industrialisation prend véritablement son envol. Les années 1850 voient également le développement du réseau ferroviaire «le Grand Tronc» au sein de Pointe-Saint-Charles jouer un rôle majeur dans l'accélération du développement industriel<sup>4</sup>. Le Sud-Ouest est alors considéré comme le berceau du développement industriel de Montréal et du Canada<sup>1</sup>. Le développement industriel ouvrier qui a cours durant cette période s'accompagne d'une absence de préoccupation concernant l'aménagement d'espaces verts. Près d'un siècle plus tard, en 1959, l'ouverture de la Voie maritime du Saint-Laurent pour permettre le passage des navires de gros tonnage marque le début d'une période de déclin économique des quartiers du Sud-Ouest<sup>5</sup>. La fermeture du canal en 1970 et le développement autoroutier entraînent le départ de plusieurs entreprises et une diminution démographique importante. Entre 1971 et 2001, la population du Sud-Ouest a en effet diminué du tiers, passant de 94 833 à 66 474 habitants<sup>6</sup>.

Depuis la réouverture du canal de Lachine à la navigation de plaisance en 2002, le Sud-Ouest retrouve ses lettres de noblesse<sup>4</sup>. Colonne vertébrale de l'arrondissement, le canal constitue un véritable lien vert entre les différents quartiers en permettant la circulation piétonne, cycliste et des embarcations de plaisance. Aujourd'hui, le Sud-Ouest, animé par un dynamisme important et fort de sa qualité de vie, de son héritage urbanistique et architectural lié à son passé industriel ainsi que de sa proximité avec le centre-ville, attire plusieurs nouveaux résidents.



Monument du parc Garneau

## ORGANISATION DU TERRITOIRE

Occupant un territoire de 15,7 km<sup>2</sup> <sup>10</sup>, l'arrondissement du Sud-Ouest comprend six quartiers aux caractéristiques distinctes : Pointe-Saint-Charles, Petite-Bourgogne, Griffintown, Saint-Henri, Ville-Émard et Côte-Saint-Paul. Dans le cadre du présent Plan directeur, quatre de ces six quartiers ont été regroupés deux par deux, formant ainsi quatre milieux de vie :

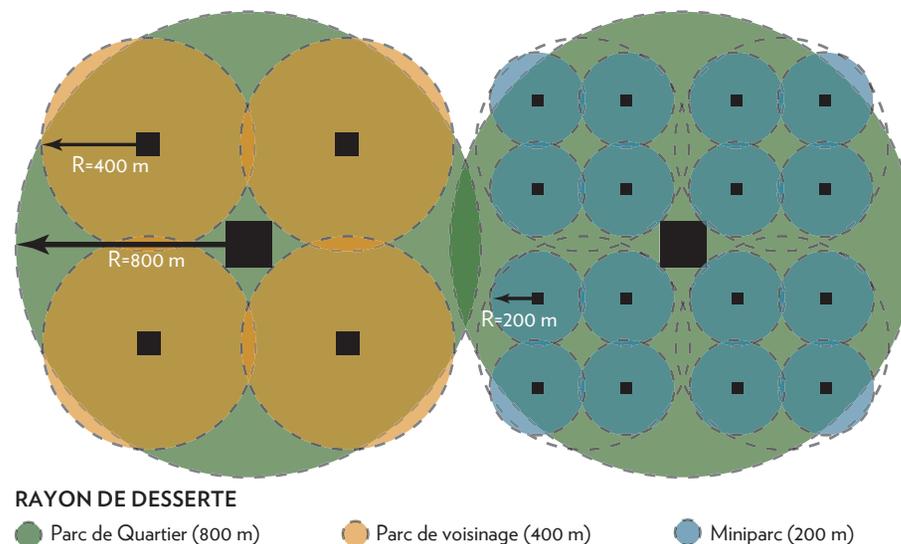
- Pointe-Saint-Charles
- Petite-Bourgogne—Griffintown
- Saint-Henri
- Ville-Émard—Côte-Saint-Paul

L'arrondissement du Sud-Ouest est un territoire circonscrit par de nombreuses limites naturelles et artificielles : le fleuve Saint-Laurent, le lieu historique national du Canal-de-Lachine, les autoroutes 10, 15 et 720 et l'échangeur Turcot de même que les voies ferrées et la gare de triage de Pointe-Saint-Charles<sup>7</sup>. Le canal de Lachine qui traverse l'arrondissement sur toute sa longueur sépare le territoire du Sud-Ouest entre les quartiers au nord du canal (Griffintown, Petite-Bourgogne et Saint-Henri) et ceux au sud du canal (Pointe-Saint-Charles, Ville-Émard et Côte-Saint-Paul). Ces nombreuses limites ont une incidence sur l'accessibilité des parcs pour la population du Sud-Ouest. Par exemple, le canal de Lachine ne compte que sept points de passage franchissable par les piétons dans Le Sud-Ouest.

Deux modèles d'organisation spatiale des parcs et des espaces verts sont présents dans Le Sud-Ouest : le modèle « classique » (un parc de voisinage central desservant une population habitant dans un rayon de 400 m) et le modèle « éclaté » (une série de miniparcs desservant une population habitant dans un rayon de 400 m). Le modèle classique caractérise davantage les quartiers Ville-Émard et Côte-Saint-Paul<sup>7</sup>, tandis que le modèle « éclaté » caractérise davantage les anciens quartiers ouvriers tels que Pointe-Saint-Charles, Griffintown, Petite-Bourgogne et Saint-Henri. Les miniparcs des quartiers ouvriers compensaient l'absence de parc de voisinage.

La figure 1.1 représente de façon théorique ces deux modèles d'organisation spatiale des parcs : le cercle gauche illustre le modèle « classique », tandis que le cercle droit illustre le modèle « éclaté ». La desserte théorique associée à ces modèles d'organisation spatiale y est également précisée.

Figure 1.1 : Modèle théorique d'organisation spatiale du Sud-Ouest



La carte de la page suivante illustre le découpage de l'arrondissement en milieux de vie de même que la répartition des parcs et des espaces verts sur son territoire. Les parcs y sont regroupés en trois catégories : les parcs relevant de la compétence de l'Arrondissement du Sud-Ouest, les parcs relevant de la compétence de la Ville de Montréal (Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal) et les parcs relevant de la compétence du gouvernement fédéral (Parcs Canada). Pour les fins du présent Plan directeur, seuls les parcs relevant de la compétence de l'Arrondissement sont considérés.

LOCALISATION DES PARCS ET DES ESPACES VERTS



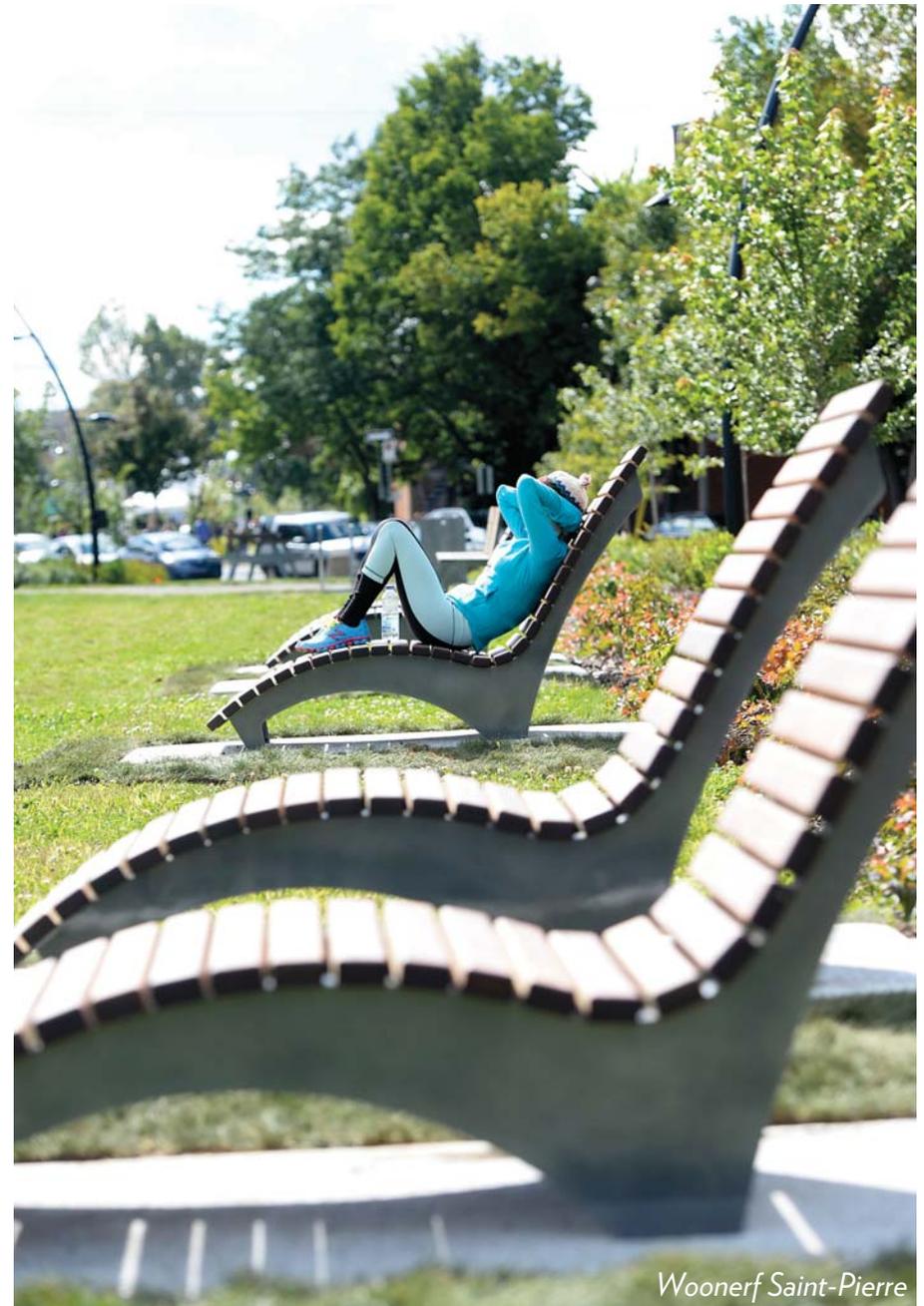
## TYOLOGIE DES PARCS ET DES ESPACES VERTS

Les parcs et les espaces verts relevant de l'Arrondissement du Sud-Ouest ont été classés en fonction d'une typologie, établie sur la base d'une série de critères tels que la superficie de l'espace, le rayon de desserte, la vocation de l'espace et les aménagements types, notamment la présence d'équipements récréatifs et sportifs. Les parcs et les espaces verts du Sud-Ouest peuvent ainsi être classés en fonction de leur envergure et de leur rôle au sein de l'arrondissement selon six types distincts : miniparc, parc de voisinage, parc de quartier, parc-école, parc linéaire et place publique.

Certains des parcs se classant au sein de ces six catégories, constituent en outre des parcs d'intérêt patrimonial. Ces derniers sont caractérisés par une forme symétrique classique, la présence d'alignements d'arbres feuillus matures et la présence d'un point focal central. Ces espaces publics patrimoniaux sont les parcs Saint-Gabriel, Faubourg-Sainte-Anne, Saint-Henri, Sir-George-Étienne-Cartier, Saint-Paul et Garneau.

### Notes :

- L'Arrondissement bénéficie de la présence de grands parcs urbains sur son territoire, notamment le parc Angrignon et le lieu historique national du Canal-de-Lachine. Ces parcs ne relevant pas de la compétence de l'Arrondissement, ils n'ont donc pas été classés en fonction de cette typologie.
- Des espaces verts non considérés comme parc d'arrondissement parsèment également le territoire du Sud-Ouest. Étant donné le rôle restreint de ces espaces, eux non plus n'ont pas été classés en fonction de cette typologie.



*Woonerf Saint-Pierre*



Parc Émery-Sauvé

Miniparc



Parc Joe-Beef

Parc de voisinage



Parc Ignace-Bourget

Parc de quartier

<b>Superficie :</b>	Moins de 0,5 ha	0,5 à 3,0 ha	3 à 30 ha
<b>Rayon de desserte :</b>	Moins de 200 m (moins de 5 minutes de marche)	400 m (environ 5 minutes de marche)	800 m, voire plus selon les équipements (environ 10 minutes de marche)
<b>Vocation :</b>	Détente et récréative principalement	Détente et récréative principalement	Sportive dominante
<b>Aménagement type :</b>	Aire gazonnée   plantation ornementale   aire de détente   aire de pique-nique   aire de jeux pour enfants	Aire gazonnée   plantation ornementale   aire boisée   aire de détente   aire de pique-nique   aire de jeux pour enfants et pour adultes   plaine de jeux libres   aire de jeux d'eau ou pataugeoire   patinoire extérieure   équipements récréatifs divers (pétanque, croquet, fer, ping-pong)   terrain sportif de petite dimension (basketball, tennis, minisoccer)	Aire gazonnée   plantation ornementale   aire boisée   aire de détente   aire de pique-nique   aire de jeux pour enfants et pour adultes   plaine de jeux libres   aire de jeux d'eau ou pataugeoire   équipements récréatifs divers (pétanque, croquet, fer, ping-pong)   équipement de jeux pour adolescents   bâtiment ou chalet de service   plateaux sportifs de grande dimension   patinoire à bande permanente   butte à glisser   aire de jeux d'eau   piscine
<b>Répartition sur le territoire :</b>	Généralement localisé dans les anciens quartiers ouvriers.	Davantage situé dans le centre des milieux de vie.	Localisé en périphérie des différents milieux de vie.



<b>Superficie :</b>	Moins de 0,5 à 3,0 ha	S.O.	Moins de 0,5 à 1,0 ha
<b>Rayon de desserte :</b>	400 m (environ 5 minutes de marche)	S.O.	Métropolitain
<b>Vocation :</b>	Récréative et sportive principalement	Circulation piétonne et cyclable	Détente, rassemblement, commémoration
<b>Aménagement type :</b>	Aire de jeux libres asphaltée   aire de jeux libres gazonnée   aire de détente   aire de jeux pour enfants   terrain sportif de petite dimension (basketball, minisoccer, baseball pee-wee)	Surface minérale dédiée au déplacement   aire de détente   aire de pique-nique   aire gazonnée   plantation ornementale   aire boisée	Aire ouverte minéralisée propice aux activités de rassemblement et de socialisation   œuvre d'art   installation commémorative   aire de pique-nique   aire gazonnée   plantation ornementale   aire de détente   aire de pique-nique
<b>Répartition sur le territoire :</b>	Localisé davantage dans le quartier Saint-Henri.	Localisé dans les milieux de vie au nord du canal Lachine.	Généralement localisé dans des milieux urbanisés fortement achalandés.

## PROFIL DE LA POPULATION

La population du Sud-Ouest comptait 78 151 habitants en 2016. Représentant 5 % de la population de la Ville de Montréal<sup>8</sup>, Le Sud-Ouest se classe au 12<sup>e</sup> rang sur les 19 Arrondissements pour la taille de sa population<sup>9</sup>. Sa superficie de 15,7 km<sup>2</sup> représente 4,3 % de la superficie totale de la Ville<sup>8</sup>. Avec 4 984 habitants par km<sup>2</sup>, le Sud-Ouest est donc légèrement plus dense que la moyenne montréalaise, qui est de 4 666 habitants par km<sup>2</sup>. Cette densité relativement importante a une incidence sur l'aménagement des parcs et des espaces verts : en effet plus un secteur est dense plus l'offre en parcs et espaces verts se doit d'être importante dans un secteur restreint, ce qui crée une pression sur les équipements existants.

Entre 2011 et 2016, l'arrondissement du Sud-Ouest a connu une progression démographique de 9 %, une croissance trois fois supérieure à celle enregistrée pour l'ensemble de la Ville de Montréal (3 %). Cette croissance est majoritairement attribuable à l'arrivée de nouveaux résidents au sein du quartier Griffintown<sup>8 et 9</sup>. Selon les projections démographiques établies par les CLSC, la population du Sud-Ouest devrait continuer à croître de façon substantielle pour atteindre 87 120 habitants en 2023<sup>11</sup>. Cette croissance notable de la population engendrera une pression importante sur le réseau des parcs et des espaces verts du Sud-Ouest. La mise en place d'un plan d'action pour ce réseau est donc essentielle afin de maintenir une offre de qualité.

La répartition de la population, le poids démographique et la variation démographique entre 2011 et 2016 par milieu de vie et pour l'arrondissement sont résumés au tableau 1.1. Avec 30 619 habitants, Ville-Émard—Côte-Saint-Paul est le milieu de vie le plus peuplé; il accueille 39 % de la population du Sud-Ouest. Sa croissance est par contre la moins dynamique des quatre milieux de vie avec seulement 1 %. Les trois autres milieux de vie ont un poids démographique relativement équivalent, soit 19 % pour Pointe-Saint-Charles, 20 % pour Petite-Bourgogne—Griffintown et 22 % pour Saint-Henri. Le milieu de vie le moins peuplé est Pointe-Saint-Charles avec 14 829 habitants, devancé par Petite-Bourgogne—Griffintown

(15 653 habitants). Ce dernier a cependant enregistré, et de loin, la plus forte croissance démographique avec un bond de 35 %<sup>8 et 9</sup>.

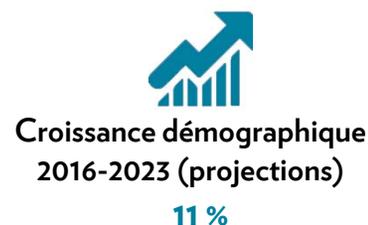
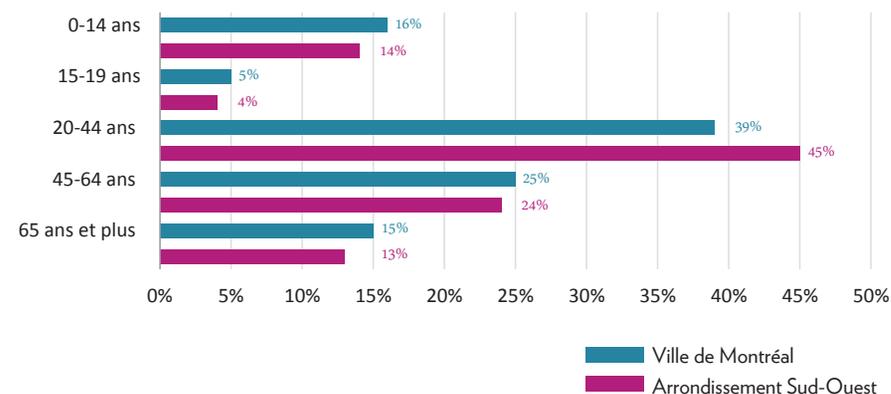


Tableau 1.1 : Répartition de la population par milieu de vie

Milieu de vie	Population 2016	Poids démographique (%)	Variation démographique 2011-2016 (%)
Pointe-Saint-Charles	14 829	19	7
Petite-Bourgogne—Griffintown	15 653	20	35
Saint-Henri	17 050	22	8
Ville-Émard—Côte-Saint-Paul	30 619	39	1
<b>Arrondissement du Sud-Ouest</b>	<b>78 151</b>	<b>100</b>	<b>9</b>

Une réflexion pertinente sur l'aménagement des parcs et des espaces verts se doit de prendre en compte la pyramide des âges de la population desservie afin que l'offre soit réellement en adéquation avec les besoins de cette population. Tel qu'illustré à la figure 1.2, les 20-44 ans constituent le groupe d'âge prédominant au sein de l'arrondissement. Ils comptent en effet pour 45 % de la population du Sud-Ouest, comparativement à 38 % au sein de la Ville de Montréal. À la base de la pyramide, les enfants et les adolescents sont proportionnellement moins nombreux au sein du Sud-Ouest (18 %), qu'à l'échelle de la Ville de Montréal (21 %). Quant à la proportion d'individus âgés de 65 ans et plus, elle est relativement plus faible dans le Sud-Ouest (13 %) que dans l'ensemble de la ville de Montréal (16 %). Ces réalités doivent donc être prises en compte dans la planification et l'aménagement des parcs et des espaces verts de l'arrondissement du Sud-Ouest, tout comme le contexte particulier propre à chacun des milieux de vie<sup>8</sup>.

Figure 1.2 : Répartition de la population du Sud-Ouest par groupe d'âge (2016)



Lieu historique national du Canal-de-Lachine

## LES PARCS DU SUD-OUEST EN STATISTIQUES

### RÉSEAU DES PARCS ET ESPACES VERTS

Le réseau des parcs et des espaces verts relevant de l'Arrondissement du Sud-Ouest compte un total de **quatre-vingt-treize (93) espaces verts**. Le tableau 1.2 indique le nombre de parcs présents dans chaque milieu de vie, en les ventilant par type.

**Tableau 1.2 : Typologie de parcs et espaces verts du Sud-Ouest**

Milieu de vie	Miniparc	Voisinage	Quartier	Parc-école	Parc linéaire	Place publique	Total
Pointe-Saint-Charles	8	4	3	1	1	3	20
Petite-Bourgogne—Griffintown	10	7	0	0	5	2	24
Saint-Henri	8	7	1	4	2	7	29
Ville-Émard—Côte-Saint-Paul	7	5	4	0	1	3	20
<b>Arrondissement du Sud-Ouest</b>	<b>33</b>	<b>23</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>15</b>	<b>93</b>

Le réseau des parcs d'arrondissement est ainsi majoritairement constitué de miniparcs et de parcs de voisinage, ces deux catégories comptant pour 60 % des parcs et des espaces verts du Sud-Ouest. Le grand nombre de miniparcs (33) représente un important effort d'investissement tant au niveau de l'entretien qu'au niveau de la restauration des aménagements vétustes<sup>7</sup>. Le Sud-Ouest compte également un nombre important de places publiques dont la moitié sont situées dans Saint-Henri. La présence de parcs linéaires structurants (9), comme le parc du Premier-Chemin-de-Fer et le Woonerf Saint-Pierre, contribue à l'amélioration de la connectivité entre les différents parcs et espaces verts de l'arrondissement. Enfin, le Sud-Ouest peut également compter sur un certain nombre de parcs-écoles (5), soit des cours d'école aménagées à la manière d'un parc de voisinage grâce à des ententes signées avec la Commission scolaire de Montréal.

En incluant les espaces verts non catégorisés, les parcs et les espaces verts du Sud-Ouest occupent une superficie de 95,13 hectares (tableau 1.3), soit 6,06 % de la superficie totale de l'arrondissement. Pour raffiner ce calcul, il a été décidé d'exclure des superficies des milieux de vie les grandes zones non habitées, telles que les secteurs d'emploi, le parc Angrignon et les grandes infrastructures de transports. En excluant les secteurs inhabités, c'est 10,43 % de la superficie de l'arrondissement qui est occupée par des parcs et des espaces verts<sup>12</sup>.

**Tableau 1.3 : Synthèse des parcs et des espaces verts par milieu de vie**

Milieu de vie	Nombre de parcs et espaces vert	Superficie en parcs et espaces verts 2016 (ha)	Proportion de la superficie du milieu de vie occupée par des parcs (%)
Pointe-Saint-Charles	20	24,37	13,17
Petite-Bourgogne—Griffintown	24	15,52	8,48
Saint-Henri	29	19,42	9,76
Ville-Émard—Côte-Saint-Paul	20	33,83	9,80
<b>Arrondissement du Sud-Ouest</b>	<b>93</b>	<b>93,14</b>	<b>5,93</b>

À l'échelle des milieux de vie, Petite-Bourgogne—Griffintown et Ville-Émard—Côte-Saint-Paul, avec respectivement 8,48 % et 9,80 % de leur territoire consacré à des parcs, sont les plus faiblement pourvus en espaces verts. Cette proportion est légèrement plus importante dans Saint-Henri, dont 9,76 % du territoire est occupé par des parcs, et surtout dans Pointe-Saint-Charles, où 13,17 % du territoire est dédié aux espaces verts<sup>12</sup>.

## RATIOS DES PARCS ET DES ESPACES VERTS

L'analyse normative permet d'identifier l'état et les besoins en parcs et espaces verts du territoire. Cette analyse exprime le nombre d'hectares (ha) de parcs et d'espaces verts par 1000 habitants. Le ratio idéal varie en fonction de plusieurs facteurs, notamment le nombre d'habitants et la densité. Le ratio théorique suggéré par la littérature est de 4,0 ha/1000 habitants. Plus précisément, ce ratio global se ventile en deux parties qui s'additionnent. D'une part, un ratio de 2,0 ha/1000 hab. pour la catégorie des grands parcs (parc avec un rayonnement métropolitain, par exemple : parc Angrignon) et, d'autre part, un ratio de 2,0 ha/1000 hab. pour tous les autres espaces verts (miniparcs, parcs de voisinage, parcs de quartier, parcs-école, parcs linéaires, places publiques et espaces verts non catégorisés)<sup>14</sup>.

Le tableau 1.4 présente les ratios actuels et les ratios projetés 2023 pour les parcs et les espaces verts du Sud-Ouest à partir des données du recensement 2016 de Statistique Canada, des projections de population des CLSC et des données de l'Arrondissement pour la superficie des parcs existants et à venir. À noter que la superficie des parcs et des espaces

verts actuels comprend les parcs d'arrondissement et les espaces verts non catégorisés. Les grands parcs, bien qu'ayant un rayonnement métropolitain qui profite à l'ensemble de la population du Grand Montréal y compris celle du Sud-Ouest, ne font pas partie du calcul puisque ces derniers ne relèvent pas de la compétence de l'Arrondissement. Le ratio actuel en parcs et espaces verts du Sud-Ouest s'élève ainsi à 1,19 ha/1000 hab., ce qui est donc inférieur au ratio théorique de 2,0 ha/1000 hab. L'arrondissement du Sud-Ouest se compare cependant avantageusement aux autres arrondissements de Montréal, tel que détaillé à la section suivante. Précisons qu'en tenant compte des grands parcs dont bénéficie le territoire du Sud-Ouest, le ratio actuel s'élève alors à 3,16 ha/1000 hab.<sup>8, 11 et 12</sup>.

Selon les projections démographiques et les aménagements de parcs prévus, le ratio en parcs et espaces verts du Sud-Ouest devrait légèrement augmenter pour atteindre 1,25 ha/1000 hab. en 2023, et ce malgré la hausse de population anticipée. Le ratio en parcs et espaces verts incluant les grands parcs augmentera également pour atteindre 3,50 ha/1000 hab., notamment grâce au futur parc-nature de la Cour Turcot.

**Tableau 1.4 : Ratios actuel et projeté des parcs et espaces verts**

Milieu de vie	Superficie en parcs et espaces verts actuelle (ha)	Population 2016	Poids démographique 2016 (%)	Ratio actuel (ha / 1000 hab.)	Superficie parcs et espaces verts projetée (ha)	Population 2023	Poids démographique 2023 (%)	Ratio projeté (ha / 1000 hab.)
Pointe-Saint-Charles	24,37	14 829	19	1,64	27,99	15 858	18	1,77
Petite-Bourgogne—Griffintown	15,52	15 653	20	0,99	20,09	18 317	21	1,10
Saint-Henri	19,42	17 050	22	1,14	25,30	20 147	23	1,26
Ville-Émard—Côte-Saint-Paul	33,83	30 619	39	1,10	35,51	32 798	38	1,08
<b>Arrondissement du Sud-Ouest</b>	<b>93,14</b>	<b>78 151</b>	<b>100</b>	<b>1,19</b>	<b>108,89</b>	<b>87 120</b>	<b>100</b>	<b>1,25</b>
<b>Arrondissement du Sud-Ouest incluant les grands parcs *</b>	<b>246,67</b>	<b>78 151</b>	<b>100</b>	<b>3,16</b>	<b>304,97</b>	<b>87 120</b>	<b>100</b>	<b>3,50</b>

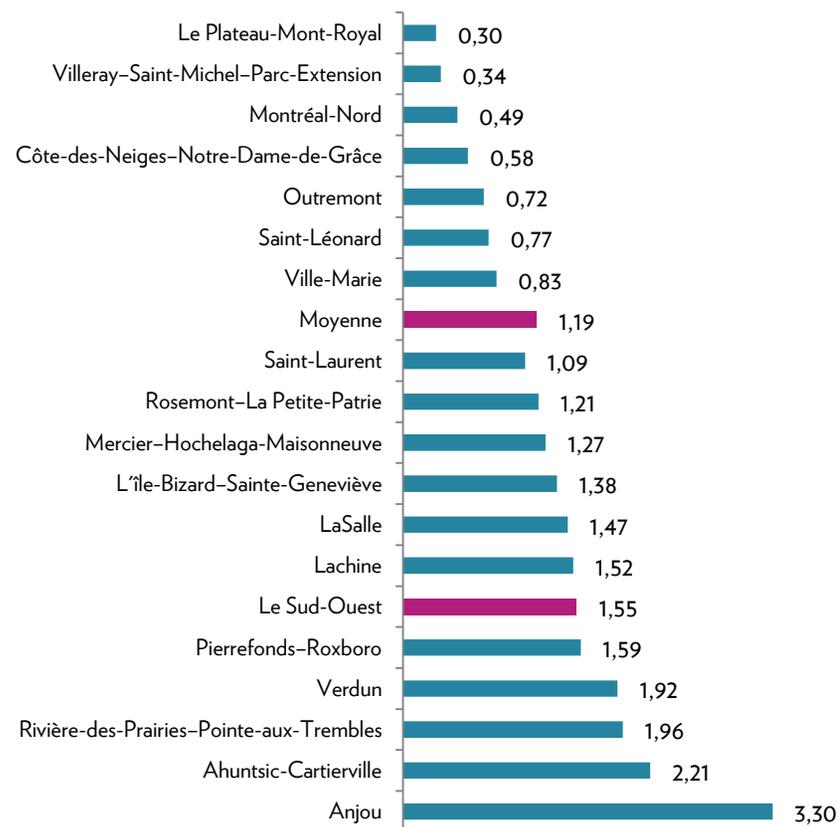
Note :

- \* Les grands parcs comprennent le Lieu historique national du Canal-de-Lachine, le parc Angrignon, le parc de l'Aqueduc de Montréal et l'écoterritoire de la Falaise Saint-Jacques.

## LE SUD-OUEST COMPARATIVEMENT AUX AUTRES ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL

En matière de parcs et d'espaces verts, le Sud-Ouest se positionne avantageusement par rapport aux autres arrondissements montréalais. En effet, selon les données du Plan directeur du sport et du plein air urbains préparé par la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports de la Ville de Montréal, l'Arrondissement du Sud-Ouest a un ratio de 1,55 ha/1 000 hab., ce qui est supérieur à la moyenne montréalaise qui est de 1,19 ha/1 000 hab.<sup>15</sup>. Le Sud-Ouest se trouve donc dans le peloton de tête des Arrondissements montréalais en ce qui a trait à la superficie de parcs et d'espaces verts qu'il offre à ses citoyens.

**Figure 1.3 : Comparatif des ratios en parcs et espaces verts (ha/1000 hab.) par arrondissement**



### Notes :

- Les ratios présentés à cette figure excluent les grands parcs administrés par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.
- La différence entre le ratio présenté au tableau 1.4 et celui présenté à la figure 1.3 s'explique par la méthodologie différente utilisée entre le Plan directeur des parcs et des espaces verts de l'Arrondissement du Sud-Ouest et le Plan directeur du sport et du plein air urbains.

## ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET SPORTIFS DES PARCS

La programmation des équipements récréatifs et sportifs revêt une importance capitale dans l'aménagement des parcs. La première étape consiste à analyser la desserte actuelle de ces équipements dans chaque milieu de vie. Cette section dresse ainsi le portrait de ce type d'équipements, sur la base d'un inventaire de terrain réalisé en novembre 2017 et de données de l'Arrondissement.

Le tableau 1.5 classe l'ensemble des équipements sportifs et récréatifs présents dans les parcs et les espaces verts du Sud-Ouest en fonction de leurs principaux utilisateurs par catégorie d'âge (18 mois-5 ans, 5-12 ans, adolescents, adultes et aînés), tout en les ventilant dans chacun des six types de parcs du Sud-Ouest.



## CLASSIFICATION DES ÉQUIPEMENTS

Tableau 1.5 : Classification générale des équipements récréatifs par groupe d'utilisateurs et par typologie de parc

Types d'équipement récréatifs et sportifs	Description	Principaux utilisateurs					Type de parc et espace vert						
		18 mois - 5 ans	5 - 12 ans	Adolescents	Adultes	Aînés	Miniparc	Voisinage	Quartier	Parc-école	Parc linéaire	Place publique	
Chalet de parc	Bâtiment de services multifonctionnels au sein d'un parc pouvant abriter des toilettes publiques et des vestiaires	●	●	●	●	●		●	●				
Aire de détente	Surface gazonnée ou pavée plantée d'arbres et accueillant du mobilier tels des bancs de parc ou des chaises longues	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Aire de pique-nique	Surface gazonnée ou pavée accueillant des tables à pique-nique	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Aire pour l'agriculture urbaine	Espace dédié à l'agriculture urbaine accueillant des jardinets ou des bacs de plantation destiné à la culture maraîchère		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Aire d'exercice canin	Espace clôturé réservé aux chiens et leur propriétaire ou gardien permettant de faire courir librement les chiens			●	●	●		●	●			●	
Aire de jeux libres	Plaine gazonnée ou espace asphalté sans obstacle destiné à la pratique du jeux informels (jeux de balle et de ballon, frisbee etc.)	●	●	●	●	●	●	●	●	●			
Circuits d'exercice pour adultes	Espace dédié à la mise en forme et à l'exercice comprenant une série de modules dédiés à l'entraînement			●	●	●	●	●	●			●	
Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Espace comprenant une surface amortissante (sable, paillis de bois, surface synthétique) et des modules de jeux conçus pour développer l'équilibre, l'adresse et la motricité des enfants de 18 mois à 5 ans	●					●	●	●	●	●		
Aire de jeux 5 - 12 ans	Espace comprenant une surface amortissante (sable, paillis de bois, surface synthétique) et des modules de jeux conçus pour développer l'équilibre, l'adresse et la motricité des enfants de 5 à 12 ans		●				●	●	●	●	●		
Terrain de pétanque	Surface en gravier comprenant une ou plusieurs allées dédiées à la pratique de la pétanque				●	●							
Jeux de fer	Surface gazonnée avec surface en terre battue ou en sable à l'endroit des piquets dédiées à la pratique du jeu de fer				●	●							
Jeux de croquet	Surface gazonnée dédiée à la pratique du croquet		●		●	●							
Table de ping-pong	Table extérieure dédiée à la pratique du ping-pong (tennis de table)		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Terrain de disc golf	Surface gazonnée comprenant des paniers dédiés à la pratique du disc golf			●	●				●				
Aire de jeux d'eau	Aire de jeux aquatiques sans accumulation d'eau au sol dédié au rafraîchissement et à la récréation des enfants	●	●					●	●				●
Pataugeoire	Bassin de faible profondeur dédié à la baignade des jeunes enfants	●						●	●				
Piscine	Bassin artificiel de forme et de dimension variable dédié à la baignade et à la natation	●	●	●	●	●		●	●				
Terrain de soccer	Surface de gazon naturelle ou synthétique comprenant deux buts aux extrémités dédié à la pratique du soccer	●	●	●	●			●	●				
Terrain de football	Surface de gazon naturelle ou synthétique comprenant deux poteaux en «Y» aux extrémités dédiés à la pratique du football		●	●	●				●				
Piste d'athlétisme	Surface plane et ovale avec une longueur officielle de 400 m comprenant des couloirs dédiés aux sports de course		●	●	●				●				
Terrain de balle	Surface gazonnée et de terre battue comprenant un monticule, des buts et un arrêt-balle dédiée à la pratique du baseball ou de la balle -molle		●	●	●			●	●				
Terrain de basketball	Surface asphaltée comprenant deux paniers dédiée à la pratique du basketball		●	●	●		●	●	●	●			
Terrain de tennis	Surface dure clôturée séparée au centre par un filet dédiée à la pratique du tennis		●	●	●	●		●	●				
Balle au mur	Surface asphaltée ou bétonnée comprenant de 1 à 4 murs dédiée à la pratique du sport balle au mur		●	●				●	●				
Parc de planche à roulettes («Skatepark»)	Lieu destiné à la pratique du «skate », du patin à roues alignées et du BMX constitué d'une surface asphaltée ou bétonnée comprenant un ensemble de modules permettant de rouler, glisser et sauter		●	●	●				●				
Patinoire	Surface d'eau glacée destinée à la pratique du patinage ou du hockey sur glace	●	●	●	●	●		●	●	●			
Glissade hivernale	Butte aménagée pour la glissade sur neige en tube ou en traîneau	●	●	●	●				●				

## SYNTHÈSE DES ÉQUIPEMENTS

Le tableau 1.6 présente une synthèse des équipements présents dans l'ensemble de l'arrondissement du Sud-Ouest et dans chacun des milieux de vie qui le composent. Sa lecture permet d'établir rapidement certains constats.

**Pointe-Saint-Charles** offre le plus grand nombre d'aménagements cyclables, l'accessibilité des cyclistes aux parcs et espaces verts y est donc favorisée. Par contre, Pointe-Saint-Charles est le quartier le moins bien doté en termes de chalet de parc et/ou bâtiment de service.

**Petite-Bourgogne/Griffintown** est bien desservi en équipements récréatifs (on y trouve le plus grand nombre d'aires de jeux d'eau et de parcs canins par exemple), mais il s'agit du milieu de vie le moins bien nanti en plateaux sportifs (puisqu'il en compte seulement cinq).

**Saint-Henri** est le quartier le mieux doté en aires de jeux pour enfants et en aires de pique-nique. Il s'agit également du milieu de vie où la commémoration et l'art urbain sont les plus présents avec trois fontaines ornementales et quatre œuvres d'art ou monuments. Cependant, avec une seule aire de jeux d'eau et aucune pataugeoire, ce milieu de vie est celui comptant le plus petit nombre d'infrastructures aquatiques dédiées aux enfants.

**Ville-Émard/Côte-Saint-Paul** est quant à lui le milieu de vie le mieux doté en équipements sportifs, avec le plus grand nombre de terrains de soccer, de tennis, de football et de patinoires. Il est en outre le seul milieu de vie à être équipé d'un *skatepark*. Par contre, en termes de commémoration et d'art urbain, Ville-Émard—Côte-Saint-Paul est le moins bien doté, puisque ne s'y trouvent qu'un seul monument et une seule fontaine ornementale.

Tableau 1.6 : Inventaire des équipements du Sud-Ouest

Types d'équipement	Arrondissement du Sud-Ouest				
	Pointe-Saint-Charles	Petite-Bourgogne—Griffintown	Saint-Henri	Ville-Émard—Côte-Saint-Paul	Arrondissement du Sud-Ouest
Accessible par des aménagements cyclables	14	9	10	4	37
Chalet de parc	1	2	2	7	12
Aire de pique-nique	13	12	18	12	55
Fontaine ornementale	0	1	3	1	5
Monument   Œuvre d'art	3	3	4	1	11
Aire pour l'agriculture urbaine	2	1	0	1	4
Parc canin	1	2	1	1	5
Aire de jeux libres	10	9	8	6	33
Circuit d'exercices pour adultes	0	1	1	2	4
Aire de jeux 18 mois - 5 ans	8	6	10	6	30
Aire de jeux 5 - 12 ans	6	6	6	5	23
Terrain de pétanque	10	1	8	14	33
Jeux de fer	8	10	4	4	26
Jeux de croquet	0	1	0	0	1
Table de ping-pong	2	4	0	4	10
Terrain de disc golf	0	0	0	1	1
Aire de jeux d'eau	2	3	1	2	8
Pataugeoire	1	1	0	1	3
Piscine	0	0	1	1	2
Terrain de soccer 5 joueurs	2	0	0	5	7
Terrain de soccer 7 joueurs	0	1	2	7	10
Terrain de soccer 11 joueurs	0	0	0	4	4
Terrain de football	1	0	0	1	2
Piste d'athlétisme	0	0	0	1	1
Terrain de balle	3	1	1	3	8
Terrain de basketball	2	2	1	4	9
Terrain de tennis	0	0	4	17	21
Balle au mur	1	0	0	0	1
Parc de planche à roulettes («Skatepark»)	0	0	0	1	1
Patinoire	2	1	2	4	9
Glissade hivernale	1	0	0	1	2

## COMPARATIF DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET RÉCRÉATIFS

Le tableau 1.7 permet de comparer la desserte en équipements sportifs et récréatifs de l'Arrondissement du Sud-Ouest avec celle de trois autres Arrondissements de l'île de Montréal. Ces autres arrondissements ont été retenus en fonction de leur proximité géographique et de leurs caractéristiques similaires avec le Sud-Ouest, tels que le profil de la population et le cadre bâti. La lecture du tableau, où figurent le nombre d'équipements présents et le ratio d'équipements par habitant (nombre d'équipement/population totale), indique que l'offre en matière d'équipements sportifs et récréatifs est très disparate au sein même des Arrondissements et entre ceux-ci.

Concernant les infrastructures aquatiques, le Sud-Ouest est moins bien équipé que les autres arrondissements en aires de jeux d'eau et en pataugeoires. Pour ce qui est des piscines extérieures, l'offre dans le Sud-Ouest est moins bonne que celles des arrondissements LaSalle et Verdun, mais bien meilleure que celle dans l'arrondissement Mercier—Hochelaga-Maisonneuve.

Pour ce qui est des plateaux sportifs, l'arrondissement du Sud-Ouest fait globalement bonne figure. Les ratios pour les terrains de microsoccer et minisoccer sont meilleurs ou équivalents aux autres arrondissements. Pour les terrains de soccer standards, le ratio du Sud-Ouest est néanmoins moins bon que les autres arrondissements, à l'exception de l'arrondissement LaSalle qui ne possède aucun terrain de ce type. L'absence d'un terrain de soccer synthétique dans le Sud-Ouest, qui permet une utilisation intensive, est limitative pour la pratique de ce sport.

En matière de football, l'offre est bonne dans l'arrondissement du Sud-Ouest, qui met deux terrains à disposition de ses citoyens pour la pratique de ce sport. Son ratio est ainsi supérieur à celui des arrondissements Verdun et Mercier—Hochelaga-Maisonneuve et comparable à celui de l'arrondissement LaSalle.

Concernant les pistes d'athlétisme, le Sud-Ouest est l'arrondissement qui présente le plus faible ratio, à l'exception de l'arrondissement Verdun qui ne possède aucun équipement de ce type.

Pour ce qui est des terrains de balle, l'offre du Sud-Ouest, bien que globalement comparable aux autres arrondissements, est moins bonne que celles des arrondissements LaSalle et Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, et meilleure que celle de l'arrondissement Verdun. Le Sud-Ouest ne dispose que d'un seul terrain de baseball de catégorie bantam.

Quant aux terrains de tennis, l'offre du Sud-Ouest est légèrement inférieure aux arrondissements LaSalle et Verdun, mais nettement meilleure que celle de l'arrondissement Mercier—Hochelaga-Maisonneuve.

En résumé, de manière globale, l'offre en terrains sportifs est équivalente à celles des arrondissements LaSalle et Verdun, et supérieure à celle de l'arrondissement Mercier—Hochelaga-Maisonneuve. L'offre en infrastructures aquatiques est par contre globalement plus faible que celles prévalant dans les trois autres arrondissements<sup>15, 16, 17 et 18</sup>.

Tableau 1.7 : Comparatif des équipements sportifs et récréatifs aquatiques selon différents arrondissements

Équipements récréatifs et sportifs	Arrondissement du Sud-Ouest Pop : 78 151		Arrondissement Lasalle Pop : 76 853		Arrondissement Mercier- Hochelaga-Maisonneuve Pop : 136 024		Arrondissement Verdun Pop : 69 229	
	Nombre*	Ratio	Nombre	Ratio	Nombre	Ratio	Nombre	Ratio
Aire de jeux d'eau	8	9 769	15	5123	11	12 366	14	4 944
Pataugeoire	3	26 050	0	-	11	12 366	3	23 076
Piscine	2	39 076	8	9 606	2	68 012	3	23 076
Terrain de microsoccer (5 joueurs)	7	11 164	2	38 427	0	-	3	23 076
Terrain de minisoccer (7 joueurs)	10	7 815	12	6 404	11	12 366	3	23 076
Terrain de soccer (11 joueurs)	4	19 538	0	-	16	8502	4	17 307
Terrain de football	2	39 075	2	38 427	0	-	1	69 229
Piste d'athlétisme	1	78 151	2	38 427	4	34 006	0	-
Terrain de balle	7	11 164	8	9 607	17	8 001	5	13 845
Terrain de tennis	21	3 721	28	2 745	17	8 001	32	2 163

**Note :**

- \* Le nombre d'équipements sportifs et récréatifs du Sud-Ouest est basé sur l'inventaire réalisé dans le cadre de ce plan directeur, les données pour les équipements des autres arrondissements sont basées sur les données du Plan directeur du sport et du plein air urbain pour les plateaux sportifs et sur les données de la banque d'information 311 de la Ville de Montréal pour les infrastructures aquatiques<sup>14, 15, 16 et 17</sup>.

## LES INVESTISSEMENTS DANS LES PARCS

Avec 33,7 M\$ investis dans son réseau de parcs et d'espaces verts entre 2009 et 2017, l'Arrondissement du Sud-Ouest a consacré une attention particulière à ces espaces de vie au cours des dernières années. Ces investissements notables ont permis d'aménager de nouveaux espaces publics, de réaménager des parcs existants et de mettre à niveau du mobilier, des installations électriques et des équipements sportifs et récréatifs. L'Arrondissement du Sud-Ouest dispose en outre d'un programme de mise aux normes, sous forme d'un investissement continu, qui est notamment utilisé pour le remplacement des modules de jeux pour enfants et la réfection de l'éclairage dans les parcs.

Le tableau 1.8 liste les principales actions réalisées dans le réseau des parcs et espaces verts du Sud-Ouest entre 2014 et 2017. Le montant annuel total alloué à l'aménagement des parcs et des espaces verts y est également précisé, ce qui permet d'apprécier l'augmentation de l'enveloppe budgétaire consacrée à l'aménagement des parcs dans les dernières années<sup>19, 20, 21 et 22</sup>. Pris conjointement, les tableaux 1.8 et 1.9 démontrent l'importance des investissements réalisés récemment dans les parcs et les espaces verts de l'Arrondissement, et ce, pour chacun des milieux de vie.



Parc du Bassin-à-Gravier

Tableau 1.8 : Investissement dans les parcs et les espaces verts du Sud-Ouest de 2014 à 2017

Milieu de vie	2014	2015	2016	2017
	Actions	Actions	Actions	Actions
<b>Pointe-Saint-Charles</b>				
Parc Joe-Beef	-	-	-	- Réfection complète du parc
Parc Le Ber	-	-	-	- Remplacement de 9 tours d'éclairage et de l'entrée électrique
P16 Square Saint-Patrick	-	-	- Aménagement d'un nouvel espace public	-
P20 Parc Madeleine-Parent	-	-	- Aménagement d'un nouvel espace public	-
<b>Petite-Bourgogne—Griffintown</b>				
Parc du Bassin-à-Gravier	-	-	- Aménagement d'un nouveau parc	-
Parc Herb-Trawick	- Réaménagement du parc (débuté en 2013)	-	-	-
Parc Oscar Peterson	-	- Aménagement de jeux d'eau	- Aménagement du terrain de soccer	- Réaménagement du chalet de parc
Parc Vinet	-	-	- Réaménagement d'aires de jeux pour enfants	-
<b>Saint-Henri</b>				
Parc de la Ferme-Brodie	- Réaménagement du parc (débuté en 2013)	-	-	-
Parc Louis-Cyr	-	-	-	- Aménagement d'une aire d'exercice canin - Aménagement d'un terrain de soccer
Place Rolland-Proulx	-	- Mise aux normes de l'éclairage de la piscine	-	-
Woonerf Saint-Pierre	-	-	-	- Aménagement d'un circuit d'exercices pour adultes
<b>Ville-Émard—Côte-Saint-Paul</b>				
Parc Curé-Albert-Arnold	-	- Aménagement de jeux d'eau	-	-
Parc Ignace-Bourget	- Mise en place d'installations électriques	- Réaménagement d'aires de jeux pour enfants - Reconstruction du chalet de parc - Travaux de sécurisation de la piscine	- Réaménagement d'aires de jeux pour enfants - Aménagement d'une aire d'exercice canin	- Réfection du terrain de soccer - Aménagement d'un circuit d'exercices pour adultes
Parc Clifford	-	- Réaménagement d'aires de jeux pour enfants	- Réaménagement d'aires de jeux pour enfants	-
Parc De La Vérendrye	- Aménagement du terrain de soccer   football	-	- Réfection et agrandissement du chalet de parc	-
<b>Investissement total</b>	<b>4,3 M\$</b>	<b>4,4 M\$</b>	<b>5,2 M\$</b>	<b>7,5 M\$</b>

**Tableau 1.9 : Investissement dans les parcs et les espaces verts du Sud-Ouest en 2018**

Milieu de vie	2018
	Actions
<b>Global</b>	
Programme d'agriculture urbaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre d'un projet de jardinage en bacs sur des terrains du CN</li> <li>- Aménagement dans le jardin communautaire Bons voisins</li> <li>- Aménager et développer de nouveaux jardin collectifs dans les parcs</li> </ul>
<b>Pointe-Saint-Charles</b>	
Parc Le Ber	- Remplacement de 9 tours d'éclairage et de l'entrée électrique
<b>Petite-Bourgogne—Griffintown</b>	
Parc des Jazzmen	- Réaménagement complet du parc
Parc Vinet	- Plans et devis pour la transformation de la pataugeoire en aire de jeux d'eau
<b>Saint-Henri</b>	
Parc Charles-Drew	- Réaménagement complet du parc
Parc Sir-George-Étienne-Cartier	- Réaménagement de la piscine
<b>Ville-Émard—Côte-Saint-Paul</b>	
Parc Campbell-Ouest	- Plans et devis pour la transformation de la pataugeoire en aire de jeux d'eau
Parc De La Vérendrye	- Agrandissement et réfection du chalet et intégration d'une serre pour la culture des légumes
Parc Édouard-Fabre	- Réfection complète du parc
Parc Saint-Paul	- Installation de la fontaine aux canards
Espace vert - rue Hadley (nouveau parc)	- Aménagement d'une aire d'exercice canin
<b>Investissement total</b>	<b>10 M\$</b>



Parc Le Ber

## BESOINS EN PARCS ET EN ÉQUIPEMENTS

### Des parcs à aménager et à mettre en réseau

Bien que de nouveaux parcs seront aménagés dans les prochaines années, et ce, dans chacun des milieux de vie, le ratio futur en parcs et espaces verts du Sud-Ouest n'augmentera que très légèrement (1,25 ha/1000 hab.) par rapport au ratio actuel (1,19 ha/1000 hab.). Le maintien anticipé de ce ratio s'explique par la croissance démographique importante (11 %) que devrait connaître le Sud-Ouest entre 2016 et 2023 selon les projections démographiques. Bien qu'équivalent au ratio moyen montréalais, le ratio du Sud-Ouest reste encore loin du ratio théorique souhaitable de 2,0 ha/1 000 habitants<sup>1</sup>.

L'espace disponible pour aménager de nouveaux parcs dans le Sud-Ouest est limité : l'Arrondissement devra donc profiter des occasions qui se présentent en matière d'acquisition de terrains pour agrandir des parcs existants et aménager les parcs déjà prévus. Il faut toutefois prendre en considération les limites financières de l'Arrondissement et le fait que son réseau de parcs comprend déjà une multitude d'espaces verts. Une des avenues possibles serait de tabler sur la mise en réseau des parcs et des espaces verts en créant des aménagements cyclables, des ruelles vertes et des « rues conviviales ». Cette mise en réseau permettrait de faire rayonner les parcs de petite superficie moins connus et favoriserait l'accès aux parcs de quartier se trouvant en périphérie.

### Une offre sportive à bonifier et à mettre aux normes

Si l'offre sportive du Sud-Ouest est globalement comparable aux autres arrondissements montréalais, le Sud-Ouest doit composer avec un déficit à combler en ce qui concerne les plateaux et équipements sportifs si on se fie aux normes en la matière. Les normes en termes d'équipements sportifs et récréatifs sont toutefois à prendre à titre indicatif : il s'agit davantage de balises que de cadres rigides à respecter impérativement. Le déficit dans le Sud-Ouest est cependant réel : seulement 20 % des parcs et des espaces verts de l'arrondissement (18 sur 92) disposent de plateaux sportifs. La majorité des parcs du Sud-Ouest ont en effet plutôt une vocation de détente ou de récréation. En outre, certains terrains sportifs nécessiteraient une mise aux normes afin d'optimiser leur potentiel d'utilisation. La

répartition de l'offre sportive est elle-même déséquilibrée : certains milieux de vie, comme Ville-Émard—Côte-Saint-Paul, sont très bien dotés en plateaux et en équipements sportifs alors qu'à contrario, l'offre sportive de certains milieux, comme Petite-Bourgogne—Griffintown, mériterait une bonification.

### Des aires de jeux pour enfants à mettre aux normes

Globalement, les aires de jeux du Sud-Ouest sont en bon état. Selon l'inventaire de terrain réalisé en novembre 2017, 66 % des aires de jeux sont en bon état (35 sur 53), 19 % sont dans un état moyen (10 sur 53) et 15 % sont en mauvais état (8 sur 53). Les aires de jeux de certains milieux de vie semblent néanmoins avoir souffert d'un déficit d'entretien, particulièrement dans Saint-Henri où la moitié d'entre elles doivent faire l'objet d'investissements.

### Une offre en infrastructure aquatique à bonifier et à mettre à niveau

Selon la comparaison entre les quatre arrondissements du tableau 1.8 et la norme ontarienne du *Ministry of Culture and Recreation Sports and Fitness Division* (MCRSFD), l'offre en infrastructures aquatiques du Sud-Ouest se situe sous les seuils recommandés. Selon le tableau 1.8, en jumelant les aires de jeux d'eau et les pataugeoires, l'Arrondissement du Sud-Ouest offre en effet le moins bon ratio en équipements par habitant. En outre, pour les piscines extérieures, l'offre du Sud-Ouest se classe troisième sur quatre<sup>16, 17 et 18</sup>. Selon la norme ontarienne du MCRSFD, il manquerait cinq aires de jeux d'eau ou pataugeoires et deux piscines dans le Sud-Ouest<sup>24</sup>. Concernant leur état, si celui de certaines infrastructures aquatiques récentes est excellent, plusieurs nécessitent des réfections et des travaux. Sur les onze aires de jeux d'eau et pataugeoires, trois sont en mauvais état ou vétustes, trois sont dans un état moyen et cinq sont en bon état. Pour les piscines extérieures, une est en mauvais état et l'autre est dans un état moyen. L'Arrondissement du Sud-Ouest prend cependant les choses en mains pour corriger la situation : des travaux sont en effet prévus sur cinq infrastructures aquatiques dans les prochaines années.



A photograph of a park with many large, mature trees with green leaves. A paved path winds through the park. In the background, there are some buildings and a small red structure. The scene is bright and sunny, with shadows cast on the grass.

# PLAN DIRECTEUR DES PARCS ET ESPACES VERTS

2019-2024

POINTE-SAINT-CHARLES



## INTRODUCTION

Pointe-Saint-Charles est un des quartiers les plus anciens de la Ville de Montréal. Son histoire débute au 17<sup>e</sup> siècle lorsque De Maisonneuve concède le territoire de la Pointe à Charles Le Moyne. La Pointe sera occupée pendant plusieurs années par des communautés religieuses qui donneront au territoire une vocation agricole. L'ouverture du canal de Lachine en 1825 et le développement industriel de ses abords permettent au quartier de prendre son essor. Le développement s'accélère en 1850 avec le développement du réseau et des ateliers ferroviaires du Grand Tronc<sup>25</sup>. Durant cette période, le développement industriel et la construction de logements ouvriers ont primé et peu ou pas de parcs et d'espaces verts ont vu le jour.

Pointe-Saint-Charles est un quartier enclavé au sein de la ville de Montréal. La présence de voies ferrées, de la cour de triage du CN, d'infrastructures autoroutières (autoroutes 10 et 15), du canal de Lachine et du fleuve Saint-Laurent contribue à l'isoler des autres milieux de vie. Pointe-Saint-Charles est également scindé en deux par une voie ferroviaire qui le traverse d'est

en ouest. L'est et le sud de Pointe-Saint-Charles sont occupés par des industries, des voies ferrées et des autoroutes, ce qui explique l'absence de parcs et d'espaces verts dans ces secteurs.

La trame de Pointe-Saint-Charles, composée en bonne partie de rues étroites et d'un cadre bâti ancien de type faubourg ouvrier (façade sur rue en brique sans jardin en cour avant), contribue à la perception du manque d'espaces verts alors qu'il s'agit du milieu de vie présentant le meilleur ratio de l'arrondissement avec 1,64 hectare de parcs et d'espaces verts par 1000 habitants (1,64 ha/1000 habitants). La typologie des types de logements dans Pointe-Saint-Charles reflète cette réalité puisque 63 % des logements se trouvent dans des immeubles de moins de cinq étages<sup>8</sup>.



Parc Madeleine-Parent

## PROFIL DE LA POPULATION

La population de Pointe-Saint-Charles est de 14 829 habitants, soit 19 % des résidents du Sud-Ouest, ce qui en fait le milieu de vie le moins peuplé<sup>7</sup>. Pointe-Saint-Charles est également le milieu de vie le moins densément peuplé de l'arrondissement avec 8016 habitants par kilomètre carré (8016 hab./km<sup>2</sup>)<sup>12</sup>.

Entre 2011 et 2016, Pointe-Saint-Charles a connu une croissance démographique (7 %) supérieure à la moyenne de la Ville de Montréal (3 %), mais inférieure à la moyenne de l'arrondissement du Sud-Ouest (9 %)<sup>8</sup> et <sup>9</sup>. Cette croissance s'est principalement matérialisée dans le nord de ce milieu de vie en raison de l'attractivité du canal de Lachine. Le nord de Pointe-Saint-Charles a même connu la deuxième plus forte croissance démographique de l'arrondissement après le quartier Griffintown. Les projets de conversion d'immeubles industriels en habitations, commerces ou locaux à bureaux, comme celui de l'ancienne usine Nordelec, se sont multipliés et ont contribué à ce phénomène<sup>26</sup>. Cette croissance ciblée a eu un impact sur la planification des parcs dans le nord de Pointe-Saint-Charles, comme en témoignent l'aménagement du nouveau parc Madeleine-Parent en 2016 et le réaménagement du square Saint-Patrick en 2017, tous deux en bordure du canal.

La répartition de la population de Pointe-Saint-Charles par groupe d'âge est similaire à celle de l'arrondissement du Sud-Ouest. Ainsi, 45 % des populations respectives de Pointe-Saint-Charles et du Sud-Ouest sont âgées de 20 à 44 ans, comparativement à 39 % pour la Ville de Montréal dans son ensemble. La proportion d'ainés (65 ans et plus) dans Pointe-Saint-Charles (12 %) est légèrement plus faible qu'à l'échelle de l'arrondissement (13 %), mais nettement plus faible que dans l'ensemble de la Ville de Montréal (15 %). La population de Pointe-Saint-Charles est donc légèrement plus jeune que la moyenne de la Ville de Montréal en raison de la présence plus marquée des jeunes adultes<sup>8</sup>.

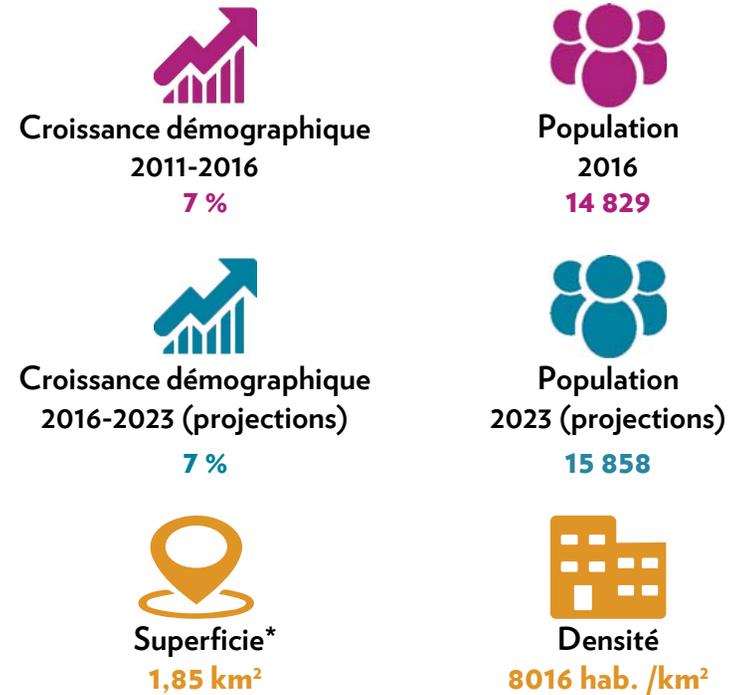
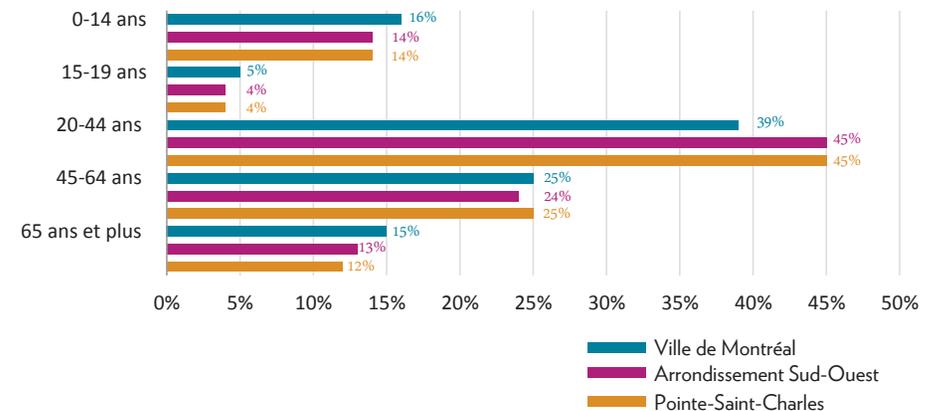


Figure 2.1 : Répartition de la population de Pointe-Saint-Charles par groupe d'âge (2016)



\*: La superficie du milieu de vie exclut les secteurs inhabités

## LES PARCS DE POINTE-SAINT-CHARLES EN STATISTIQUES

Pointe-Saint-Charles compte vingt parcs et espaces verts sur son territoire. Totalisant une superficie de 24,37 hectares (en incluant les espaces verts non catégorisés), ils représentent donc 13,17 % de la superficie de ce milieu de vie en excluant les secteurs inhabités<sup>12</sup>. Des quatre milieux de vie de l'arrondissement, Pointe-Saint-Charles est celui avec la plus grande proportion de son territoire occupé par des parcs et des espaces verts.

En outre, avec 1,64 hectare de parc par 1000 habitants (1,64 ha/1000 habitants), le ratio actuel en parcs et en espaces verts de Pointe-Saint-Charles est le plus élevé des quatre milieux de vie. Ce ratio élevé s'explique d'une part par le fait qu'il s'agit du quartier le moins peuplé de l'arrondissement, et d'autre part, par la présence de trois parcs de quartier, les parcs d'Argenson, Le Ber et Marguerite-Bourgeois. Ces trois parcs sont toutefois localisés en périphérie à l'ouest et au sud du territoire de la Pointe, ce qui limite leur accessibilité et leur rayonnement.

Malgré l'augmentation de population prévue, Pointe-Saint-Charles augmentera son ratio en parcs et espaces verts, notamment grâce aux espaces verts planifiés dans le cadre de l'aménagement des anciens ateliers ferroviaire du CN. L'Arrondissement a acquis 1,53 hectare de terrains destinés à des fins de parcs en prévision du développement résidentiel qui transformera le secteur dans les prochaines années. L'aménagement prévu du Lieu de commémoration des Irlandais à l'embouchure du pont Victoria sur la rue Bridge participe également à l'augmentation du ratio.

**Tableau 2.1 : Réseau de parcs et espaces verts de Pointe-Saint-Charles**

Milieu de vie	Miniparc	Voisinage	Quartier	Parc-école	Parc linéaire	Place publique	Total
Pointe-Saint-Charles	8	4	3	1	1	3	20

**Tableau 2.2 : Synthèse des parcs et espaces verts de Pointe-Saint-Charles**

Milieu de vie	Nombre de parcs et espaces verts	Superficie en parcs et espaces verts 2016 (ha)	Proportion de la superficie du milieu de vie occupée par des parcs (%)
Pointe-Saint-Charles	20	24,37	13,17

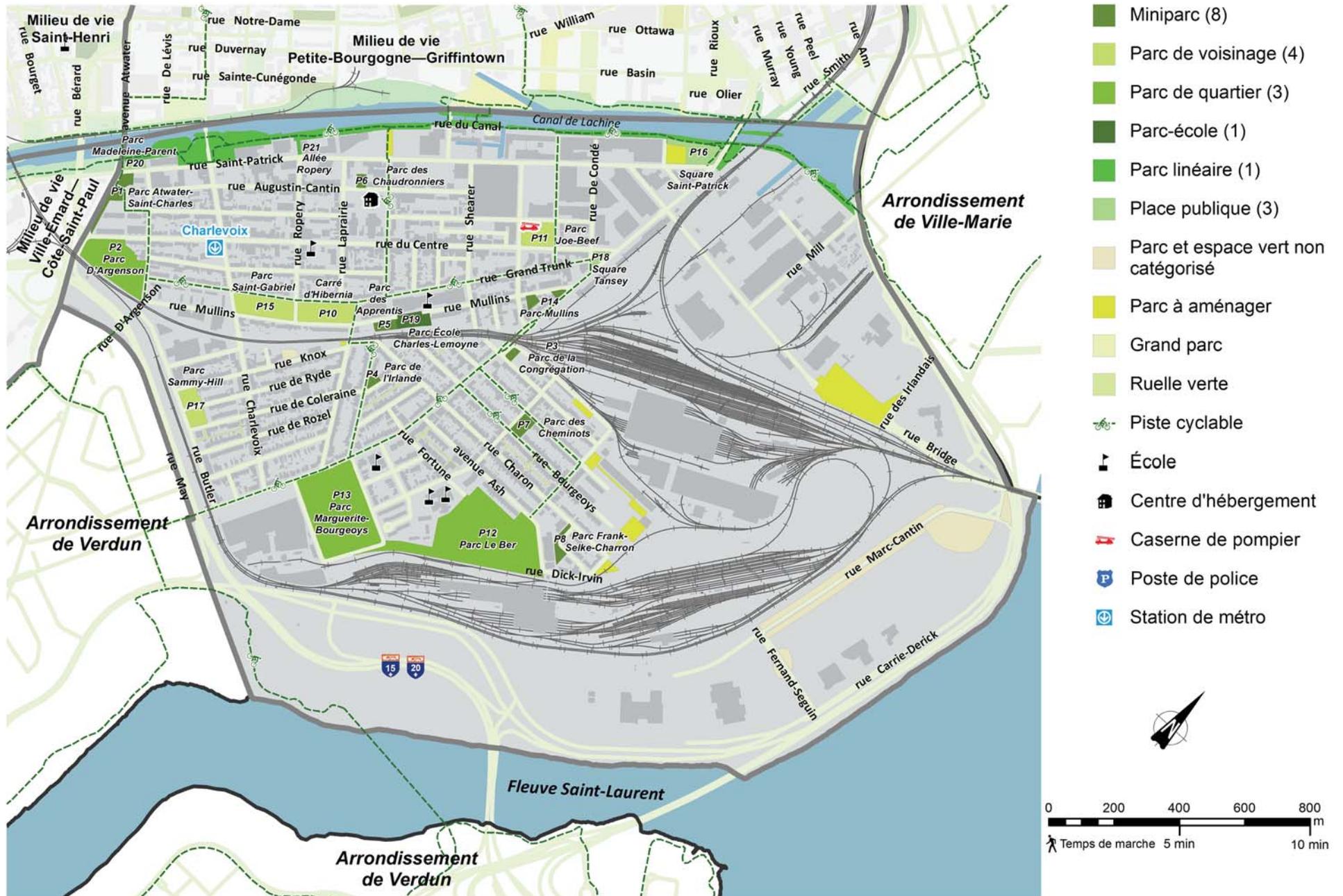
**Tableau 2.3 : Ratio actuel des parcs et espaces verts de Pointe-Saint-Charles**

Milieu de vie	Superficie en parcs et espaces verts actuelle (ha)	Population 2016	Poids démographique 2016 (%)	Ratio actuel (ha/1000 hab.)
Pointe-Saint-Charles	24,37	14 829	19	1,64

**Tableau 2.4 : Ratio projeté des parcs et espaces verts de Pointe-Saint-Charles**

Milieu de vie	Superficie en parcs et espaces verts projetée (ha)	Population 2023	Poids démographique 2023 (%)	Ratio projeté (ha/1000 hab.)
Pointe-Saint-Charles	27,99	15 858	18	1,77

LOCALISATION DES PARCS ET DES ESPACES VERTS



PROGRAMMATION DES PARCS

P1 Parc Atwater—Saint-Charles



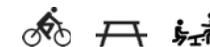
P2 Parc D'Argenson



P3 Parc de la Congrégation



P4 Parc de l'Irlande



P5 Parc des Apprentis



P6 Parc des Chaudronniers



P7 Parc des Cheminots



P8 Parc Frank-Selke—Charron



P10 Carré d'Hibernia



P11 Parc Joe-Beef



P12 Parc Le Ber



P13 Parc Marguerite-Bourgeois



P14 Parc Mullins



P15 Parc Saint-Gabriel



P16 Square Saint-Patrick



P17 Parc Sammy-Hill



P18 Square Tansey



P19 Parc-école Charles-Lemoyne



P20 Parc Madeleine-Parent



P21 Allée Ropery



Légende :

Accessible par des aménagements cyclables (14)	Aire d'exercice canin (1)	Table de ping-pong (2)	Terrain de balle (2)
Chalet de parc (1)	Aire de jeux libres (10)	Terrain de disc golf (0)	Terrain de basketball (2)
Intérêt patrimonial (1)	Circuit d'exercices pour adultes (0)	Aire de jeux d'eau (2)	Terrain de tennis (0)
Aire de pique-nique (13)	Aire de jeux 18 mois – 5 ans (8)	Pataugeoire (1)	Balle au mur (1)
Fontaine ornementale (0)	Aire de jeux 5 – 12 ans (6)	Piscine (0)	Parc de planche à roulettes (0)
Monument   œuvre d'art (3)	Terrain de pétanque (10)	Terrain de soccer (2)	Patinoire (2)
Agriculture urbaine (2)	Jeux de fer (8)	Terrain de football (1)	Glissade hivernale (1)
	Jeux de croquet (0)	Piste d'athlétisme (0)	

(x) : Nombre d'équipements présents dans le milieu de vie

(x) : L'exposant au pictogramme « terrain de soccer » indique le format du terrain de soccer (5, 7, 9 ou 11 joueurs)

## INVENTAIRE ET PORTRAIT DES AIRES DE JEUX

Les parcs d'arrondissement de Pointe-Saint-Charles comptent huit aires de jeux pour les 18 mois - 5 ans et six aires de jeux pour les 5 - 12 ans, réparties dans neuf parcs. Autrement dit 45 % des parcs de Pointe-Saint-Charles disposent d'aires de jeux pour les enfants. Les aires de jeux sont bien réparties à l'échelle du territoire de ce milieu de vie et leur état est excellent : sur quatorze aires de jeux, treize sont en bon état et une seule est dans un état moyen.

Tableau 2.5 : État des aires de jeux de Pointe-Saint-Charles

Parc	Catégorie d'équipement	État de l'équipement
P1 Parc Atwater-Saint-Charles	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Moyen
P4 Parc de l'Irlande	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Bon
P5 Parc des Apprentis	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Bon
P7 Parc des Cheminots	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Bon
	Aire de jeux 5 - 12 ans	Bon
P10 Carré d'Hibernia	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Bon
	Aire de jeux 5 - 12 ans	Bon
P11 Parc Joe-Beef	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Bon
	Aire de jeux 5 - 12 ans	Bon
P12 Parc Le Ber	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Bon
	Aire de jeux 5 - 12 ans	Bon
P17 Parc Sammy-Hill	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Bon
	Aire de jeux 5 - 12 ans	Bon
P19 Parc-école Charles-Lemoyne	Aire de jeux 5 - 12 ans	Bon

**Note :**

- L'état des aires de jeux est basé sur l'inventaire terrain réalisé en novembre 2017.



## INVENTAIRE ET PORTRAIT DES INFRASTRUCTURES AQUATIQUES

Les parcs d'arrondissement de Pointe-Saint-Charles comptent une pataugeoire et deux aires de jeux d'eau, réparties au sein de trois parcs. Autrement dit, 15 % des parcs de Pointe-Saint-Charles disposent de telles infrastructures. Concernant leur état, celui des deux aires de jeux d'eau est excellent, mais la pataugeoire est vétuste. En effet, la pataugeoire du carré d'Hibernia est de type empli-vide, ce qui est aujourd'hui hors norme; elle devra donc être convertie en pataugeoire avec système de filtration ou en aire de jeux d'eau. Aucune piscine extérieure n'est aménagée dans les parcs d'arrondissement de Pointe-Saint-Charles, mais les citoyens de ce milieu de vie bénéficient d'une piscine intérieure située au Centre récréatif Saint-Charles.

Tableau 2.6 : État des infrastructures aquatiques de Pointe-Saint-Charles

Parc	Catégorie d'équipement	État de l'équipement
P10 Carré d'Hibernia*	Pataugeoire	Mauvais
P11 Parc Joe-Beef	Aire de jeux d'eau	Bon
P12 Parc Le Ber	Aire de jeux d'eau	Bon

### Notes :

- L'état des infrastructures aquatiques est basé sur l'inventaire terrain réalisé en novembre 2017.
- \* La réfection de la pataugeoire du Carré d'Hibernia est prévue en 2019.



Parc Le Ber

## INVENTAIRE ET PORTRAIT DES PLATEAUX SPORTIFS

Le tableau 2.7 dresse un portrait global des parcs d'arrondissement de Pointe-Saint-Charles en fonction de leur offre en équipements sportifs, déclinée par sport<sup>28</sup> et <sup>29</sup>. Avec onze plateaux sportifs répartis au sein de cinq parcs, soit 25 % des parcs comportant des plateaux sportifs, Pointe-Saint-Charles est relativement bien doté en équipements sportifs comparativement à d'autres milieux de vie de l'arrondissement. La présence du parc de quartier Le Ber contribue grandement à l'offre sportive du territoire de la Pointe. Précisons ici que Pointe-Saint-Charles ne compte cependant aucun terrain de tennis.

### Soccer

Pointe-Saint-Charles offre deux terrains dédiés à la pratique de ce sport, qui sont tous deux des terrains de microsoccer (destinés à la pratique du soccer à 5 joueurs). Le terrain du parc Joe-Beef est en excellent état et offre une surface de jeu, un drainage et des équipements connexes adéquats. Le terrain du parc Le Ber, qui est en fait un espace libre où des buts de soccer ont été disposés, est globalement en moins bon état. La surface de jeu et le drainage du terrain sont à améliorer et le terrain n'offre aucun équipement connexe. Si la vocation de ce terrain devait se confirmer, des travaux d'aménagement seront vraisemblablement nécessaires.

### Football

L'unique terrain de football de Pointe-Saint-Charles est localisé au parc Le Ber. Ce terrain offre un drainage et des équipements connexes adéquats. La surface de jeu du terrain et les services sanitaires du parc gagneraient toutefois à être améliorés.

### Baseball | Balle-molle

Trois terrains de balle sont dénombrés sur le territoire de Pointe-Saint-Charles. Tous destinés à la pratique de la balle-molle, mais pour différents calibres de jeu, ils sont situés dans les parcs d'Argenson, Le Ber et du Carré d'Hibernia. Ce dernier n'est toutefois pas utilisé par les ligues de sport en raison de sa taille non standard. Tous les terrains de balle de Pointe-Saint-Charles sont équipés de bancs de joueurs, de gradins et de

services sanitaires, qui ne sont pas tous en excellente condition, certains nécessiteraient des réparations ou des remplacements. Globalement, la surface de jeu et le drainage des terrains de balle de Pointe-Saint-Charles nécessiteraient des améliorations.

### Basketball

Pointe-Saint-Charles compte deux terrains de basketball sur son territoire, un terrain régulier localisé au parc des Apprentis et un demi-terrain localisé au parc Le Ber. Les deux terrains présentent une surface de jeu en bonne condition et disposent de services sanitaires. Contrairement au terrain du parc Le Ber, le parc des Apprentis est éclairé et offre des équipements connexes.

### Balle au mur

L'unique terrain de balle au mur de Pointe-Saint-Charles, qui est le seul de l'ensemble de l'arrondissement du Sud-Ouest, se situe au parc Le Ber. Sa surface de jeu est en bon état.

### Patinoire

Les citoyens de Pointe-Saint-Charles peuvent profiter de deux patinoires en période hivernale localisées au Carré d'Hibernia et au parc Le Ber. La patinoire du Carré d'Hibernia est une patinoire temporaire, démantelée durant l'été, tandis que la patinoire du parc Le Ber est à bande permanente, qui permet la pratique du hockey cosm durant la période estivale. Des services sanitaires et un chalet de parc sont disponibles à la patinoire du Carré d'Hibernia, ce qui n'est pas le cas à celle du parc Le Ber.

Tableau 2.7 : État des plateaux sportifs de Pointe-Saint-Charles

Parc	Catégorie	Nombre	Type de surface	État de la surface	État du drainage	Éclairage	Équipements connexes	Services sanitaires
<b>Soccer</b>								
P11 Parc Joe-Beef	Microsoccer (5 joueurs)	1	Naturelle	Bon	Bon	○	- Bancs de joueurs - Gradins - Fontaine à boire	-
P12 Parc Le Ber	Microsoccer (5 joueurs)	1	Naturelle	Moyen	Mauvais	○	-	- Toilette chimique
<b>Football</b>								
P12 Parc Le Ber	Terrain standard	1	Naturelle drainée	Moyen	Bon	●	- Bancs de joueurs - Gradins - Fontaine à boire	- Toilette chimique
<b>Baseball   Bale-molle</b>								
P2 Parc d'Argenson	Balle-molle   Midget	1	Champs intérieur : schiste rouge Champs extérieur : naturelle	Moyen	Moyen	●	- Bancs de joueurs - Gradins - Fontaine à boire	- Toilette chimique
P10 Carré d'Hibernia	Balle-molle   Atome	1	Champs intérieur : terre battue Champs extérieur : naturelle	Bon	Moyen	○	- Gradins - Bancs des joueurs	- Chalet de parc
P12 Parc Le Ber	Balle-molle   Moustique	1	Champs intérieur : terre battue Champs extérieur : naturelle	Moyen	Mauvais	●	- Bancs de joueurs - Gradins - Fontaine à boire	- Toilette chimique
<b>Basketball</b>								
P5 Parc des Apprentis	Terrain standard	1	Asphalte	Bon	-	●	- Banc de joueurs - Gradins - Fontaine à boire	- Centre Saint-Charles
P12 Parc Le Ber	Demi-terrain	1	Asphalte	Bon	-	○	-	- Toilette chimique
<b>Balle au mur</b>								
P12 Parc Le Ber	Terrain à 1 mur	1	Asphalte	Bon	-	○	- Mur (Bon)	- Toilette chimique
<b>Patinoire</b>								
P10 Parc Hibernia	À bandes	1	-	-	-	●	-	- Chalet de parc
P12 Parc Le Ber	À bandes permanentes	1	-	-	-	●	-	-

## ACCESSIBILITÉ DES PARCS ET DES ESPACES VERTS

Des quatre milieux de vie de l'arrondissement, Pointe-Saint-Charles est celui qui offre la meilleure accessibilité cyclable. Sillonné par plusieurs pistes cyclables, le territoire de Pointe-Saint-Charles voit son réseau de parcs et d'espaces verts particulièrement bien connecté : 70 % des espaces publics (14 sur 20) sont accessibles par des aménagements cyclables.

Plusieurs projets d'aménagement de nouveaux liens cyclables, qui contribueront encore à bonifier l'accessibilité des parcs, sont prévus sur le territoire de Pointe-Saint-Charles. La piste cyclable planifiée sur la limite sud des parcs Marguerite-Bourgeoys et Le Ber bonifiera ainsi l'accès des cyclistes à ces deux parcs de quartier, tandis que le prolongement de la piste cyclable sur Wellington bonifiera l'accès aux squares Tansey et Saint-Patrick, tout en améliorant la connexion cyclable entre Pointe-Saint-Charles et Griffintown<sup>30</sup>.

Les ruelles vertes offrent à la population la possibilité de se déplacer en utilisant des connexions piétonnes sécuritaires. Cinq ruelles vertes sont localisées dans le sud de Pointe-Saint-Charles. Toutes sont situées au sud de la voie ferrée du CN et quatre d'entre elles se trouvent à l'est de la rue d'Hibernia<sup>12</sup>. Ces ruelles vertes favorisent ainsi la mobilité piétonne et l'accessibilité à certains parcs du sud de Pointe-Saint-Charles, notamment les parcs des Cheminots, Le Ber et Sammy-Hill.

Avec huit points d'accès, Pointe-Saint-Charles offre une bonne accessibilité au lieu historique national du Canal-de-Lachine. Ces points d'accès sont répartis le long de la rue Saint-Patrick qui traverse le milieu de vie d'est en ouest. Bien que Pointe-Saint-Charles soit le seul milieu de vie adjacent au fleuve Saint-Laurent, l'accessibilité à celui-ci y est actuellement inexistante. La présence de l'autoroute Bonaventure en bordure du fleuve joue un rôle de barrière et empêche l'aménagement d'un accès public au fleuve. Le Sud-Ouest souhaite justement, à terme, la création d'un lien entre le quartier et le fleuve.



*Piste cyclable - Lieu historique national du Canal-de-Lachine*

## BESOINS EN PARCS ET EN ÉQUIPEMENTS

### Une offre sportive à consolider

Pointe-Saint-Charles dispose globalement d'une bonne offre sportive, bien répartie sur son territoire. Ce milieu de vie compte onze plateaux sportifs (terrains de soccer, de football, de balle, de basketball, de tennis, de balle au mur et de patinoire) qui se répartissent au sein de cinq parcs. Autrement dit, Pointe-Saint-Charles concentre 15 % des plateaux sportifs de l'arrondissement (11 sur 71), alors que 19 % de la population du Sud-Ouest habite ce milieu de vie<sup>8</sup>. Ainsi, il s'agit davantage de consolider les parcs à caractère sportif tels que le parc Le Ber et le parc d'Argenson que de changer la vocation de parcs existants. La consolidation de l'offre sportive doit également passer par des travaux ou une réfection de certains terrains sportifs, de leur surface de jeu, du drainage ou de leurs équipements connexes.

### Des chalets de parc à implanter

Aucun des trois parcs de quartier de Pointe-Saint-Charles n'est équipé d'un chalet de parc, qui constitue pourtant un équipement typique des parcs de cette envergure. Les parcs à vocation sportive tels le parc Le Ber et le parc d'Argenson mériteraient d'être dotés d'un bâtiment de service pouvant accueillir des vestiaires et des toilettes. Toutefois, des choix devront être faits et des priorités devront être établies en fonction des capacités financières de l'Arrondissement.

### Des équipements pour jeunes adultes à aménager

6 730 jeunes adultes (soit le groupe d'âge des 20-44 ans) habitent Pointe-Saint-Charles, ce qui représente 45 % de la population de ce milieu de vie. Pourtant Pointe-Saint-Charles compte peu d'aménagements qui leur sont destinés. En effet, c'est le seul milieu de vie à ne pas être équipé d'un circuit d'exercices pour adultes. Pointe-Saint-Charles ne compte également aucun terrain de tennis, sport qui gagne sans cesse en popularité et justement très populaire chez les jeunes adultes. Les besoins précis des jeunes adultes en termes d'équipements récréatifs et sportifs sont donc à être évalués, de même que l'endroit le plus approprié pour implanter ces nouveaux équipements, en fonction de la concentration de ce groupe d'âge dans Pointe-Saint-Charles.





**PLAN DIRECTEUR DES  
PARCS ET ESPACES VERTS**

2019-2024

**PETITE-BOURGOGNE—  
GRIFFINTOWN**



## INTRODUCTION

Le milieu de vie Petite-Bourgogne—Griffintown est composé de deux quartiers distincts. Le quartier Griffintown est beaucoup plus ancien que celui de Petite-Bourgogne. L'histoire de Griffintown débute au 17<sup>e</sup> siècle avec le fief Nazareth octroyé aux Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph tandis que l'histoire de la Petite-Bourgogne débute au 19<sup>e</sup> siècle avec la constitution du village Delisle qui deviendra la ville de Sainte-Cunégonde<sup>1</sup>. À l'instar de l'ensemble de l'arrondissement du Sud-Ouest, l'histoire de ces deux quartiers est liée à l'essor de l'industrie. Suite à la construction du canal de Lachine, les pâturages et les champs en culture de ce milieu de vie deviennent l'un des hauts-lieux de l'industrialisation montréalaise et accueillent entrepôts, manufactures, fonderies, voies ferrées et habitations, qui se développent au rythme de l'industrialisation<sup>31</sup>. Griffintown a majoritairement accueilli les lieux de production tandis que la Petite-Bourgogne a majoritairement accueilli les logements ouvriers. Le développement industriel effréné qui caractérise cette période a laissé peu de place à l'aménagement de parcs et d'espaces verts.

À partir de la fin des années 1990, la revitalisation du canal de Lachine a eu une incidence non négligeable sur le redéveloppement de ce milieu de vie. Plusieurs projets de reconversion d'anciens bâtiments industriels en immeubles d'habitations ont été réalisés, et ce, dans les deux quartiers. C'est cependant Griffintown qui a subi les plus importantes transformations au cours des dernières années : peu à peu les anciennes usines laissent leur place à des tours d'habitation. Le dynamisme de Griffintown s'explique par plusieurs facteurs : l'implantation de l'École de technologie supérieure (ÉTS) dans le quartier, la revitalisation du Vieux-Montréal, le réaménagement du Vieux-Port qui lui est adjacent ainsi que la proximité avec le centre-ville<sup>31</sup>.

Griffintown et la Petite-Bourgogne se distinguent l'un de l'autre par la typologie des types de logements : 93 % des logements de Griffintown se trouvent dans des immeubles de 5 étages ou plus, tandis que seulement 26 % des logements de la Petite-Bourgogne se trouvent dans ce type d'immeuble. Le bâti dominant de la Petite-Bourgogne est l'immeuble de moins de cinq étages<sup>8</sup>.



*Parc du Faubourg-Sainte-Anne*

## PROFIL DE LA POPULATION

Avec une population de 15 653 personnes, Petite-Bourgogne—Griffintown se classe avant-dernier milieu de vie sur les quatre, et concentre 20 % des habitants du Sud-Ouest<sup>7</sup>. Sa densité est cependant comparable aux autres milieux de vie avec 8 553 habitants par kilomètre carré (8 533 habitants/km<sup>2</sup>)<sup>12</sup>.

La croissance démographique de ce milieu a été très dynamique avec une augmentation de 35 % entre 2011 et 2016, ce qui est dix fois supérieur à la moyenne montréalaise<sup>7</sup> et <sup>8</sup>. Cette croissance n'est par contre pas du tout répartie équitablement entre les deux quartiers. Petite-Bourgogne a en effet connu une croissance de 8 %, ce qui est similaire à celle observée à l'échelle de l'arrondissement (9 %), tandis que Griffintown a connu une croissance phénoménale de 214 %<sup>13</sup>. Cette croissance démographique colossale s'explique par les nombreux projets immobiliers qui ont vu le jour dans le quartier au cours des dernières années. Cette croissance ciblée a eu un impact sur la planification et l'aménagement des parcs : plusieurs parcs ont été inaugurés récemment, notamment le parc du Bassin-à-Gravier en 2016 et le parc Bonaventure en 2017, et quatre nouveaux parcs sont en cours de planification dans le quartier Griffintown. La croissance démographique devrait se poursuivre, puisque selon les projections, la population de Petite-Bourgogne—Griffintown atteindra 18 137 habitants en 2023, soit une croissance démographique de 17 % entre 2016 et 2023<sup>11</sup>. L'augmentation de la population de ces deux quartiers sera substantielle dans les prochaines années et pourrait vraisemblablement être plus rapide que celle prévue par les projections.

La moitié la population de Petite-Bourgogne—Griffintown appartient au groupe d'âge des 20-44 ans, une proportion supérieure à celles de l'arrondissement et de la Ville. Ce milieu de vie est celui qui compte le moins d'âinés (groupe des 65 ans et plus), à égalité avec Saint-Henri : les citoyens de ce groupe d'âge sont nettement moins nombreux dans Petite-Bourgogne—Griffintown (10 %) qu'à l'échelle de la Ville de Montréal (15 %)<sup>8</sup>.

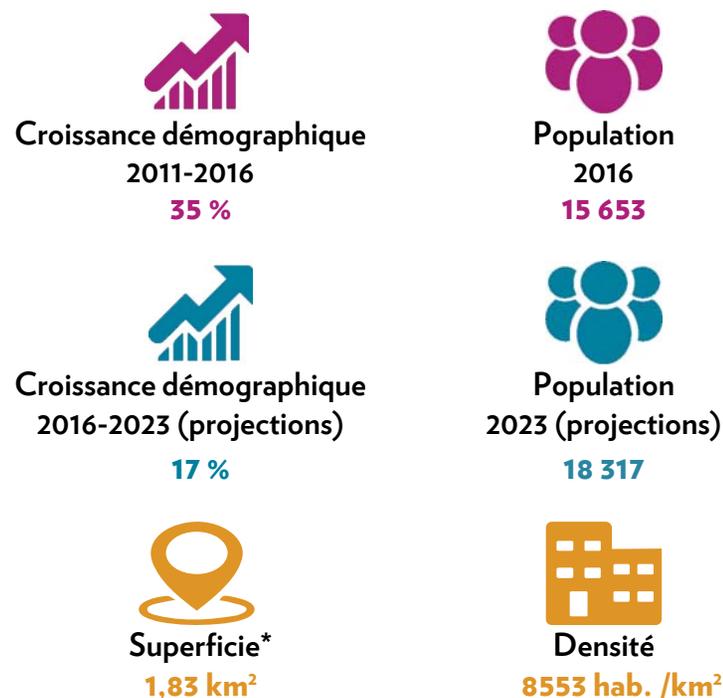
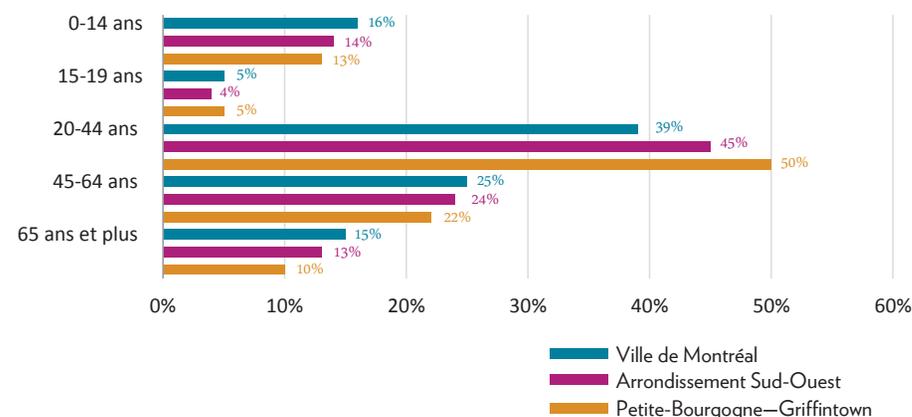


Figure 3.1 : Répartition de la population de Petite-Bourgogne—Griffintown par groupe d'âge (2016)



\*: La superficie du milieu de vie exclut les secteurs inhabités

## LES PARCS DE PETITE-BOURGOGNE—GRIFFINTOWN EN STATISTIQUES

Le milieu de vie de Petite-Bourgogne—Griffintown compte vingt-quatre parcs : dix-huit d'entre eux sont situés dans la Petite-Bourgogne tandis que les six autres se trouvent dans le quartier Griffintown. 70 % des parcs de ce milieu de vie sont des miniparcs ou des parcs de voisinage. La majorité des miniparcs se trouvent dans le quartier Petite-Bourgogne, tandis que les parcs de voisinage sont répartis quasi uniformément entre les deux quartiers. Petite-Bourgogne—Griffintown ne compte aucun parc de quartier. Ce milieu de vie compte cependant le plus grand nombre de parcs linéaires structurants (cinq), dont notamment la promenade Smith et le parc Bonaventure.

Les parcs d'arrondissement et les espaces verts non catégorisés de Petite-Bourgogne—Griffintown couvrent une superficie de 15,52 hectares. Ce milieu de vie est celui avec le plus faible ratio en parcs et en espaces verts, soit 0,99 hectare de parcs et espaces verts par 1000 habitants (0,99 ha/1000 habitants). L'explication repose sur l'absence de parc de quartier (aucun parc de trois hectares ou plus ne se trouve au sein de ce milieu de vie) et sur l'augmentation rapide de la population dans le secteur. Avec 8,48 % de son territoire occupé par des parcs et des espaces verts, Petite-Bourgogne—Griffintown est également le milieu de vie avec la plus faible proportion de son territoire occupée à ces fins<sup>12</sup>.

Les espaces publics qui seront aménagés dans Griffintown, notamment les quatre parcs en cours de planification, permettront de diminuer la pression sur le réseau existant de parcs et d'espaces verts. Ces nouveaux espaces publics permettront d'augmenter la superficie des parcs de 4,41 hectares. Ce faisant, le ratio en parc et espaces de Petite-Bourgogne—Griffintown sera alors amélioré, passant de 0,99 ha/1000 habitants à 1,10 ha/1000 habitants.

**Tableau 3.1 : Réseau de parcs et espaces verts de Petite-Bourgogne—Griffintown**

Milieu de vie	Miniparc	Voisinage	Quartier	Parc-école	Parc linéaire	Place publique	Total
Petite-Bourgogne—Griffintown	10	7	0	0	5	2	24

**Tableau 3.2 : Synthèse des parcs et espaces verts de Petite-Bourgogne—Griffintown**

Milieu de vie	Nombre de parcs et espaces verts	Superficie en parcs et espaces verts 2016 (ha)	Proportion de la superficie du milieu de vie occupée par des parcs (%)
Petite-Bourgogne—Griffintown	24	15,52	8,48

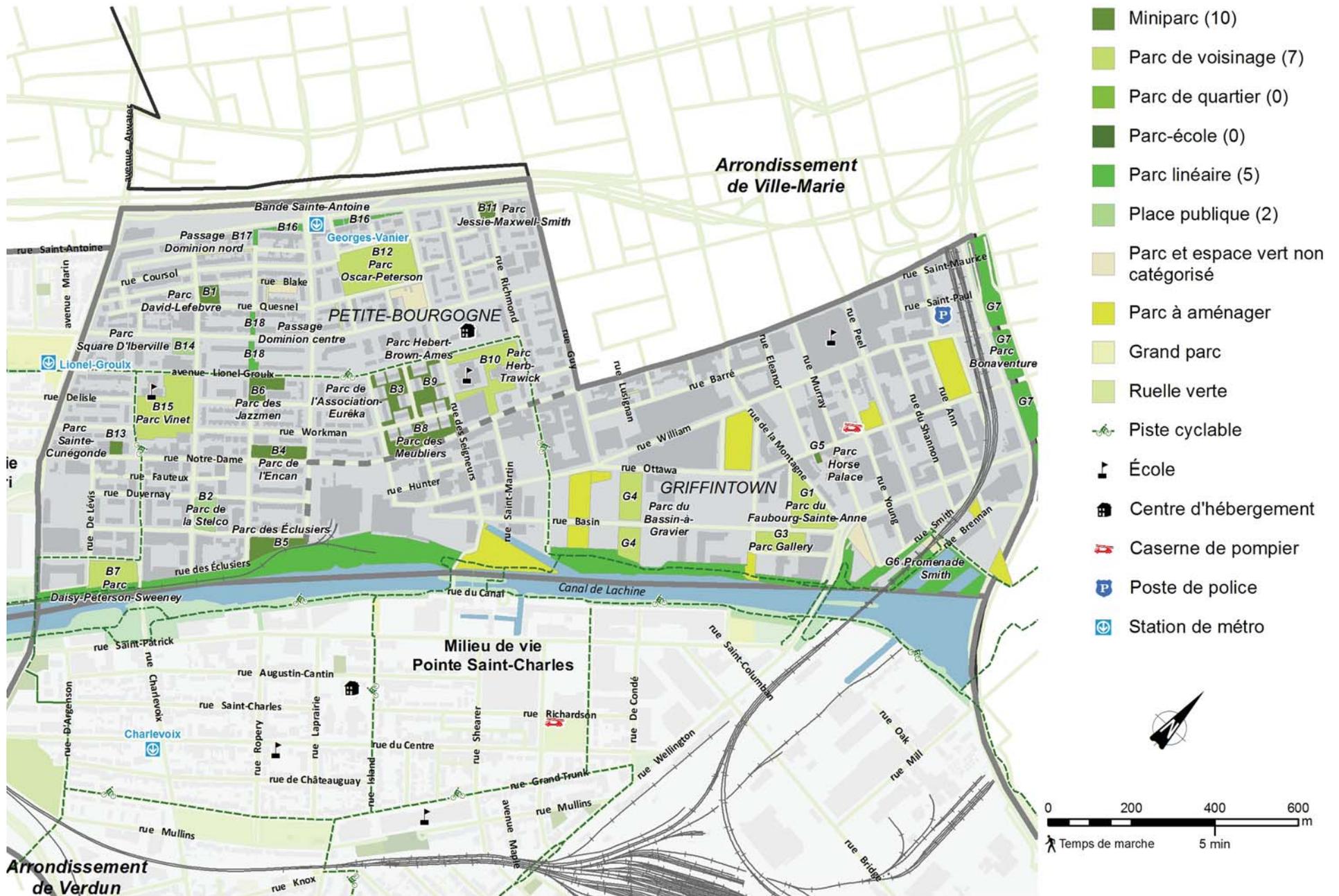
**Tableau 3.3 : Ratio actuel des parcs et espaces verts de Petite-Bourgogne—Griffintown**

Milieu de vie	Superficie en parcs et espaces verts actuelle (ha)	Population 2016	Poids démographique 2016 (%)	Ratio actuel (ha/1000 hab.)
Petite-Bourgogne—Griffintown	15,52	15 653	20	0,99

**Tableau 3.4 : Ratio projeté des parcs et espaces verts de Petite-Bourgogne—Griffintown**

Milieu de vie	Superficie en parcs et espaces verts projetée (ha)	Population 2023	Poids démographique 2023 (%)	Ratio projeté (ha/1000 hab.)
Petite-Bourgogne—Griffintown	20,09	18 317	21	1,10

LOCALISATION DES PARCS ET DES ESPACES VERTS



PROGRAMMATION DES PARCS

<p><b>B1 Parc David-Lefebvre</b></p>	<p><b>B2 Parc de la Stelco</b></p>	<p><b>B3 Parc de l'Association-Eurêka</b></p>	<p><b>B4 Parc de l'Encan</b></p>
<p><b>B5 Parc des Éclusiers</b></p>	<p><b>B6 Parc des Jazzmen</b></p>	<p><b>B7 Parc Daisy-Peterson-Sweeney</b></p>	<p><b>B8 Parc des Meubliers</b></p>
<p><b>B9 Parc Hebert-Brown-Ames</b></p>	<p><b>B10 Parc Herb-Trawick</b></p>	<p><b>B11 Parc Jessie-Maxwell-Smith</b></p>	<p><b>B12 Parc Oscar-Peterson</b></p>
<p><b>B13 Parc Sainte-Cunégonde</b></p>	<p><b>B14 Square D'Iberville</b></p>	<p><b>B15 Parc Vinet</b></p>	<p><b>B16 Bande Saint-Antoine</b></p>
<p><b>B17 Passage Dominion nord</b></p>	<p><b>B18 Passage Dominion centre</b></p>	<p><b>G1 Parc du Faubourg-Sainte-Anne</b></p>	<p><b>G3 Parc Gallery</b></p>
<p><b>G4 Parc du Bassin-à-Gravier</b></p>	<p><b>G5 Parc Horse Palace</b></p>	<p><b>G6 Promenade Smith</b></p>	<p><b>G7 Parc Bonaventure</b></p>

Légende :

Accessible par des aménagements cyclables (9)	Aire d'exercice canin (2)	Table de ping-pong (4)	Terrain de tennis (0)
Chalet de parc (2)	Aire de jeux libres (9)	Terrain de disc golf (0)	Terrain de basketball (2)
Intérêt patrimonial (1)	Circuit d'exercices pour adultes (1)	Aire de jeux d'eau (3)	Terrain de tennis (0)
Aire de pique-nique (12)	Aire de jeux 18 mois – 5 ans (6)	Pataugeoire (1)	Balle au mur (0)
Fontaine ornementale (1)	Aire de jeux 5 – 12 ans (6)	Piscine (0)	Parc de planche à roulettes (0)
Monument   œuvre d'art (3)	Terrain de pétanque (1)	Terrain de soccer naturel (1)	Patinoire (1)
Agriculture urbaine (1)	Jeux de fer (10)	Terrain de football (0)	Glissade hivernale (0)
	Jeux de croquet (1)	Piste d'athlétisme (0)	

(x) : Nombre d'équipements présents dans le milieu de vie

(x) : L'exposant au pictogramme « terrain de soccer » indique le format du terrain de soccer (5, 7, 9 ou 11 joueurs)

## INVENTAIRE ET PORTRAIT DES AIRES DE JEUX

Les parcs d'arrondissement de Petite-Bourgogne—Griffintown comptent six aires de jeux pour les 18 mois - 5 ans et six aires de jeux pour les 5 - 12 ans, réparties dans six parcs. Autrement dit, 25 % des parcs de Petite-Bourgogne—Griffintown disposent d'aires de jeux pour les enfants. La répartition des aires de jeux est moyenne, certains secteurs, comme le centre de Griffintown sont actuellement mal desservis. L'état des aires de jeux dans Petite-Bourgogne—Griffintown est excellent : sur douze aires de jeux, dix sont en bon état et deux sont dans un état moyen.

Tableau 3.5 : État des aires de jeux de Petite-Bourgogne—Griffintown

Parc	Catégorie d'équipement	État de l'équipement
B10 Parc Herb-Trawick	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Bon
	Aire de jeux 5 - 12 ans	Bon
B11 Parc Jessie Maxwell-Smith	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Bon
	Aire de jeux 5 - 12 ans	Bon
B12 Parc Oscar-Peterson	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Moyen
	Aire de jeux 5 - 12 ans	Moyen
B15 Parc Vinet	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Bon
	Aire de jeux 5 - 12 ans	Bon
G4 Parc du Bassin-à-gravier	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Bon
	Aire de jeux 5 - 12 ans	Bon
G4 Parc Bonaventure	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Bon
	Aire de jeux 5 - 12 ans	Bon

### Note :

- L'état des aires de jeux est basé sur l'inventaire terrain réalisé en novembre 2017.



Parc du Bassin-à-Gravier

## INVENTAIRE ET PORTRAIT DES INFRASTRUCTURES AQUATIQUES

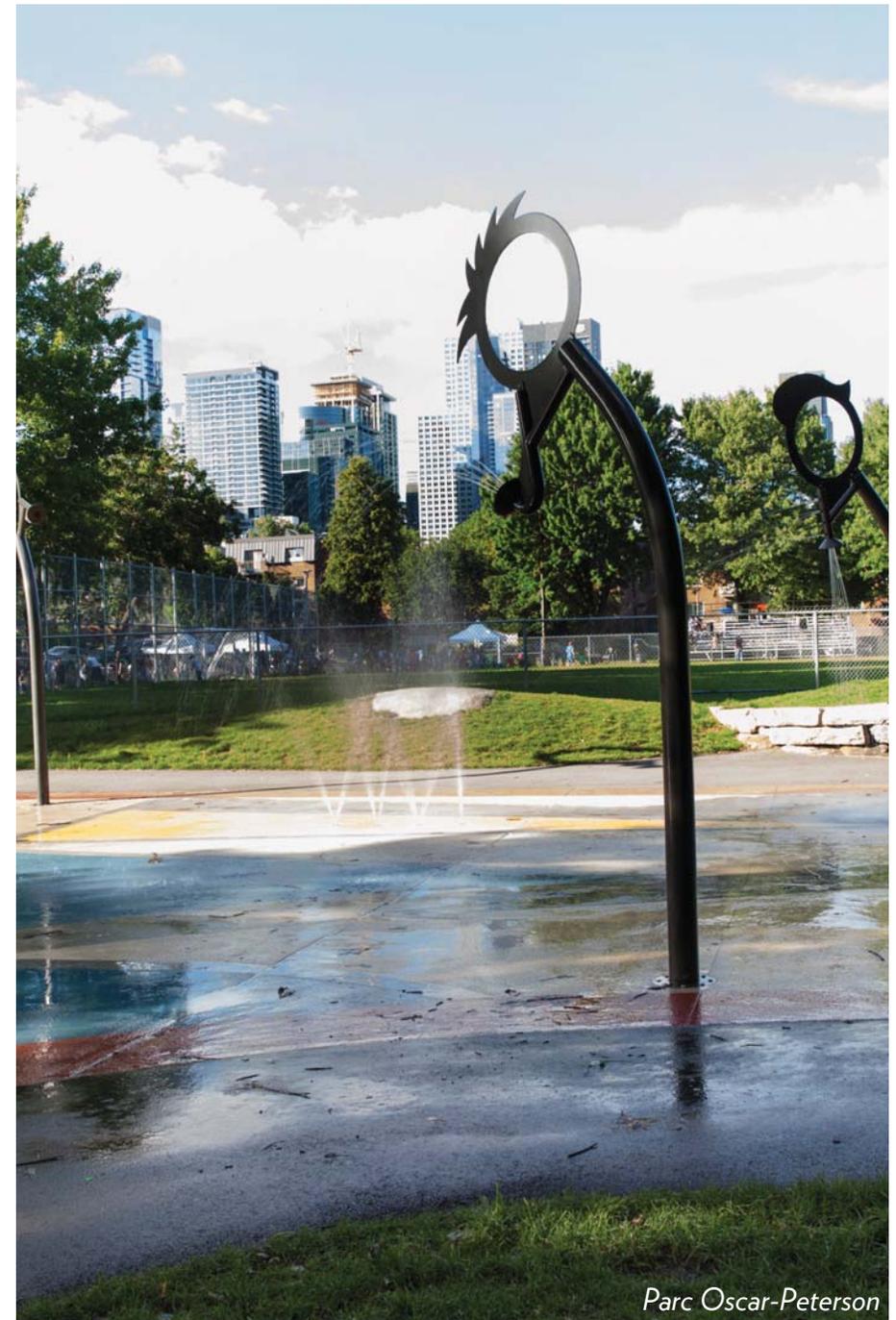
Les parcs d'arrondissement de Petite-Bourgogne—Griffintown comptent trois aires de jeux d'eau et une pataugeoire réparties au sein de quatre parcs. Autrement dit, 17 % des parcs de Petite-Bourgogne—Griffintown disposent de telles infrastructures. Concernant leur état, deux aires de jeux d'eau sont en bon état, une aire de jeux d'eau est dans un état moyen et la pataugeoire est vétuste. Aucune piscine extérieure n'est recensée dans les parcs d'arrondissement de Petite-Bourgogne—Griffintown, mais les citoyens peuvent profiter de la piscine intérieure du Centre sportif de la Petite Bourgogne.

Tableau 3.6 : État des infrastructures aquatiques de Petite-Bourgogne—Griffintown

Parc	Catégorie d'équipement	État de l'équipement
B2 Parc de la Stelco	Aire de jeux d'eau (jet)	Moyen
B12 Parc Oscar-Peterson	Aire de jeux d'eau	Bon
B15 Parc Vinet*	Pataugeoire	Mauvais
G6 Promenade Smith	Aire de jeux d'eau (jet)	Bon

### Notes :

- L'état des infrastructures aquatiques est basé sur l'inventaire terrain réalisé en novembre 2017.
- \* : La conversion de la pataugeoire du parc Vinet en aire de jeux d'eau est prévu en 2019.



Parc Oscar-Peterson

## INVENTAIRE ET PORTRAIT DES PLATEAUX SPORTIFS

Le tableau 3.7 dresse un portrait global des parcs d'arrondissement de Petite-Bourgogne—Griffintown en fonction de leur offre en équipements sportifs, déclinée par sport<sup>28 et 29</sup>. Le réseau des parcs d'arrondissement de Petite-Bourgogne—Griffintown est le moins bien doté en équipements sportifs de l'arrondissement du Sud-Ouest. À l'heure actuelle, ce milieu de vie compte uniquement cinq plateaux sportifs regroupés dans deux parcs. La majorité des parcs de Petite-Bourgogne—Griffintown ont en effet une vocation de détente ou récréative plutôt que sportive.

L'absence d'espace pour l'aménagement d'un parc de quartier nuit à la programmation sportive que peut offrir l'Arrondissement. Les parcs de Petite-Bourgogne—Griffintown ont une superficie trop restreinte pour accueillir des plateaux sportifs de grande dimension. C'est pourquoi ce milieu de vie ne compte aucun terrain de football, ni aucun terrain de soccer à 11 joueurs. Par contre, tous les terrains sportifs sont éclairés, ce qui augmente leur période potentielle d'utilisation.

### Soccer

Petite-Bourgogne—Griffintown offre un seul terrain de soccer sur son territoire. Il s'agit d'un terrain de minisoccer (destiné à la pratique du jeu à 7 joueurs), localisé au parc Oscar-Peterson. Réaménagé en 2016, il est en excellente condition. La surface de jeu, le drainage et les équipements connexes sont adéquats. Des services sanitaires sont mis à la disposition des citoyens via la présence d'un chalet de parc.

### Baseball | Balle-molle

L'unique terrain de balle de Petite-Bourgogne—Griffintown, destiné à la pratique de la balle-molle, est localisé au parc Vinet. Des équipements connexes ainsi que des services sanitaires dans un chalet de parc sont présents. Globalement, bien que l'éclairage ait été refait en 2017, le terrain de balle du parc Vinet demeure en mauvais état, la surface de jeu et le drainage sont à améliorer et l'arrêt-balle doit être réparé.

### Basketball

Petite-Bourgogne—Griffintown compte deux terrains de basketball régulier localisés au parc Oscar-Peterson. La surface de jeu des deux terrains est asphaltée avec une peinture acrylique, est en bon état malgré quelques fissures mineures. Les deux terrains sont éclairés et sont pourvus de gradins.

### Patinoire

Petite-Bourgogne—Griffintown met à disposition de ses citoyens une patinoire durant la période hivernale. Localisée au parc Vinet, il s'agit d'une patinoire à bandes démantelées durant la période estivale. Cette patinoire peut compter sur la présence d'un chalet de parc pour assurer les services sanitaires.

Tableau 3.7 : État des plateaux sportifs de Petite-Bourgogne—Griffintown

Parc	Catégorie	Nombre	Type de surface	État de la surface	État du drainage	Éclairage	Équipements connexes	Services sanitaires
Soccer								
B12 Parc Oscar-Peterson	Minisoccer (7 joueurs)	1	Naturelle, drainée, irriguée	Bon	Bon	●	- Bancs de joueurs - Gradins - Fontaine à boire	- Chalet de parc
Baseball   Bale-molle								
B15 Parc Vinet	Balle-molle   Pee-Wee	1	Champs intérieur : terre battue Champs extérieur : naturelle	Moyen	Mauvais	●	- Bancs de joueurs - Gradins - Fontaine à boire	- Chalet de parc
Basketball								
B12 Parc Oscar-Peterson	Terrain standard	2	Asphalte avec peinture acrylique	Bon	-	●	- Gradins	- Chalet de parc
Patinoire								
B15 Parc Vinet	À bandes	1	-	-	-	●	-	- Chalet de parc

## ACCESSIBILITÉ DES PARCS ET DES ESPACES VERTS

L'accessibilité cyclable de Petite-Bourgogne—Griffintown présente des lacunes : seulement 38 % de ses parcs et espaces verts (9 sur 24) sont accessibles par des aménagements cyclables. Actuellement seules trois pistes cyclables traversent en effet ce milieu de vie. Plusieurs voies cyclables sont néanmoins planifiées et seront aménagées dans les prochaines années, tant dans Griffintown que dans la Petite-Bourgogne. La situation devrait donc considérablement s'améliorer dans les années à venir<sup>30</sup>.

Petite-Bourgogne—Griffintown compte quatre ruelles vertes sur son territoire : trois dans la Petite-Bourgogne et une dans Griffintown. Les trois ruelles vertes de Petite-Bourgogne sont toutes localisées dans le nord du milieu de vie, dans un quadrilatère formé par les rues Saint-Jacques, Saint-Antoine, des Seigneurs et Vinet<sup>11</sup>. Ces ruelles vertes favorisent la mobilité piétonne et l'accessibilité à certains parcs et espaces verts du nord de la Petite-Bourgogne (parc Vinet, bande Saint-Antoine et le passage Dominion nord) en offrant des liaisons piétonnes sécuritaires à la population<sup>12</sup>.

Avec treize points d'accès au canal, Petite-Bourgogne—Griffintown offre une excellente accessibilité au lieu historique national du Canal-de-Lachine.



*Parc du Bassin-à-Gravier*

## BESOINS EN PARCS ET EN ÉQUIPEMENTS

### Des parcs à aménager

Avec 0,99 hectare par 1000 habitants (0,99 ha/1000 habitants), Petite-Bourgogne—Griffintown est le milieu de vie avec le ratio en parcs et espaces verts le plus faible de l'arrondissement. Il est vrai que de nouveaux espaces publics seront aménagés dans les prochaines années, notamment dans le quartier Griffintown. Pourtant, en raison de l'augmentation anticipée de la population, même avec les nouveaux parcs actuellement prévus, le ratio de Petite-Bourgogne—Griffintown n'atteindra que 1,10 ha/1000 habitants, ce qui demeure en dessous du ratio actuel de l'arrondissement (1,19 ha/1000 habitants). Il s'avérera donc nécessaire d'agrandir des parcs existants et/ou d'aménager de nouveaux espaces, d'autant plus que la croissance démographique risque d'être plus importante que ce que laissent entrevoir les projections. L'espace étant limité pour l'aménagement de nouveaux parcs, l'Arrondissement devra également tabler sur une meilleure mise en réseau des parcs et des espaces verts de Petite-Bourgogne—Griffintown.

### Une offre sportive à bonifier

L'offre sportive de Petite-Bourgogne—Griffintown est insuffisante et mal répartie. Sur les vingt-quatre parcs de ce milieu de vie, seulement deux disposent de plateaux sportifs, tous deux localisés dans la Petite-Bourgogne. En outre, Petite-Bourgogne—Griffintown ne compte que cinq plateaux sportifs (terrains de soccer, de football, de balle, de basketball, de tennis, de balle au mur et de patinoire), soit 7 % des plateaux sportifs de l'Arrondissement (5 sur 71), alors que 20 % de la population du Sud-Ouest réside dans ce milieu de vie<sup>8</sup>. L'absence de parc de quartier et l'impossibilité d'aménager un espace de ce type dans Petite-Bourgogne—Griffintown empêchent effectivement l'aménagement de plateaux sportifs de grande dimension. Certains plateaux sportifs peuvent cependant être aménagés dans des espaces réduits.

### Des aires de jeux pour enfants à aménager

Petite-Bourgogne—Griffintown compte une importante concentration d'enfants sur son territoire (19 % des enfants de l'arrondissement)<sup>8</sup>, et pourtant ce milieu de vie se classe avant-dernier concernant le nombre d'aires de jeux pour enfants (12). Ce milieu de vie devrait en outre connaître une importante croissance démographique dans les prochaines années (17 % selon les projections démographiques<sup>11</sup>).

### Des aires de jeux pour adultes à aménager

Les aires de jeux pour adultes (terrain de pétanque, croquet et jeux de fer) de Petite-Bourgogne—Griffintown sont actuellement mal réparties sur le territoire. Aucun parc localisé dans Griffintown n'est doté de tels équipements. Les nouveaux parcs qui seront aménagés dans Griffintown devraient être dotés d'aires de jeux pour adultes.





**PLAN DIRECTEUR DES  
PARCS ET ESPACES VERTS**

2019-2024

**SAINT-HENRI**



## INTRODUCTION

Saint-Henri est un milieu de vie situé au nord du canal Lachine, à l'ouest du quartier Petite-Bourgogne et à l'est de la cour Turcot. Les prémices de l'histoire de Saint-Henri sont liées à la traite des fourrures, l'intendant Jean Talon misant sur la création de tanneries dans le secteur. En 1685, une première tannerie est ouverte près de la décharge de la rivière Saint-Pierre, à proximité de la falaise Saint-Jacques. Au début du 19<sup>e</sup> siècle, le développement d'une petite communauté mène en 1813 à la création d'un village plus vaste : Saint-Henri-des-Tanneries. L'ouverture du canal de Lachine et le développement ferroviaire au courant des années 1840-1850 transforment le paysage rural et artisanal de Saint-Henri au rythme de la croissance industrielle. Le développement industriel et la construction de logements ouvriers priment sur l'aménagement de parcs et d'espace verts à cette époque. Toutefois, Saint-Henri devient une véritable municipalité en 1875 et les parcs Saint-Henri et Sir-George-Étienne-Cartier sont aménagés dans les décennies subséquentes. Endettée par une industrialisation rapide, la municipalité est annexée par la Ville de Montréal en 1905. Avec la crise de 1929, Saint-Henri passe de complexe industriel majeur au pays à quartier en déclin. Le secours direct est instauré et de nombreux travaux publics, notamment la construction du marché Atwater, sont lancés pour soutenir l'emploi<sup>32</sup>.

Quartier à vocation industrielle révolue, Saint-Henri a subi une cure de rajeunissement au cours des dernières décennies avec la reconversion de plusieurs anciens bâtiments industriels à des fins résidentielles et multilocatives, notamment à des fins d'emplois. Saint-Henri est aujourd'hui un quartier majoritairement résidentiel dominé par les immeubles de moins de cinq étages, 77 % des logements de Saint-Henri se trouvent en effet au sein de ce type de bâtiment<sup>8</sup>.

La voie ferroviaire qui traverse Pointe-Saint-Charles divise également Saint-Henri d'est en ouest. Saint-Henri est un quartier enclavé par le canal de Lachine au sud, par l'autoroute Ville-Marie au nord et par l'échangeur Turcot à l'ouest. Le site de la cour Turcot avec les travaux liés à l'échangeur est en profonde mutation; les transformations majeures que subira le site permettront de désenclaver ce secteur et de l'ouvrir aux résidents de Saint-Henri. En effet, l'aménagement d'un nouveau parc-nature de près de 30 hectares est prévu sur le site dégagé par la reconstruction de l'échangeur. Le projet de mise en valeur de l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques s'inscrit dans ce mouvement de désenclavement<sup>33</sup>.



*Parc Sir-George-Étienne-Cartier*

## PROFIL DE LA POPULATION

Comptant 17 050 habitants, Saint-Henri est le deuxième milieu de vie le plus peuplé de l'arrondissement et 22 % des habitants du Sud-Ouest y résident<sup>8</sup>. Entre 2011 et 2016, avec 8 %, Saint-Henri a connu une croissance démographique comparable à celle de l'arrondissement du Sud-Ouest (9 %), mais supérieure à la moyenne de la Ville de Montréal (3 %) <sup>8</sup> et <sup>9</sup>. Avec 8 567 habitants par kilomètre carré (8 081 habitants/km<sup>2</sup>), Saint-Henri est aussi le deuxième milieu de vie le plus densément peuplé de l'arrondissement<sup>11</sup>. Selon les projections, la population de ce milieu de vie atteindra 20 147 habitants en 2023, ce qui équivaut à une croissance démographique de 18 % entre 2016 et 2023<sup>11</sup>. La population actuelle et les futurs résidents de Saint-Henri pourront bénéficier de l'agrandissement et du réaménagement du parc Gadbois, ainsi que de l'aménagement du parc-nature de la cour Turcot.

Plus de la moitié de la population (54 %) de Saint-Henri appartient à la classe d'âge des 20-44 ans. Fait marquant, seulement 48 % des ménages qui résident dans Saint-Henri ont des enfants, ce qui est beaucoup plus faible que la moyenne de l'arrondissement où 56 % des ménages ont des enfants. Saint-Henri semble donc être majoritairement habité par de jeunes adultes sans enfant. À l'instar de Petite-Bourgogne—Griffintown, Saint-Henri compte une faible proportion d'ainés (10 %), comparativement à l'arrondissement (13 %) et à la Ville de Montréal (16 %) <sup>8</sup>.

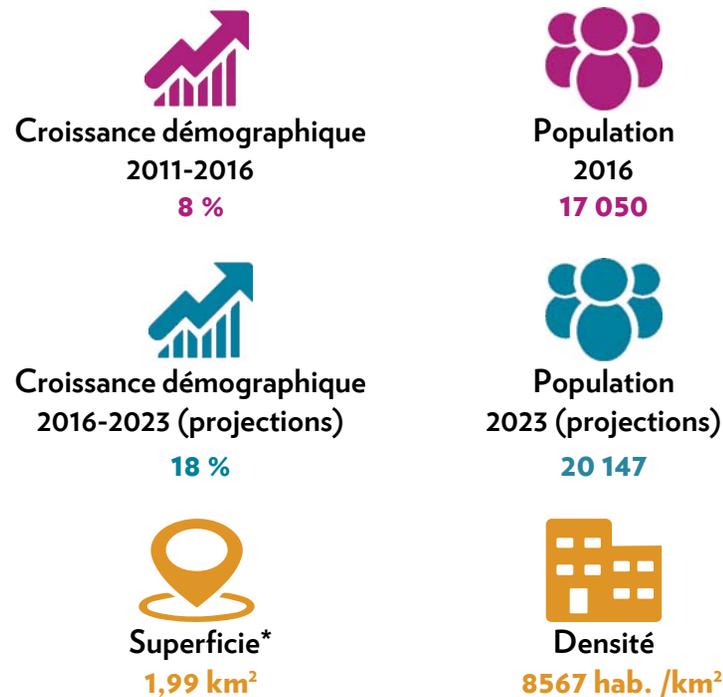
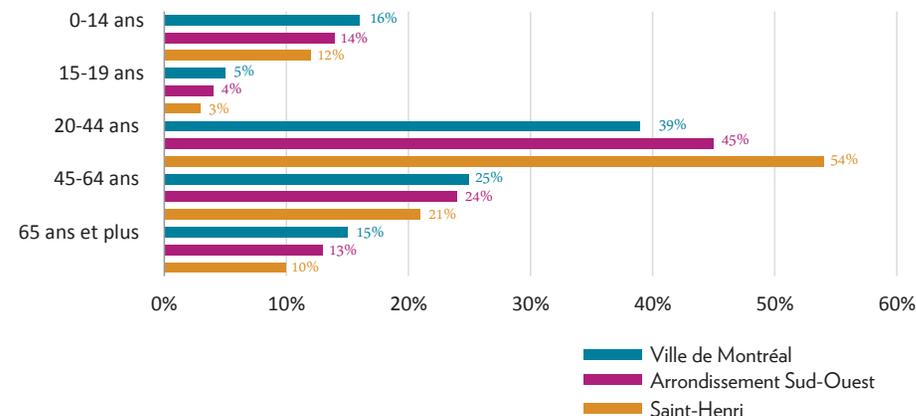


Figure 4.1 : Répartition de la population de Saint-Henri par groupe d'âge (2016)



\*: La superficie du milieu de vie exclut les secteurs inhabités

## LES PARCS DE SAINT-HENRI EN STATISTIQUES

Totalisant 29 parcs et espaces verts sur son territoire, Saint-Henri est le milieu de vie qui en compte le plus grand nombre. La moitié de ces parcs sont des miniparcs et des parcs de voisinage. Saint-Henri se distingue également en étant le milieu de vie avec le plus grand nombre de places publiques (7) et le plus grand nombre de parcs-écoles (4). Il compte par contre un seul parc de quartier, le parc Gadbois, situé à son extrémité ouest à proximité de l'échangeur Turcot et de secteurs industriels, ce qui limite son accessibilité et son rayonnement.

Les parcs d'arrondissement et les espaces verts non catégorisés y occupent une superficie de 19,42 hectares, ce qui signifie que 9,76 % du territoire de Saint-Henri est occupé à des fins de parcs en excluant les secteurs inhabités. Après Pointe-Saint-Charles, Saint-Henri est donc le milieu de vie avec la deuxième plus grande proportion de son territoire occupé par des parcs et des espaces verts de compétence d'Arrondissement<sup>12</sup>.

Avec 1,14 hectare de parcs par 1 000 habitants (1,14 ha/1 000 habitants), Saint-Henri dispose du deuxième meilleur ratio en parcs et espaces verts. Saint-Henri est en effet le milieu de vie qui compte le plus grand nombre de parcs en plus de bénéficier de la présence du parc Gadbois, qui couvre une grande superficie même dans sa forme actuelle.

L'aménagement de nouveaux espaces publics qui s'inscrivent dans le Plan de développement urbain, économique et social Turcot (PDUES), notamment l'agrandissement et le réaménagement du parc Gadbois, contribuera à l'amélioration du ratio de Saint-Henri malgré l'augmentation prévue de sa population. Le projet du parc Gadbois transformera cet espace en un pôle sportif majeur au sein de l'arrondissement et de la Ville de Montréal.

**Tableau 4.1 : Réseau de parcs et espaces verts de Saint-Henri**

Milieu de vie	Miniparc	Voisinage	Quartier	Parc-école	Parc linéaire	Place publique	Total
Saint-Henri	8	7	1	4	2	7	29

**Tableau 4.2 : Synthèse des parcs et espaces verts de Saint-Henri**

Milieu de vie	Nombre de parcs et espaces verts	Superficie en parcs et espaces verts 2016 (ha)	Proportion de la superficie du milieu de vie occupée par des parcs (%)
Saint-Henri	29	19,42	9,76

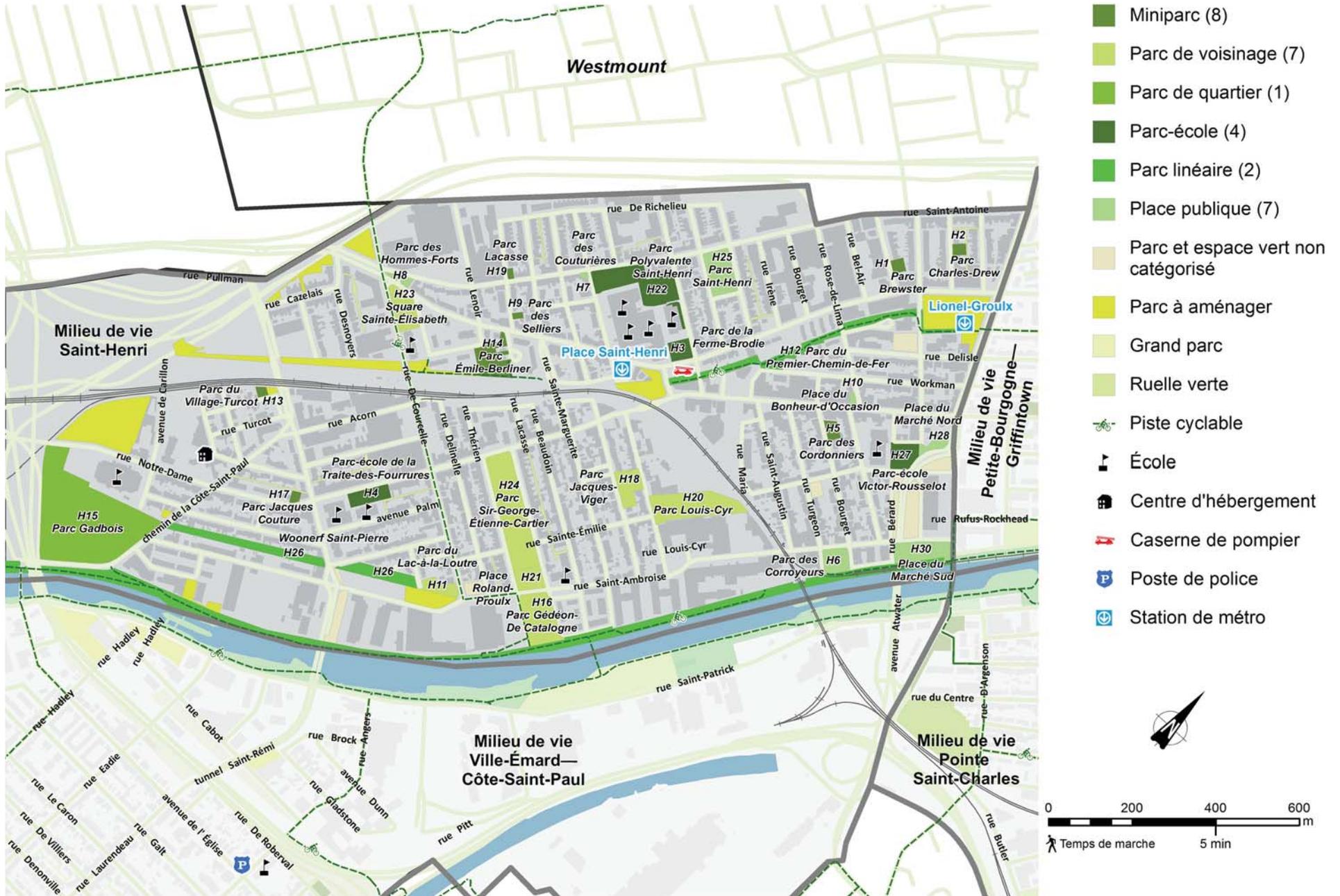
**Tableau 4.3 : Ractio actuel des parcs et espaces verts de Saint-Henri**

Milieu de vie	Superficie en parcs et espaces verts actuelle (ha)	Population 2016	Poids démographique 2016 (%)	Ratio actuel (ha/1000 hab.)
Saint-Henri	19,42	17 050	22	1,14

**Tableau 4.4 : Ratio actuel des parcs et espaces verts de Saint-Henri**

Milieu de vie	Superficie en parcs et espaces verts projetée (ha)	Population 2023	Poids démographique 2023 (%)	Ratio projeté (ha/1000 hab.)
Saint-Henri	25,30	20 147	23	1,26

LOCALISATION DES PARCS ET DES ESPACES VERTS



Note : Le milieu de vie de Saint-Henri n'est pas représenté entièrement sur cette carte afin de mettre l'accent sur la portion habitée du territoire.

PROGRAMMATION DES PARCS

<b>H1 Parc Brewster</b> 	<b>H2 Parc Charles-Drew</b> 	<b>H3 Parc de la Ferme-Brodie</b> 	<b>H4 Parc-école de la Traite-des-Fourures</b> 
<b>H5 Parc des Cordonniers</b> 	<b>H6 Parc des Corroyeurs</b> 	<b>H7 Parc des Couturières</b> 	<b>H8 Parc des Hommes-Forts</b> 
<b>H9 Parc des Selliers</b>	<b>H10 Place du Bonheur-d'Occasion</b> 	<b>H11 Parc du Lac-à-la-Loutre</b> 	<b>H12 Parc du Premier-Chemin-de-Fer</b> 
<b>H13 Parc du Village-Turcot</b> 	<b>H14 Parc Émile-Berliner</b> 	<b>H15 Parc Gadbois</b> 	<b>H16 Parc Gédéon-De Catalogne</b> 
<b>H17 Parc Jacques-Couture</b> 	<b>H18 Parc Jacques-Viger</b> 	<b>H19 Parc Lacasse</b>	<b>H20 Parc Louis-Cyr</b> 

Légende :

Accessible par des aménagements cyclables (2)	Aire d'exercice canin (1)	Table de ping-pong (0)	Terrain de balle (1)
Chalet de parc (2)	Aire de jeux libres (8)	Terrain de disc golf (0)	Terrain de basketball (1)
Intérêt patrimonial (2)	Circuit d'exercices pour adultes (1)	Aire de jeux d'eau (1)	Terrain de tennis (4)
Aire de pique-nique (18)	Aire de jeux 18 mois – 5 ans (10)	Pataugeoire (0)	Balle au mur (0)
Fontaine ornementale (3)	Aire de jeux 5 – 12 ans (6)	Piscine (1)	Parc de planche à roulettes (0)
Monument   œuvre d'art (4)	Terrain de pétanque (8)	Terrain de soccer (2)	Patinoire (2)
Agriculture urbaine (0)	Jeux de fer (4)	Terrain de football (0)	Glissade hivernale (0)
	Jeux de croquet (0)	Piste d'athlétisme (0)	

(x) : Nombre d'équipements présents dans le milieu de vie

(x) : L'exposant au pictogramme « terrain de soccer » indique le format du terrain de soccer (5, 7, 9 ou 11 joueurs)

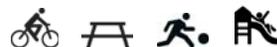
H21 Place Roland-Proulx



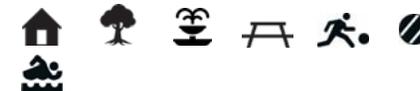
H22 Parc Polyvalente Saint-Henri



H23 Square Sainte-Élisabeth



H24 Parc Sir-George-Étienne-Cartier



H25 Parc Saint-Henri



H26 Woonerf Saint-Pierre



H27 Parc-école Victor-Rousselot



H28 Place du Marché Nord



H30 Place du Marché Sud



Légende :

Accessible par des aménagements cyclables (10)	Aire d'exercice canin (1)	Table de ping-pong (0)	Terrain de balle (1)
Chalet de parc (2)	Aire de jeux libres (8)	Terrain de disque golf (0)	Terrain de basketball (1)
Aire de détente (2)	Circuit d'exercices pour adultes (1)	Aire de jeux d'eau (1)	Terrain de tennis (4)
Aire de pique-nique (18)	Aire de jeux 18 mois – 5 ans (10)	Pataugeoire (0)	Balle au mur (0)
Fontaine ornementale (3)	Aire de jeux 5 – 12 ans (6)	Piscine (1)	Parc de planche à roulettes (0)
Monument   œuvre d'art (4)	Terrain de pétanque (8)	Terrain de soccer (2)	Patinoire (2)
Agriculture urbaine (0)	Jeux de fer (4)	Terrain de football (0)	Glissade hivernale (0)
	Jeux de croquet (0)	Piste d'athlétisme (0)	

(x) : Nombre d'équipements présents dans le milieu de vie

(x) : L'exposant au pictogramme « terrain de soccer » indique le format du terrain de soccer (5, 7, 9 ou 11 joueurs)



## INVENTAIRE ET PORTRAIT DES AIRES DE JEUX

Les parcs d'arrondissement de Saint-Henri comptent dix aires de jeux pour les 18 mois - 5 ans et six aires de jeux pour les 5 - 12 ans, réparties dans dix parcs. Autrement dit, 34 % des parcs de Saint-Henri disposent d'aires de jeux pour les enfants. Bien réparties à l'échelle du territoire, leur état est globalement mauvais, sur les seize aires de jeux, huit sont en mauvais état, une est dans un état moyen et sept sont en bon état. La moitié des aires de jeux de Saint-Henri sont donc vétustes ou nécessitent des réparations importantes.



Tableau 4.5 : État des aires de jeux de Saint-Henri

Parc	Catégorie d'équipement	État de l'équipement
H2 Parc Charles-Drew*	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Mauvais
	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Bon
H3 Parc de la Ferme-Brodie	Aire de jeux 5 - 12 ans	Bon
	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Bon
H4 Parc-école de la Traite-des-Fourrures	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Mauvais
	Aire de jeux 5 - 12 ans	Mauvais
H25 Parc des Cordonniers	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Mauvais
H11 Parc du Lac-à-la-Loutre	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Mauvais
	Aire de jeux 5 - 12 ans	Bon
H13 Parc du Village-Turcot	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Mauvais
H15 Parc Gadbois	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Mauvais
H20 Parc Louis-Cyr	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Bon
	Aire de jeux 5 - 12 ans	Moyen
H23 Parc Saint-Élisabeth	Aire de jeux 5 - 12 ans	Mauvais
	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Bon
H27 Parc-école Victor-Rousselot	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Bon
	Aire de jeux 5 - 12 ans	Bon

**Note :**

- L'état des aires de jeux est basé sur l'inventaire terrain réalisé en novembre 2017.
- \* : Réaménagement complet du parc incluant les aires de jeux prévus en 2018.

## INVENTAIRE ET PORTRAIT DES INFRASTRUCTURES AQUATIQUES

Les parcs d'arrondissement de Saint-Henri comptent une aire de jeux d'eau et une piscine, réparties au sein de deux parcs. Autrement dit, seulement 7 % des parcs de Saint-Henri disposent d'infrastructures aquatiques. Concernant leur état, l'aire de jeux d'eau du parc Louis-Cyr est en bon état, tandis que la piscine du parc Sir-George-Étienne-Cartier est en mauvais état. Des travaux de réfection de la piscine du parc Sir-George-Étienne-Cartier sont d'ailleurs prévus de 2018 à 2019.

Tableau 4.6 : État des infrastructures aquatiques de Saint-Henri

Parc	Catégorie d'équipement	État de l'équipement
H20 Parc Louis-Cyr	Aire de jeux d'eau	Bon
H24 Parc Sir-George-Étienne-Cartier*	Piscine	Mauvais

### Notes :

- L'état des infrastructures aquatiques est basé sur l'inventaire terrain réalisé en novembre 2017.
- \* : Réfection de la piscine du parc Sir-George-Étienne Cartier prévue de 2018 à 2019.



Parc Louis-Cyr

## INVENTAIRE ET PORTRAIT DES PLATEAUX SPORTIFS

Le tableau 4.7 dresse un portrait global des parcs d'arrondissement de Saint-Henri en fonction de leur offre en équipements sportifs, déclinée par sport<sup>28 et 29</sup>. Avec dix plateaux sportifs, Saint-Henri est le deuxième milieu de vie le moins bien doté en équipements sportifs. Ces derniers sont toutefois relativement bien répartis sur le territoire puisqu'ils sont disséminés au sein de cinq parcs. À l'instar de nombreux parcs de l'arrondissement, la majorité des parcs de Saint-Henri sont en effet dédiés à la récréation et à la détente plutôt qu'aux activités sportives. Par ailleurs, la superficie de la plupart des parcs de ce milieu de vie est restreinte, ce qui limite les possibilités d'aménagement de plateaux sportifs de grande dimension. Saint-Henri peut toutefois compter sur la présence du parc Gadbois, parc de quartier à vocation sportive, qui sera en outre agrandi et subira un réaménagement majeur dans les prochaines années pour devenir un pôle sportif d'envergure.

### Soccer

Saint-Henri dispose de deux terrains dédiés à la pratique de ce sport, qui sont tous deux des terrains de minisoccer (destinés à la pratique du soccer à 7 joueurs). Les deux terrains de minisoccer sont localisés respectivement au parc Louis-Cyr et au parc de la Polyvalente Saint-Henri. Réaménagé récemment en 2017, le terrain du parc Louis-Cyr est en excellente condition : sa surface de jeu, son drainage et les bancs de joueurs qui y sont installés sont adéquats pour la pratique du soccer. Le terrain est éclairé et peut compter sur un chalet de parc et une toilette chimique pour les services sanitaires. Le terrain du parc de la Polyvalente Saint-Henri est quant à lui en piètre état et nécessiterait un réaménagement complet de sa surface de jeu, de son drainage et de ses équipements connexes.

### Baseball | Balle-molle

Saint-Henri compte un seul terrain de balle sur son territoire. Il s'agit d'ailleurs du seul terrain de baseball conforme de l'arrondissement du Sud-Ouest, ses autres terrains de balle étant des terrains de balle-molle. Ce terrain de baseball est globalement en bon état, mais la piste d'avertissement et certains équipements connexes nécessiteraient des travaux. Il est à noter que, dans le cadre du réaménagement du pôle Gadbois, un nouveau terrain

sera aménagé en remplacement du terrain actuel dans une des nouvelles portions du parc.

### Basketball

Saint-Henri compte un seul terrain de basketball, un terrain régulier localisé dans le parc Jacques-Viger. Si ce terrain offre une surface de jeu adéquate, il n'est pas éclairé et les bancs de joueurs nécessiteraient d'être remplacés.

### Tennis

Disposant de quatre terrains, Saint-Henri propose une offre intéressante du côté du tennis. Les terrains sont aménagés par groupe de deux, le premier dans le parc Jacques-Viger et le second à la Place Rolland-Proulx. La surface de jeu des terrains du parc Jacques-Viger est en bon état, mais celle des terrains de la Place Rolland-Proulx présente quant à elle plusieurs fissures importantes. Les bancs de joueurs des deux espaces devraient être remplacés.

### Patinoire

Saint-Henri met actuellement deux patinoires à la disposition de ses citoyens pour la période hivernale. Localisée respectivement dans les parcs Louis Cyr et de la Polyvalente Saint-Henri, il s'agit de patinoires temporaires démantelées durant la période estivale.

Tableau 4.7 : État des plateaux sportifs de Saint-Henri

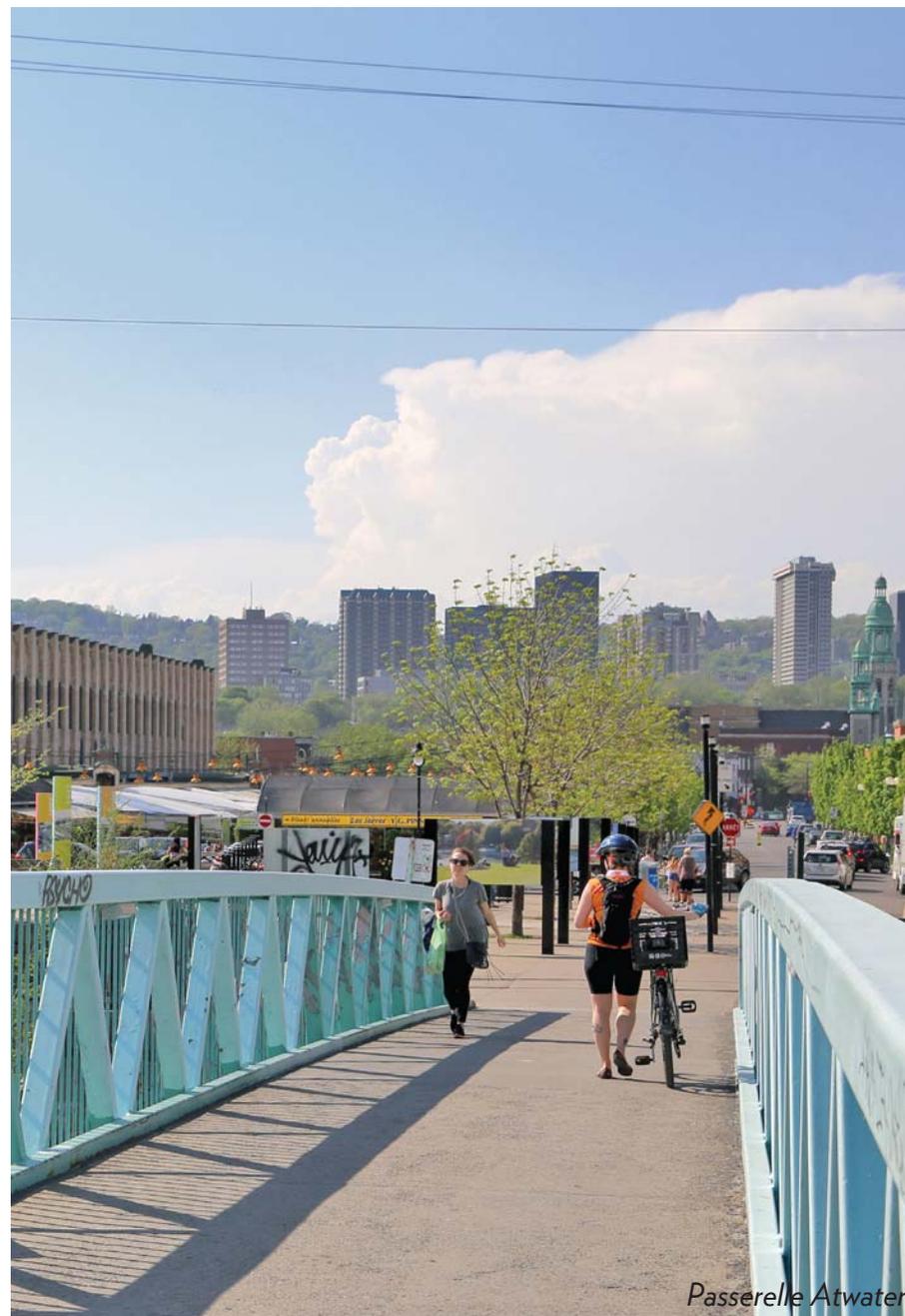
Parc	Catégorie	Nombre	Type de surface	État de la surface	État du drainage	Éclairage	Équipements connexes	Services sanitaires
<b>Soccer</b>								
H20 Parc Louis-Cyr	Minisoccer (7 joueurs)	1	Naturelle, drainée, irriguée	Bon	Bon	●	- Bancs de joueurs	- Chalet de parc - Toilette chimique
H22 Parc Polyvalente Saint-Henri	Minisoccer (7 joueurs)	1	Terrain de balle-molle convertie	Mauvais	Mauvais	○	- Bancs des joueurs - Gradins - Fontaine à boire	- Toilette chimique
<b>Baseball   Bale-molle</b>								
H15 Parc Gadbois	Baseball   Midget	1	Champs intérieur : terre battue amandée Champs extérieur : naturelle	Bon	Bon	○	- Bancs de joueurs - Gradins	- Complexe récréatif
<b>Basketball</b>								
H18 Parc Jacques-Viger	Terrain standard	1	Asphalte	Bon	-	○	- Bancs de joueurs	- Toilette chimique
<b>Tennis</b>								
H18 Parc Jacques-Viger	Terrain standard	2	Asphalte avec peinture acrylique	Bon	Bon	●	- Bancs de joueurs	- Toilette chimique
H21 Place Rolland-Proulx	Terrain standard	2	Asphalte avec peinture acrylique	Bon	Bon	●	- Bancs de joueurs	- Chalet de parc
<b>Patinoire</b>								
H22 Parc Louis-Cyr	À bandes	1	-	-	-	●	-	- Chalet de parc
H22 Parc Polyvalente Saint-Henri	À bandes	1	-	-	-	●	-	-

## ACCESSIBILITÉ DES PARCS ET DES ESPACES VERTS

L'accessibilité cyclable de Saint-Henri présente des carences. Les parcs et les espaces verts de ce milieu de vie sont faiblement desservis par le réseau cyclable puisque seulement 35 % des espaces publics (10 sur 29) sont accessibles via des aménagements cyclables. Plusieurs projets de pistes cyclables sont néanmoins planifiés et devraient donc améliorer la situation dans les prochaines années<sup>30</sup>. Le lien fédérateur prévu dans le cadre du Plan de développement urbain, économique et social Turcot devrait notamment permettre de favoriser les déplacements au sein de Saint-Henri ainsi que vers les autres arrondissements.

Saint-Henri compte onze ruelles vertes, qui sont très bien réparties sur son territoire<sup>12</sup>. Ces ruelles vertes favorisent la mobilité piétonne et bonifient l'accessibilité à de nombreux parcs de Saint-Henri en offrant des liaisons piétonnes sécuritaires.

Avec seize points d'accès, le milieu de vie de Saint-Henri offre une excellente accessibilité au lieu historique national du Canal-de-Lachine. Seul petit bémol, le nombre d'accès au canal est beaucoup plus limité à l'ouest de l'échangeur Turcot.



## BESOINS EN PARCS ET EN ÉQUIPEMENTS

### Des infrastructures aquatiques à aménager

Saint-Henri est le milieu de vie qui compte le plus petit nombre d'infrastructures aquatiques dédiées aux enfants sur son territoire, avec une seule aire de jeux d'eau localisée au parc Louis-Cyr. Ainsi, 9 % des infrastructures aquatiques de l'arrondissement dédiées aux enfants (soit 1 sur 11) se trouvent dans ce milieu de vie, alors que Saint-Henri est le lieu de résidence de 19 % des enfants du Sud-Ouest (groupe d'âge des 0-14 ans)<sup>8</sup>. Des aires de jeux d'eau ou des pataugeoires devront donc être aménagées dans les prochaines années.

### Des aires de jeux pour enfants à mettre aux normes

La moitié des aires de jeux pour enfants (8 sur 16) de Saint-Henri est soit vétuste soit en mauvais état. Ces aires de jeux présentent des déficiences touchant les modules de jeux eux-mêmes (bris, peinture écaillée, graffitis, etc.) et les surfaces amortissantes (manque de paillis ou de sable, bordure en bois traité hors norme, etc.). Des investissements pour la réfection de ces aires de jeux doivent donc être réalisés dans Saint-Henri en priorisant les parcs les plus fréquentés et achalandés, les parcs situés dans les secteurs avec une proportion importante d'enfants et les parcs situés à proximité d'institutions scolaires.

### Une offre sportive à bonifier

L'offre sportive de Saint-Henri est insuffisante, seulement cinq parcs sur trente-et-un (5 sur 31) accueillent des plateaux sportifs. Saint-Henri ne compte que dix plateaux sportifs (terrains de soccer, de football, de balle, de basketball, de tennis, de balle au mur et de patinoire), ce qui équivaut à 14 % des plateaux sportifs de l'arrondissement (10 sur 71), alors que 22 % de la population du Sud-Ouest réside dans ce milieu de vie<sup>8</sup>. Le réaménagement et l'agrandissement du pôle Gadbois, qui comprendra entre autres l'implantation de deux nouveaux terrains sportifs, un terrain de hockey cosom et un terrain de basketball, de même que l'implantation de modules de *skate*, permettront effectivement de bonifier l'offre sportive de Saint-Henri, mais des efforts supplémentaires devront vraisemblablement être mis en œuvre.

De plus des efforts de consolidation de l'offre sportive actuelle seraient également à prévoir, notamment la mise à niveau des plateaux sportifs du parc de la Polyvalente Saint-Henri.

### Des aires de jeux pour adultes à aménager

Les aires des jeux pour adultes (terrain de pétanque, croquet et jeux de fer) de Saint-Henri sont mal réparties sur son territoire. Sur les vingt-neuf parcs de ce milieu de vie, seulement deux, les parcs Émile-Berliner et Sir-George-Étienne-Cartier, sont dotés de ce type d'équipements. Ces deux parcs sont en outre tous deux localisés dans la portion centrale de Saint-Henri, l'ouest et l'est de Saint-Henri sont de ce fait mal desservis en aires de jeux pour adultes. Des aires de jeux pour adultes devraient donc être implantées préférentiellement dans un parc à l'ouest de la rue De Courcelle et dans un parc à l'est de la voie ferrée.







**PLAN DIRECTEUR DES  
PARCS ET ESPACES VERTS**

2019-2024

**VILLE-ÉMARD—  
CÔTE-SAINT-PAUL**



## INTRODUCTION

Ville-Émard—Côte-Saint-Paul est situé au sud du canal de Lachine entre les arrondissements Verdun et LaSalle. L'histoire de Côte-Saint-Paul débute au 17<sup>e</sup> siècle lorsque le territoire est concédé aux Sulpiciens. Essentiellement agricole, Côte-Saint-Paul est occupé par quelques fermes jusqu'à l'ouverture du canal. En 1821, la construction du canal de Lachine débute et le chantier perturbe les activités agricoles des habitants de la côte, ce qui mène à l'abandon de plusieurs fermes. Le développement industriel du secteur prendra cependant véritablement son essor avec l'élargissement du canal terminé en 1848, alors que des industries de la fonte s'installent à proximité de l'écluse Saint-Paul pour profiter de son énergie hydraulique. Un premier noyau villageois apparaît alors dans le voisinage de l'écluse avec l'installation de familles ouvrières<sup>34</sup>.

Quant à Ville-Émard, son histoire débute plus tardivement avec le lotissement d'une ferme à des fins résidentielles par Joseph-Ulric Émard à la fin du 19<sup>e</sup> siècle. En 1910, Ville-Émard et Côte-Saint-Paul sont annexées à la Ville de Montréal. Le développement urbain prend de l'expansion et des compagnies immobilières lotissent les terres agricoles<sup>1</sup>.

Ville-Émard—Côte-Saint-Paul est aujourd'hui un milieu de vie résidentiel enclavé par le canal de Lachine au nord et par le canal de l'Aqueduc au sud. Le parc industriel du secteur Cabot et l'autoroute 15, qui traverse le territoire de Ville-Émard—Côte-Saint-Paul dans sa portion nord-est, contribuent à isoler ce milieu de vie de celui de Pointe-Saint-Charles. Ces deux milieux de vie bénéficient toutefois d'une agréable liaison piétonne et cycliste entre leurs territoires grâce à la présence du lieu historique national du Canal-de-Lachine. L'occupation du sol de Ville-Émard—Côte-Saint-Paul est des plus homogène au sein de l'arrondissement. Majoritairement occupé par des lots résidentiels, son modèle se rapproche beaucoup du modèle bâti de la banlieue<sup>7</sup>.



## PROFIL DE LA POPULATION

Totalisant 30 619 habitants, Ville-Émard—Côte-Saint-Paul est le milieu de vie le plus peuplé de l'arrondissement du Sud-Ouest, 39 % de la population du Sud-Ouest y a ainsi élu domicile<sup>8</sup>. 16 655 habitants résident dans le quartier Ville-Émard, tandis que 13 964 habitants sont domiciliés dans le quartier Côte-Saint-Paul. Avec une densité de 8 875 habitants par kilomètre carré (8 875 habitants/km<sup>2</sup>)<sup>12</sup>, Ville-Émard—Côte-Saint-Paul est en outre le milieu de vie le plus densément peuplé de l'arrondissement, ce qui est surprenant puisqu'il est aussi celui qui compte le plus grand nombre de maisons individuelles.

La population de Ville-Émard—Côte-Saint-Paul est relativement stable : la croissance démographique n'a été que de 1 % entre 2011 et 2016<sup>7</sup> et <sup>8</sup>. À l'échelle de chacun de ses deux quartiers, la croissance démographique de Côte-Saint-Paul a été nulle (0 %), tandis que Ville-Émard a connu une faible croissance démographique de 2 %<sup>13</sup>. Le rythme devrait toutefois s'accroître dans les prochaines années. Selon les projections, la croissance démographique atteindra 7 % entre 2016 et 2023, la population de Ville-Émard—Côte-Saint-Paul devrait donc s'élever à 32 798 habitants en 2023<sup>11</sup>.

Le milieu de vie de Ville-Émard—Côte-Saint-Paul est celui qui comprend à la fois la plus grande proportion de jeunes enfants (0-14 ans), et la plus grande proportion de personnes âgées (plus de 65 ans), avec 14 % et 16 % de sa population dans ces tranches d'âges respectives. Et c'est effectivement dans ce milieu de vie que la part de familles avec enfants est la plus élevée de l'arrondissement : 61 % des familles ont des enfants. Ville-Émard—Côte-Saint-Paul est également le milieu de vie comptant la plus importante proportion des 45-64 ans et la plus faible proportion des 20-44 ans. La population de Ville-Émard—Côte-Saint-Paul est donc globalement plus âgée que celle des autres milieux de vie<sup>8</sup>.

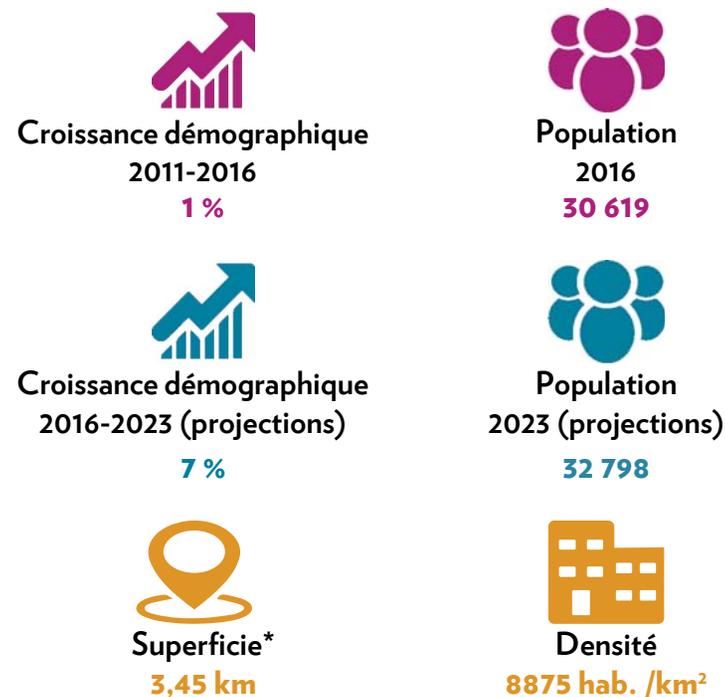
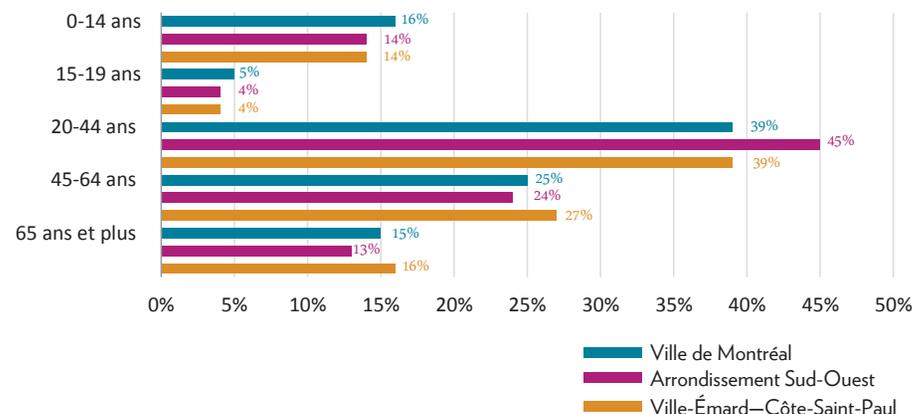


Figure 4.1 : Répartition de la population de Ville-Émard—Côte-Saint-Paul par groupe



\*: La superficie du milieu de vie exclut les secteurs inhabités

## LES PARCS DE VILLE-ÉMARD—CÔTE-SAINT-PAUL EN STATISTIQUES

Vingt parcs et espaces verts sont présents sur le territoire de Ville-Émard—Côte-Saint-Paul, qui est le milieu de vie qui compte le plus grand nombre de parcs de quartier (quatre). Ces parcs de quartier sont cependant tous localisés en périphérie de son territoire, au sud-est (parcs Clifford, D'Arcy-McGee et De La Vérendrye) et au nord-ouest (parc Ignace-Bourget), ce qui limite leur accessibilité et leur rayonnement. Ce milieu de vie bénéficie également de la présence du parc Angrignon, un des six grands parcs urbains de la Ville de Montréal, mais qui ne relève donc pas de la compétence de l'Arrondissement. Le parc Angrignon avec ses 96 hectares et ses nombreux équipements récréatifs et sportifs rayonne tant à l'échelle locale qu'à l'échelle régionale.

Les parcs d'arrondissement et les espaces verts non catégorisés de Ville-Émard—Côte-Saint-Paul totalisent une superficie de 29,98 hectares, soit 9,80 % de la superficie totale de ce milieu de vie en excluant les secteurs inhabités. Ville-Émard—Côte-Saint-Paul est ainsi le milieu de vie avec la deuxième plus faible proportion de son territoire occupé par des parcs et des espaces verts<sup>12</sup>.

Avec 1,10 hectare de parcs et espaces verts par 1000 habitants (1,10 ha/1000 habitants), Ville-Émard—Côte-Saint-Paul est également le milieu de vie avec le deuxième plus faible ratio en parcs et espaces verts. Ce faible ratio s'explique par le petit nombre de parcs comparativement à l'importante population de ce milieu de vie.

L'aménagement de nouveaux espaces verts qui s'inscrivent dans le Plan de développement urbain, économique et social Turcot, notamment le développement d'aménagements sous l'autoroute 15 permettra de pratiquement maintenir le ratio actuel malgré l'augmentation de la population<sup>34</sup>. En fait, le ratio de Ville-Émard—Côte-Saint-Paul diminuera légèrement pour atteindre 1,08 ha/1000 hab.

**Tableau 5.1 : Réseau de parcs et espaces verts de Ville-Émard—Côte-Saint-Paul**

Milieu de vie	Miniparc	Voisinage	Quartier	Parc-école	Parc linéaire	Place publique	Total
Ville-Émard—Côte-Saint-Paul	7	5	4	0	1	3	20

**Tableau 5.2 : Synthèse des parcs et des espaces verts de Ville-Émard—Côte-Saint-Paul**

Milieu de vie	Nombre de parcs et espaces verts	Superficie en parcs et espaces verts 2016 (ha)	Proportion de la superficie du milieu de vie occupée par des parcs (%)
Ville-Émard—Côte-Saint-Paul	20	33,83	9,80

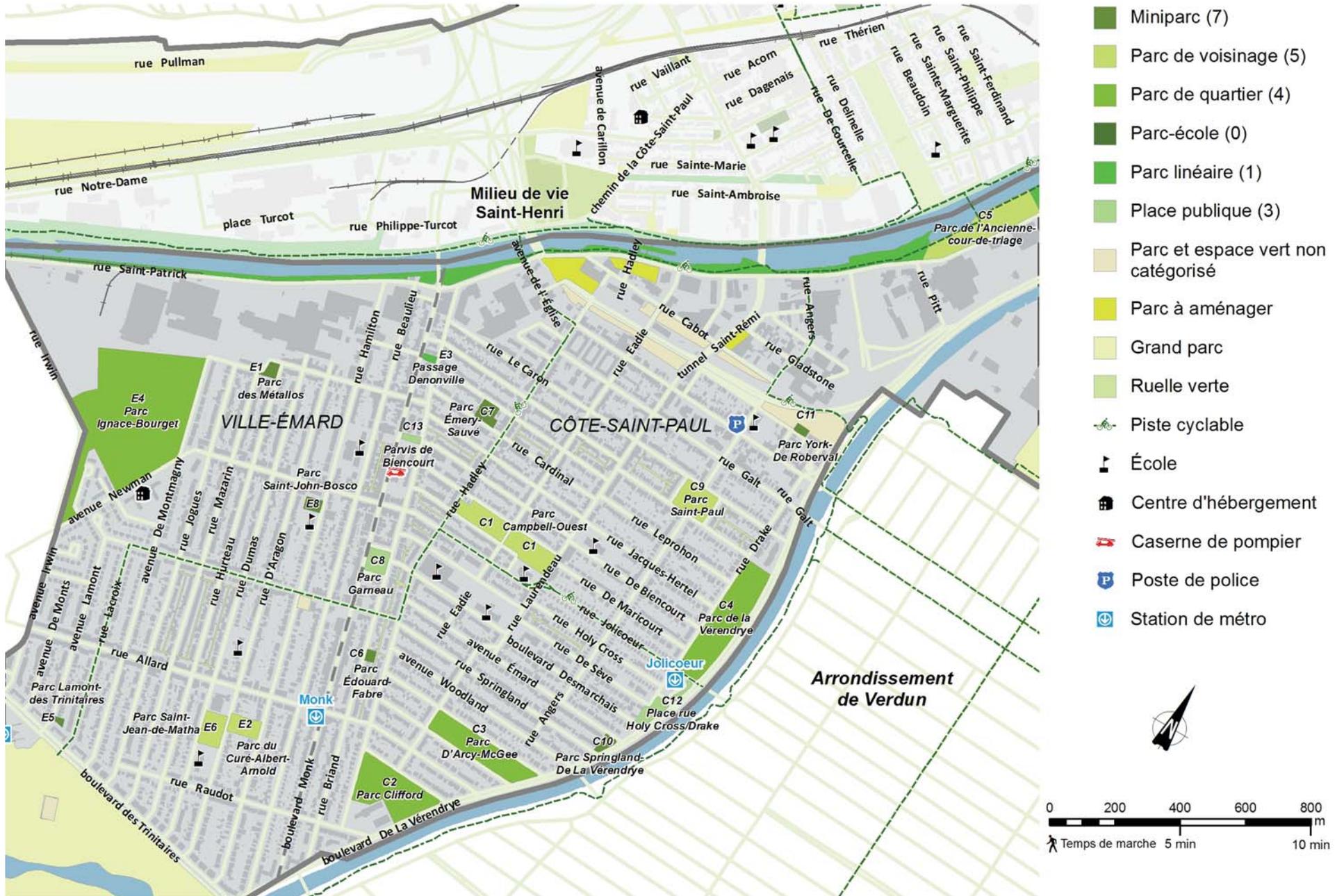
**Tableau 5.3 : Ratio actuel des parcs et espaces verts de Ville-Émard—Côte-Saint-Paul**

Milieu de vie	Superficie en parcs et espaces verts actuelle (ha)	Population 2016	Poids démographique 2016 (%)	Ratio actuel (ha/1000 hab.)
Ville-Émard—Côte-Saint-Paul	33,83	30 619	39	1,10

**Tableau 5.4 : Ratio projeté des parcs et espaces verts de Ville-Émard—Côte-Saint-Paul**

Milieu de vie	Superficie en parcs et espaces verts projetée (ha)	Population 2023	Poids démographique 2023 (%)	Ratio projeté (ha/1000 hab.)
Ville-Émard—Côte-Saint-Paul	35,51	32 798	38	1,08

LOCALISATION DES PARCS ET DES ESPACES VERTS



PROGRAMMATION DES PARCS

E1 Parc des Métallos

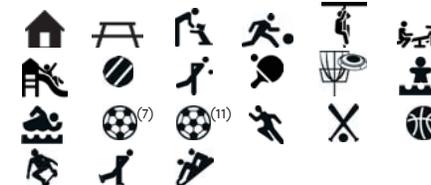


E2 Parc Curé-Albert-Arnold



E3 Passage Denonville

E4 Parc Ignace-Bourget



E5 Parc Lamont—des Trinitaires

E6 Parc Saint-Jean-de-Matha



E8 Parc Saint-John-Bosco



C1 Parc Campbell-Ouest



C2 Parc Clifford



C3 Parc D'Arcy-McGee



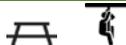
C4 Parc De La Vérendrye



C5 Parc de l'Ancienne-cour-de-triage



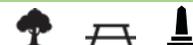
C6 Parc Édouard-Fabre



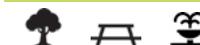
C7 Parc Émery-Sauvé



C8 Parc Garneau



C9 Parc Saint-Paul



C10 Parc Springland-De La Vérendrye



C11 Parc York-De Roberval

C12 Place rue Holy Cross/Drake



C13 Parvis de Biencourt



Légende :

Accessible par des aménagements cyclables (4)	Aire d'exercice canin (1)	Table de ping-pong (3)	Terrain de balle (3)
Chalet de parc (5)	Aire de jeux libres (6)	Terrain de disc golf (1)	Terrain de basketball (4)
Intérêt patrimonial (2)	Circuit d'exercices pour adultes (2)	Aire de jeux d'eau (1)	Terrain de tennis (17)
Aire de pique-nique (12)	Aire de jeux 18 mois - 5 ans (6)	Pataugeoire (2)	Balle au mur (0)
Fontaine ornementale (1)	Aire de jeux 5 - 12 ans (5)	Terrain de soccer (16)	Parc de planche à roulettes (1)
Monument   œuvre d'art (1)	Terrain de pétanque (14)	Terrain de football (2)	Patinatoire (4)
Agriculture urbaine (2)	Jeux de croquet (0)	Piste d'athlétisme (1)	Glissade hivernale (1)

(x) : Nombre d'équipements présents dans le milieu de vie

: L'exposant au pictogramme « terrain de soccer » indique le format du terrain de soccer (5, 7, 9 ou 11 joueurs)

## INVENTAIRE ET PORTRAIT DES AIRES DE JEUX

Les parcs d'arrondissement de Ville-Émard—Côte-Saint-Paul comptent six aires de jeux pour les 18 mois - 5 ans et cinq aires de jeux pour les 5 - 12 ans, réparties dans six parcs. Autrement dit 30 % des parcs de Ville-Émard—Côte-Saint-Paul disposent d'aires de jeux pour les enfants. La répartition des aires de jeux n'est pas optimale puisque seulement deux parcs du quartier Ville-Émard disposent d'aires de jeux. Globalement l'état de ces aires de jeux est moyen : six sont dans un état moyen et cinq sont en bon état. La moitié des aires de jeux de Ville-Émard—Côte-Saint-Paul nécessite donc certaines réparations.

Tableau 5.5 : État des aires de jeux de Ville-Émard—Côte-Saint-Paul

Parc	Catégorie d'équipement	État de l'équipement
E2 Parc Curé-Albert-Arnold	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Moyen
	Aire de jeux 5 - 12 ans	Bon
E4 Parc Ignace-Bourget	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Moyen
	Aire de jeux 5 - 12 ans	Bon
C1 Parc Campbell-Ouest	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Moyen
	Aire de jeux 5 - 12 ans	Moyen
C2 Parc Clifford	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Moyen
	Aire de jeux 5 - 12 ans	Bon
C4 Parc de la Vérendrye	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Bon
C7 Parc Émery-Sauvé	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Moyen
	Aire de jeux 5 - 12 ans	Bon

### Note :

- L'état des aires de jeux est basé sur l'inventaire terrain réalisé en novembre 2017.



Parc Ignace-Bourget

## INVENTAIRE ET PORTRAIT DES INFRASTRUCTURES AQUATIQUES

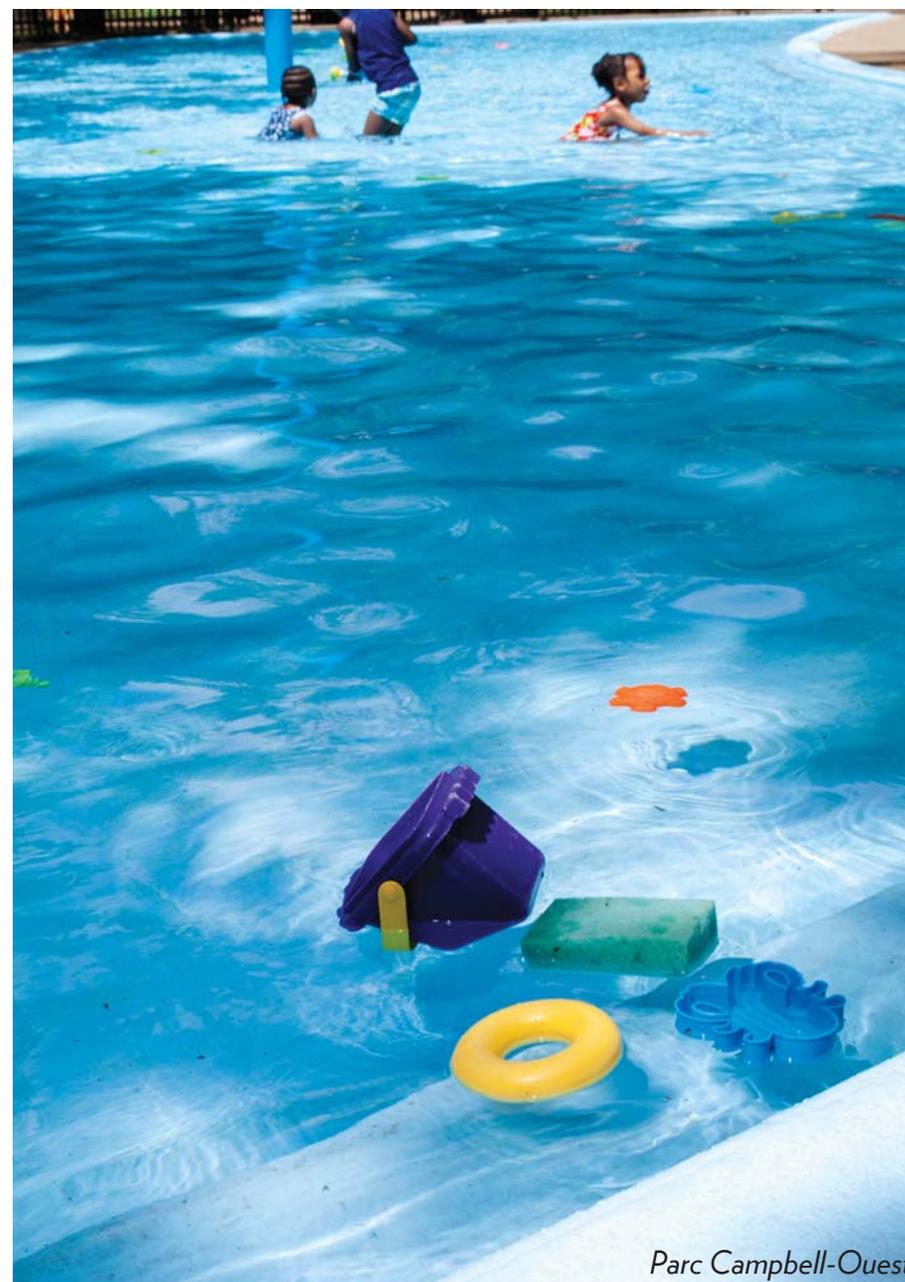
Les parcs d'arrondissement de Ville-Émard—Côte-Saint-Paul comptent une aire de jeux d'eau, deux pataugeoires et une piscine extérieure, réparties au sein de trois parcs. Autrement dit, 15 % des parcs de ce milieu de vie disposent de telles infrastructures. Concernant leur état, l'aire de jeux d'eau, une pataugeoire et la piscine sont en moyen état, tandis que la seconde pataugeoire est vétuste. L'état des infrastructures aquatiques de Ville-Émard—Côte-Saint-Paul est donc à bonifier, certains travaux sont d'ailleurs déjà planifiés.

Tableau 5.6 : État des infrastructures aquatiques de Ville-Émard—Côte-Saint-Paul

Parc	Catégorie d'équipement	État de l'équipement
E2 Parc Curé-Albert-Arnold	Aire de jeux d'eau	Moyen
E4 Parc Ignace-Bourget	Pataugeoire	Moyen
	Piscine	Moyen
C1 Parc Cambell-Ouest*	Pataugeoire	Mauvais

### Note :

- L'état des infrastructures aquatiques est basé sur l'inventaire terrain réalisé en novembre 2017.
- \* : La conversion de la pataugeoire du parc Campbell-Ouest en aire de jeux d'eau est prévu en 2019.



Parc Campbell-Ouest

## INVENTAIRE ET PORTRAIT DES PLATEAUX SPORTIFS

Le tableau 5.7 dresse un portrait global des parcs d'arrondissement de Ville-Émard—Côte-Saint-Paul en fonction de leur offre en équipements sportifs, déclinée par sport<sup>28 et 29</sup>. Totalisant quarante-deux plateaux sportifs répartis dans six parcs, Ville-Émard—Côte-Saint-Paul est le milieu de vie le mieux desservi en équipements sportifs. L'excellence de l'offre sportive de Ville-Émard—Côte-Saint-Paul est due à la présence de quatre parcs de quartier à vocation sportive disposant de plateaux sportifs divers et variés. Le parc Ignace-Bourget joue notamment un rôle important en la matière en offrant une diversité impressionnante de plateaux sportifs.

### Soccer

L'offre de Ville-Émard—Côte-Saint-Paul en terrains de soccer est excellente, avec quatre terrains de soccer régulier (11 joueurs), sept terrains de minisoccer (7 joueurs) et cinq terrains de microsoccer (5 joueurs). Le rôle du parc d'Arcy-McGee dans la pratique du soccer au sein de l'arrondissement est crucial puisque dix terrains y sont à la disposition des citoyens. Il faut cependant préciser que les quatre terrains de minisoccer de ce parc sont en fait deux terrains réguliers subdivisés. Globalement, les terrains du parc d'Arcy-McGee sont en bon état. L'accessibilité des terrains du parc d'Arcy-McGee est par ailleurs limitée, le parc étant clôturé et les portes d'accès verrouillées en dehors des horaires d'activités des organismes sportifs. Les parcs De La Vérendrye et Ignace-Bourget comptent également des terrains de soccer réguliers à 11 joueurs qui sont en excellent état. Le terrain de soccer du parc Ignace-Bourget se subdivise en deux terrains de minisoccer. Les autres terrains de soccer sont localisés dans les parcs Campbell-Ouest et De La Vérendrye : dans les deux cas il s'agit d'espaces libres où des buts de soccer ont été disposés. Si la vocation de ces espaces à titre de terrain de soccer devait se confirmer à long terme, des travaux d'aménagement seraient vraisemblablement nécessaires, particulièrement pour le terrain du parc Campbell-Ouest dont la surface de jeu et le drainage sont inadéquats.

### Football

Ville-Émard—Côte-Saint-Paul compte un terrain de football. Localisé dans le parc De La Vérendrye, il s'agit en fait d'un terrain combiné de type soccer | football. Ce parc ayant été réaménagé récemment, le terrain est en excellente condition, tant au niveau de la surface de jeux, que du drainage et des équipements connexes. Le parc De La Vérendrye est également doté d'un chalet de parc qui assure les services sanitaires. L'accessibilité du terrain est cependant limitée, le terrain étant clôturé et les portes d'accès verrouillées en dehors des horaires d'activités des organismes sportifs.

### Baseball | Balle-molle

Trois terrains de balle sont situés sur le territoire de Ville-Émard—Côte-Saint-Paul, tous destinés à la pratique de la balle-molle en premier lieu. Ces terrains sont localisés dans les parcs Ignace-Bourget, Saint-Jean-de-Matha et Clifford. Si les terrains des parcs Ignace-Bourget et Clifford sont globalement en bon état, celui de Saint-Jean-de-Matha nécessiterait des travaux importants pour améliorer son drainage et sa surface de jeu. Seul le parc Ignace-Bourget offre des services sanitaires puisque le chalet du parc Clifford est condamné.

### Basketball

Quatre terrains de basketball sont présents dans Ville-Émard—Côte-Saint-Paul : un demi-terrain au parc Ignace-Bourget, ainsi qu'un terrain régulier et deux demi-terrains au parc Clifford. Ces terrains de basketball sont globalement en bon état, leur surface de jeu et les bancs de joueurs sont adéquats. Aucun de ces terrains n'est par contre éclairé.

### Tennis

En matière de tennis, l'offre de Ville-Émard—Côte-Saint-Paul est excellente avec treize terrains standards et quatre mini-terrains. Le parc De La Vérendrye joue un rôle crucial pour la pratique de ce sport dans le Sud-Ouest puisqu'il accueille plus de la moitié des terrains de l'arrondissement, avec ses neuf terrains standards et ses quatre mini-terrains. Le parc De La Vérendrye ayant été réaménagé dans les dernières années, ses terrains de tennis sont en excellente condition, tant leur surface de jeu, que leur drainage et leurs équipements connexes. Les terrains du parc Saint-Jean-de-Matha sont globalement en moins bonne condition : la surface de jeu est fissurée à plusieurs endroits et les équipements connexes présentent des signes de détérioration. Les terrains de tennis de ces deux parcs sont éclairés.

### Patinoire

Quatre patinoires, localisées dans les parcs Ignace-Bourget, Campbell-Ouest et De La Vérendrye, sont à la disposition des citoyens de Ville-Émard—Côte-Saint-Paul durant la période hivernale. Le parc Ignace-Bourget offre une patinoire à bandes permanentes permettant la pratique du hockey cosom durant la période estivale. Le parc Campbell-Ouest compte deux patinoires temporaires, une à bandes et une destinée au patin libre. Le parc De La Vérendrye offre quant à lui une patinoire temporaire à bandes.



Parc De La Vérendrye

Tableau 5.7 : État des plateaux sportifs de Ville-Émard—Côte-Saint-Paul

Parc	Catégorie	Nombre	Type de surface	État de la surface	État du drainage	Éclairage	Équipements connexes	Services sanitaires
Soccer								
E4 Parc Ignace-Bourget	Soccer (11 joueurs)	1	Naturelle, drainée, irriguée	Bon	Bon	●	- Bancs des joueurs - Gradins - Fontaine à boire	- Chalet de parc
	Minisoccer (7 joueurs)	2	Naturelle, drainée, irriguée	Bon	Bon	●	- Bancs des joueurs - Gradins - Fontaine à boire	- Chalet de parc
C1 Parc Campbell-Ouest	Microsoccer (5 joueurs)	1	Espace libre	Mauvais	Mauvais	○	-	- Chalet de parc
C3 Parc d'Arcy-McGee	Microsoccer (5 joueurs)	4	Naturelle	Bon	Moyen	○	- Fontaine à boire	- 2 toilettes chimiques - Chalet de Parc (Condamné)
	Minisoccer (7 joueurs)	4	Naturelle	Bon	Moyen	○	- Fontaine à boire	- 2 toilettes chimiques - Chalet de Parc (Condamné)
	Soccer (11 joueurs)	2	Naturelle	Bon	Moyen	○	- Fontaine à boire	- 2 toilettes chimiques - Chalet de Parc (Condamné)
C4 Parc De La Vérendrye	Minisoccer (7 joueurs)	1	Espace libre	Moyen	Moyen	○	- Fontaine à boire	- Chalet de parc
	Soccer (11 joueurs)   Football	1	Naturelle, drainée, irriguée	Bon	Bon	●	- Bancs des joueurs - Gradins - Fontaine à boire	- Chalet de parc
Football								
C4 Parc De la Vérendrye	Soccer (11 joueurs)   Football	1	Naturelle, drainée, irriguée	Bon	Bon	●	- Bancs des joueurs - Gradins - Fontaine à boire	- Chalet de parc

Tableau 5.7 : État des plateaux sportifs de Ville-Émard—Côte-Saint-Paul (Suite)

Parc	Catégorie	Nombre	Type de surface	État de la surface	État du drainage	Éclairage	Équipements connexes	Services sanitaires
Baseball   Balle-molle								
E4 Parc Ignace-Bourget	Balle-molle   Midget	1	Champs intérieur : terre battue amandée Champs extérieur : naturelle	Bon	Moyen	●	- Bancs de joueurs - Gradins - Fontaine à boire	- Chalet de parc
E6 Parc Saint-Jean-de-Matha	Balle-molle   Atome	1	Champs intérieur : terre battue Champs extérieur : naturelle	Moyen	Mauvais	○	- Bancs de joueurs - Gradins - Fontaine à boire	-
C2 Parc Clifford	Balle-molle   Midget	1	Champs intérieur : terre battue amandée Champs extérieur : naturelle	Bon	Bon	●	- Bancs de joueurs - Gradins - Fontaine à boire	- Chalet de parc (Condamné)
Basketball								
E4 Parc Ignace-Bourget	Terrain standard	1	Asphalte	Bon	-	○	- Banc de joueurs - Fontaine à boire	- Chalet de parc
C2 Parc Clifford	Demi-terrain	2	Asphalte	Bon	-	○	- Bancs de joueurs	- Chalet de parc (Condamné)
	Terrain standard	1	Asphalte	Bon	-	○	- Bancs de joueurs	- Chalet de parc (Condamné)
Tennis								
E6 Parc Saint-Jean-de-Matha	Terrain standard	4	Asphalte avec peinture acrylique	Mauvais	Moyen	●	- Bancs de joueurs - Fontaine à boire	-
C4 Parc De La Vérendrye	Mini-terrain	4	Asphalte avec peinture acrylique	Bon	Bon	●	- Bancs de joueurs - Fontaine à boire	- Chalet de parc
	Terrain standard	9	Asphalte avec peinture acrylique	Bon	Bon	●	- Bancs de joueurs - Fontaine à boire	- Chalet de parc
Patinoire								
E4 Parc Ignace-Bourget	À bandes permanentes	1	-	-	-	●	-	- Chalet de parc
C1 Parc Campbell-Ouest	À bandes	1	-	-	-	●	-	- Chalet de parc
	Patin libre	1	-	-	-	●	-	- Chalet de parc
C4 Parc De La Vérendrye	À bandes	1	-	-	-	●	-	- Chalet de parc

## ACCESSIBILITÉ DES PARCS ET DES ESPACES VERTS

Ville-Émard—Côte-Saint-Paul est le milieu de vie dont les parcs et espaces verts sont les moins bien desservis par son réseau cyclable. En effet, seuls 20 % (4 sur 20) des parcs et des espaces verts de Ville-Émard—Côte-Saint-Paul sont accessibles via des aménagements cyclables. Les projets de pistes cyclables planifiés sur les rues Hadley et Irwin permettront cependant d'y remédier quelque peu en rendant possible la desserte respective des parcs Clifford et Ignace-Bourget<sup>30</sup>.

A contrario, Ville-Émard—Côte-Saint-Paul est le milieu de vie qui compte le plus grand nombre de ruelles vertes : quatre ruelles vertes se trouvent dans Ville-Émard et douze autres dans Côte-Saint-Paul, soit un total de seize ruelles vertes. La moitié d'entre elles est localisée à proximité du boulevard Monk<sup>12</sup>. Les ruelles vertes de ce milieu de vie favorisent la mobilité piétonne et l'accessibilité de plusieurs parcs de Côte-Saint-Paul en offrant des liaisons piétonnes sécuritaires à la population.

Ville-Émard—Côte-Saint-Paul offre cependant une accessibilité limitée au lieu historique national du Canal-de-Lachine avec seulement six points d'accès. Deux raisons expliquent cette situation. D'une part à cette hauteur, la piste cyclable du lieu historique national du Canal-de-Lachine se trouve du côté nord à partir de l'avenue de l'Église et d'autre part, le nord de ce milieu de vie, est occupé majoritairement par des industries en bordure du canal.



Boulevard Monk - Cycloviva

## BESOINS EN PARCS ET EN ÉQUIPEMENTS

### Des parcs à aménager

Avec 1,10 hectare par 1000 habitants (1,10 ha/1000 habitants), Ville-Émard—Côte-Saint-Paul est le deuxième milieu de vie avec le plus faible ratio en parcs et en espaces verts. Bien que de nouveaux espaces publics seront aménagés dans les prochaines années, notamment dans le cadre du Plan de développement urbain, économique et social Turcot, l'augmentation anticipée de la population devrait faire en sorte que le ratio de Ville-Émard—Côte-Saint-Paul diminue très légèrement à 1,08 ha/1000 habitants, ce qui reste inférieur au ratio actuel de l'arrondissement (1,19 ha/1000 habitants). Les efforts seront donc à mettre davantage dans l'agrandissement des parcs existants et/ou dans l'aménagement de nouveaux espaces. L'espace étant limité pour de nouveaux parcs, l'Arrondissement pourra tabler sur la création de nouveaux parcs-écoles via des ententes avec les commissions scolaires ainsi que sur une meilleure mise en réseau des parcs et des espaces verts de Ville-Émard—Côte-Saint-Paul.

### Des chalets de parc à rénover

Ville-Émard—Côte-Saint-Paul est le milieu de vie qui compte le plus grand nombre de chalets de parcs avec cinq bâtiments, mais deux d'entre eux sont détériorés et actuellement inutilisables. Les chalets des parcs Clifford et d'Arcy-McGee ont en effet dû être condamnés en raison de leur mauvais état. Une réfection de ces bâtiments est nécessaire pour permettre leur réutilisation par les usagers de ces deux parcs de quartier.

### Des aires de jeux pour enfants à aménager

Ville-Émard—Côte-Saint-Paul est le milieu de vie qui compte le plus grand nombre d'enfants (groupe d'âge des 0-14 ans), et pourtant, des quatre milieux de vie, il s'agit de celui qui est le moins bien desservi quant au nombre d'aires de jeux pour enfants par habitant. Seulement 21 % des aires de jeux de l'arrondissement (11 sur 53) se trouvent dans Ville-Émard—Côte-Saint-Paul, alors que 42 % des enfants du Sud-Ouest y résident<sup>8</sup>. Des aires de jeux pour enfants devraient donc être aménagées au cours des prochaines années afin que l'offre réponde aux besoins des enfants présents dans ce milieu de vie.

### Des infrastructures aquatiques à aménager

Ville-Émard—Côte-Saint-Paul est également le milieu de vie le moins bien desservi en termes de nombre d'infrastructures aquatiques pour enfants. Seulement 27 % des aires de jeux d'eau et des pataugeoires de l'arrondissement (3 sur 11) se trouvent dans Ville-Émard—Côte-Saint-Paul, quand 42 % des enfants du Sud-Ouest y résident<sup>8</sup>. Des aires de jeux d'eau ou des pataugeoires devront donc aussi y être aménagées dans les prochaines années.

### Des aires de jeux pour adultes à aménager

Outre les enfants, Ville-Émard—Côte-Saint-Paul est le milieu de vie qui compte le plus grand nombre d'aînés (groupe d'âge des 65 ans et plus)<sup>8</sup>. Il est néanmoins le milieu de vie le moins bien desservi en termes de nombre d'aires de jeux pour adultes (terrain de pétanque, terrain de croquet et jeux de fer) par habitant. Seulement 30 % (18 sur 60) des aires de jeux pour adultes de l'arrondissement se trouvent dans Ville-Émard—Côte-Saint-Paul, alors que près de la moitié des aînés (49 %) du Sud-Ouest habitent ce milieu de vie<sup>8</sup>.

### Des aménagements pour les aînés à aménager

Afin de favoriser l'accès des parcs aux aînés, l'Arrondissement du Sud-Ouest pourra miser sur la création de « corridors d'autonomie ». Les « corridors d'autonomie » sont des trajets avec des aménagements facilitant le transport actif chez les personnes âgées et à mobilité réduite. Ces aménagements peuvent prendre diverses formes, comme des descentes de trottoir mieux aménagées ou l'ajout de bancs. L'aménagement de « corridors d'autonomie » aura ainsi comme bénéfices de favoriser l'accessibilité et la mise en réseau des parcs et des espaces verts de Ville-Émard—Côte-Saint-Paul.



A large mural on a brick wall depicting a waterfall and various plants and flowers. The mural is painted on a dark brick wall and features a central waterfall with several streams of water falling into a pool. The waterfall is surrounded by lush greenery, including large pink and purple flowers, and various plants and trees. The overall scene is vibrant and detailed, with a focus on nature and environmental elements.

# PLAN DIRECTEUR DES PARCS ET ESPACES VERTS

2019-2024

## VISION ET PRINCIPES DIRECTEURS



## VISION

L'Arrondissement du Sud-Ouest reconnaît le rôle central des espaces publics dans la vitalité des quartiers. L'Arrondissement s'engage donc à créer **un réseau de parcs accessibles priorisant l'expérience des usagers de toutes les générations par des aménagements durables qui répondent aux besoins des milieux de vie.**

La vision se décline en six grands principes directeurs qui intègrent les préoccupations municipales et citoyennes par rapport aux dimensions sociales, économiques et environnementales :

1. Favoriser l'appropriation des parcs par des aménagements distinctifs et inclusifs
2. Promouvoir l'activité physique et les modes de vie actifs
3. Utiliser les parcs pour mettre en valeur la culture et le patrimoine
4. Aménager en respect des pratiques durables
5. Mettre les usagers au centre de la conception
6. Ouvrir les parcs sur les quartiers

De ces six principes découlent des actions concrètes autant dans la conception, la planification que l'aménagement et l'animation des parcs et des espaces verts.



Parvis de Biencourt

## PRINCIPES DIRECTEURS

### 1) FAVORISER L'APPROPRIATION DES PARCS PAR DES AMÉNAGEMENTS DISTINCTIFS ET INCLUSIFS

L'Arrondissement du Sud-Ouest reconnaît l'importance de l'appropriation citoyenne pour assurer le succès des parcs et des espaces verts. L'appropriation citoyenne des espaces publics dérive de la prise en considération des besoins réels de la population d'un milieu de vie. Les parcs et les espaces verts doivent refléter les particularités de leur milieu d'insertion.

Ainsi, il importe que les aménagements et les équipements des parcs soient distinctifs afin de favoriser la création d'un sentiment d'appartenance. Les parcs et les espaces verts se doivent d'être plus que fonctionnels : ils doivent devenir de véritables espaces de vie conviviaux pour tous. Ainsi, l'aménagement des parcs devra respecter les objectifs suivants :

- Prévoir des aménagements pour toutes les générations et groupes d'âge;
- Créer des espaces à une échelle qui favorise les rencontres et la socialisation;
- Faire des parcs des lieux de détente offrant des havres de verdure en milieu urbain;
- Utiliser les chalets de parcs comme leviers pour le renforcement de la vie sociale au sein des milieux de vie;
- Mettre en valeur les panoramas iconiques de l'arrondissement.



Place du Marché Sud

## 2) PROMOUVOIR L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET LES MODES DE VIE ACTIFS

L'Arrondissement du Sud-Ouest souhaite promouvoir de saines habitudes de vie au sein de sa population par la promotion de l'activité physique et des modes de vie actifs dans une optique de santé publique. Les parcs et les espaces verts peuvent jouer un rôle en ce sens puisqu'ils offrent un cadre propice à l'activité physique en raison des équipements récréatifs et sportifs qui s'y trouvent. Ils peuvent également favoriser le développement des enfants en favorisant la pratique du jeu libre, le jeu étant un moyen d'apprentissage pour les jeunes. La programmation des différents espaces verts doit prendre en considération la pratique sportive, le jeu organisé et libre afin de répondre aux besoins de tous. Ainsi, l'aménagement des parcs devra respecter les objectifs suivants :

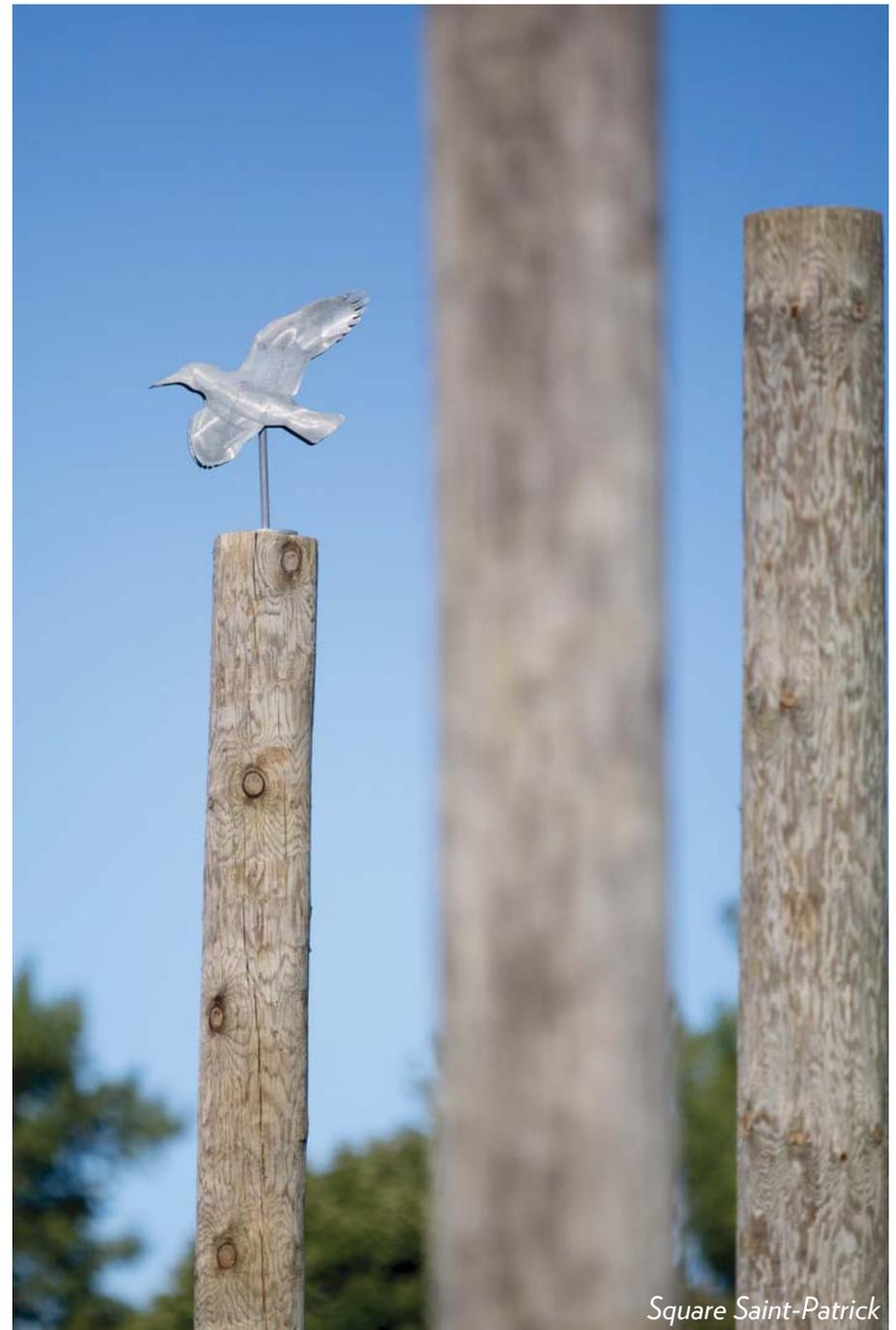
- Assurer une offre équitable bien répartie sur le territoire en matière d'équipements sportifs et récréatifs;
- Poursuivre l'innovation dans l'entretien rigoureux des plateaux sportifs;
- Optimiser les heures d'utilisation des plateaux sportifs extérieurs pour une plus grande fréquentation publique;
- Prévoir l'aménagement de plaines et d'aires de jeu libre et actif;
- Créer des espaces de jeux naturels.



### 3) UTILISER LES PARCS POUR METTRE EN VALEUR LA CULTURE ET LE PATRIMOINE

L'Arrondissement du Sud-Ouest souhaite promouvoir et démocratiser la culture et le patrimoine sur son territoire. Les espaces publics doivent intégrer des éléments historiques, des œuvres d'art, des espaces de performance artistique ou des espaces d'exposition. La mise en valeur de l'histoire et du patrimoine est également souhaitée. Ainsi, l'aménagement des parcs devra respecter les objectifs suivants :

- Utiliser les parcs pour mettre en valeur le patrimoine et l'art public et l'intégrer au design des espaces publics;
- Bonifier l'animation et développer une offre culturelle dans les parcs.
- Prévoir des plans d'ensemble qui respectent les caractéristiques d'origine des parcs patrimoniaux;
- Prévoir des plans d'entretien rigoureux pour les parcs patrimoniaux (Programme d'entretien spécifique des parcs patrimoniaux).



*Square Saint-Patrick*

## 4) AMÉNAGER EN RESPECT DES PRATIQUES DURABLES

L'Arrondissement du Sud-Ouest reconnaît le rôle central des parcs et des espaces verts sur l'environnement en milieu urbain. Ces espaces verts agissent comme des îlots de fraîcheur. Ils contribuent aussi à diminuer le bruit ambiant et à améliorer la qualité de l'air. Les parcs et les espaces verts favorisent la recharge de la nappe phréatique et la biodiversité en abritant des habitats fauniques et floristiques. Ils contribuent ainsi à la lutte aux changements climatiques. Des méthodes de construction durables et respectueuses de l'environnement sont donc essentielles. Ainsi, l'aménagement des parcs devra respecter les objectifs suivants :

- Augmenter les surfaces perméables afin de favoriser l'infiltration et la rétention des eaux;
- Augmenter la biodiversité;
- Prévoir du mobilier et un choix de matériaux écoresponsables, résistants et de qualité;
- Utiliser des méthodes de construction durables et respectueuses de l'environnement.



Jardin communautaire - Sud-Ouest

## 5) METTRE LES USAGERS AU CENTRE DE LA CONCEPTION

L'Arrondissement du Sud-Ouest souhaite que l'expérience des usagers guide la conception des parcs et des espaces verts. En effet, pour assurer le succès des investissements dans les espaces publics, les citoyens doivent être parties prenantes du processus de conception derrière l'aménagement de nouveaux espaces et le réaménagement d'espaces existants. La participation citoyenne permet ainsi à tous de s'exprimer par rapport à un projet d'aménagement. Cela favorise la mise en place d'une démarche de conception démocratique, inclusive et inscrite dans son milieu de vie. Ainsi, l'aménagement des parcs devra respecter les objectifs suivants :

- Favoriser la participation des usagers par diverses approches consultatives;
- Informer les citoyens de l'avancement d'un projet durant le processus afin de favoriser l'acceptabilité sociale;
- Appliquer les principes d'accessibilité universelle;
- Assurer que les aménagements favorisent le sentiment de sécurité en effectuant des analyses différenciées selon les sexes.



Consultation publique - Plan directeur des parcs et des espaces verts

## 6) OUVRIR LES PARCS SUR LES QUARTIERS

L'Arrondissement du Sud-Ouest souhaite que les parcs et les espaces verts soient des endroits invitants et faciles d'accès. Ces lieux doivent faire partie intégrante de la composition des quartiers. Les espaces publics ont un rôle à jouer dans la mobilité citoyenne et dans la perméabilité de la trame urbaine. Ainsi, l'aménagement des parcs devra respecter les objectifs suivants :

- Briser les barrières visuelles et physiques autour et dans les parcs;
- Créer des espaces sécuritaires et invitants aux pourtours des parcs ;
- Rendre les parcs agréables et amusants à traverser;
- Assurer l'accessibilité des parcs au moyen d'un réseau piéton et cyclable sécuritaire;
- Mettre en réseau les parcs par des mesures d'apaisement et de verdissement du domaine public;
- Planifier le réseau des parcs et des espaces verts afin de favoriser l'interconnexion et la complémentarité entre les différents espaces publics;
- Augmenter la perméabilité de la trame urbaine par la création de nouveaux espaces publics et de nouveaux liens piétons et cyclables.



*Ruelle verte de l'arbre fort*



A photograph of a park with a playground, large trees, and people walking. The scene is bright and sunny, with lush green foliage. In the foreground, there's a sandy playground area with a green metal structure. A person is standing near a stroller. In the background, there are more people walking and a colorful play structure. The text is overlaid on a semi-transparent white box.

# PLAN DIRECTEUR DES PARCS ET ESPACES VERTS

2019-2024

## PLAN D'ACTION

Version adoptée à la séance du conseil d'arrondissement du 10 juin 2019



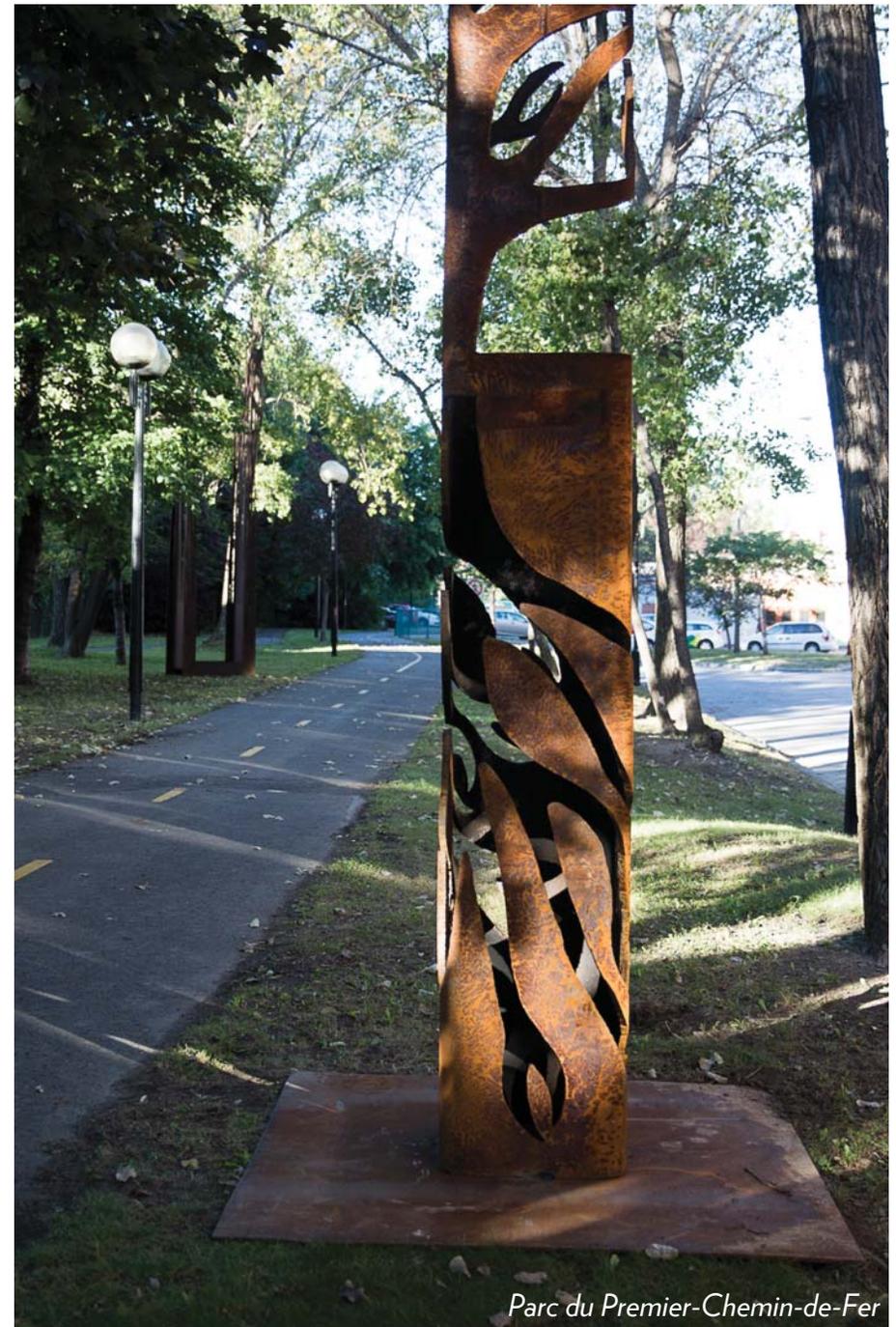
## MÉTHODOLOGIE DE PRIORISATION

Le plan d'action du présent Plan directeur permet d'établir les priorités d'intervention.

La priorisation de projet est basée sur un ensemble d'éléments, mais plus particulièrement sur la répartition des services sur le territoire, sur l'inventaire terrain de même que sur l'analyse des besoins de la population en matière de parcs et d'équipements.

La liste suivante dresse l'ensemble des éléments pris en considération dans la priorisation de projet dans le cadre du plan d'action :

- L'état des parcs et des équipements selon l'inventaire terrain réalisé en novembre 2017;
- L'analyse des besoins réalisée dans le cadre du présent plan directeur;
- La répartition des services sur le territoire;
- Les priorités d'investissements identifiées au Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2019-2021;
- Les priorités identifiées par les groupes citoyens, notamment les tables de concertation citoyenne;
- Les priorités identifiées par les associations sportives;
- Les priorités identifiées par les participants de la consultation publique du 16 octobre 2018.
- Les types d'actions par parc.



*Parc du Premier-Chemin-de-Fer*

## LES PRINCIPALES ACTIONS

Cette section expose les principaux types d'actions qui peuvent être posées dans l'aménagement des parcs et des espaces verts. Les quatre premières actions (réfection, remplacement, mise aux normes et réaménagement) s'inscrivent dans une optique de consolidation. Ces actions visent à assurer la pérennité de l'offre actuelle en matière d'espaces publics et d'équipements sportifs et récréatifs.

La dernière action, l'aménagement, s'inscrit dans une perspective de développement. L'aménagement vise à bonifier l'offre actuelle en matière d'espaces publics et d'équipements récréatifs et sportifs. L'idée étant d'offrir à la population de nouveaux espaces publics et de nouveaux équipements sportifs et récréatifs afin de répondre plus adéquatement à ses besoins. L'aménagement vise également à corriger les inégalités en matière de desserte de parcs sur le territoire.

### Principales actions :

- 1) La **réfection** vise la réparation d'une surface ou d'une infrastructure de parc en mauvais état ou vétuste qui ne répond plus aux besoins de la population adéquatement.
- 2) Le **remplacement** vise à changer un équipement ou une infrastructure de parc en mauvais état ou vétuste et qui ne répond plus aux besoins de la population adéquatement.
- 3) La **mise aux normes** vise à faire les ajustements demandés pour se conformer aux différentes normes établies.
- 4) Le **réaménagement** vise à réaménager ou à remettre à neuf un parc, une infrastructure de parc ou un équipement récréatif ou sportif. Cette action s'avère nécessaire lorsqu'un parc ou équipement ne répond plus aux besoins des citoyens, l'ensemble étant jugé désuet.
- 5) L'**aménagement** vise à développer de nouveaux espaces publics et à implanter de nouveaux équipements récréatifs et sportifs sur le territoire.



Parc Ignace-Bourget

## PHASAGE DU PLAN D'ACTION

### À COURT TERME (2019-2020-2021)

La phase court terme regroupe les actions à poser au cours des trois premières années de la mise en œuvre du plan d'action. Cette phase priorise la consolidation. Elle se concentre sur la réfection des infrastructures de parc les plus endommagées, sur le remplacement de mobilier endommagé, sur la mise aux normes des équipements récréatifs en mauvais état et sur le réaménagement complet de certains parcs dont l'état nécessite des interventions rapides. L'aménagement de nouveaux parcs et l'implantation de nouveaux équipements ne sont pas exclus de la phase court terme pour autant, mais ils sont réalisés dans les secteurs où les besoins sont le plus manifestes.

### À MOYEN TERME (2022-2023-2024)

La phase moyen terme regroupe les actions à engager lors de l'an 4, 5 et 6 de la mise en œuvre du plan d'action. La phase moyen terme poursuit les actions de consolidation entamées durant la phase précédente, mais sur des parcs et des équipements où la nécessité d'agir est moins urgente. La phase moyen terme priorise à la fois la consolidation et le développement. L'aménagement de nouveaux équipements récréatifs et sportifs et de nouveaux parcs sont réalisés dans les secteurs mal desservis par l'offre actuelle.

### À LONG TERME (2025 et plus)

La phase long terme regroupe les actions qui seront posées dans plus de 6 ans. Les actions de consolidation entamées dans les deux phases précédentes sont poursuivies, mais sur des équipements moins prioritaires. La phase long terme priorise davantage les actions de développement, l'objectif de cette phase étant d'accélérer l'implantation de nouveaux équipements et l'aménagement de nouveaux espaces publics. Les actions de développement des phases précédentes visaient les secteurs où les besoins étaient criants, tandis que la phase long terme agit sur l'offre d'une manière plus globale.



*Parc Campbell-Ouest*

## PARCS PATRIMONIAUX

L'Arrondissement du Sud-Ouest compte six parcs d'intérêt patrimonial sur son territoire :

- Parc Saint-Gabriel (Pointe-Saint-Charles)
- Parc du Faubourg-Sainte-Anne (Petite-Bourgogne—Griffintown)
- Parc Saint-Henri (Saint-Henri)
- Parc Sir-George-Étienne-Cartier (Saint-Henri)
- Parc Saint-Paul (Ville-Émard—Côte-Saint-Paul)
- Parc Garneau (Ville-Émard—Côte-Saint-Paul)

Ces espaces verts ont tous été aménagés avant 1945 et se caractérisent par une forme symétrique classique, l'alignement d'arbres feuillus matures et la présence d'un point focal central. Ces lieux publics ont une valeur patrimoniale importante pour l'Arrondissement et pour ses citoyens. Dans cette optique, l'Arrondissement du Sud-Ouest se donne comme orientation de mettre en place un programme d'entretien spécifique des parcs patrimoniaux.

Le but de ce programme sera d'entretenir les parcs patrimoniaux et de proposer des réaménagements qui respectent l'esprit du lieu, le design d'origine et les règles de composition des parcs de l'époque. Ce programme pourra ainsi permettre le remplacement de mobiliers désuets, la réfection de surfaces endommagées et la restauration de monuments. Un des objectifs de ce programme sera de rechercher le design original des parcs afin de tendre vers leur restauration.

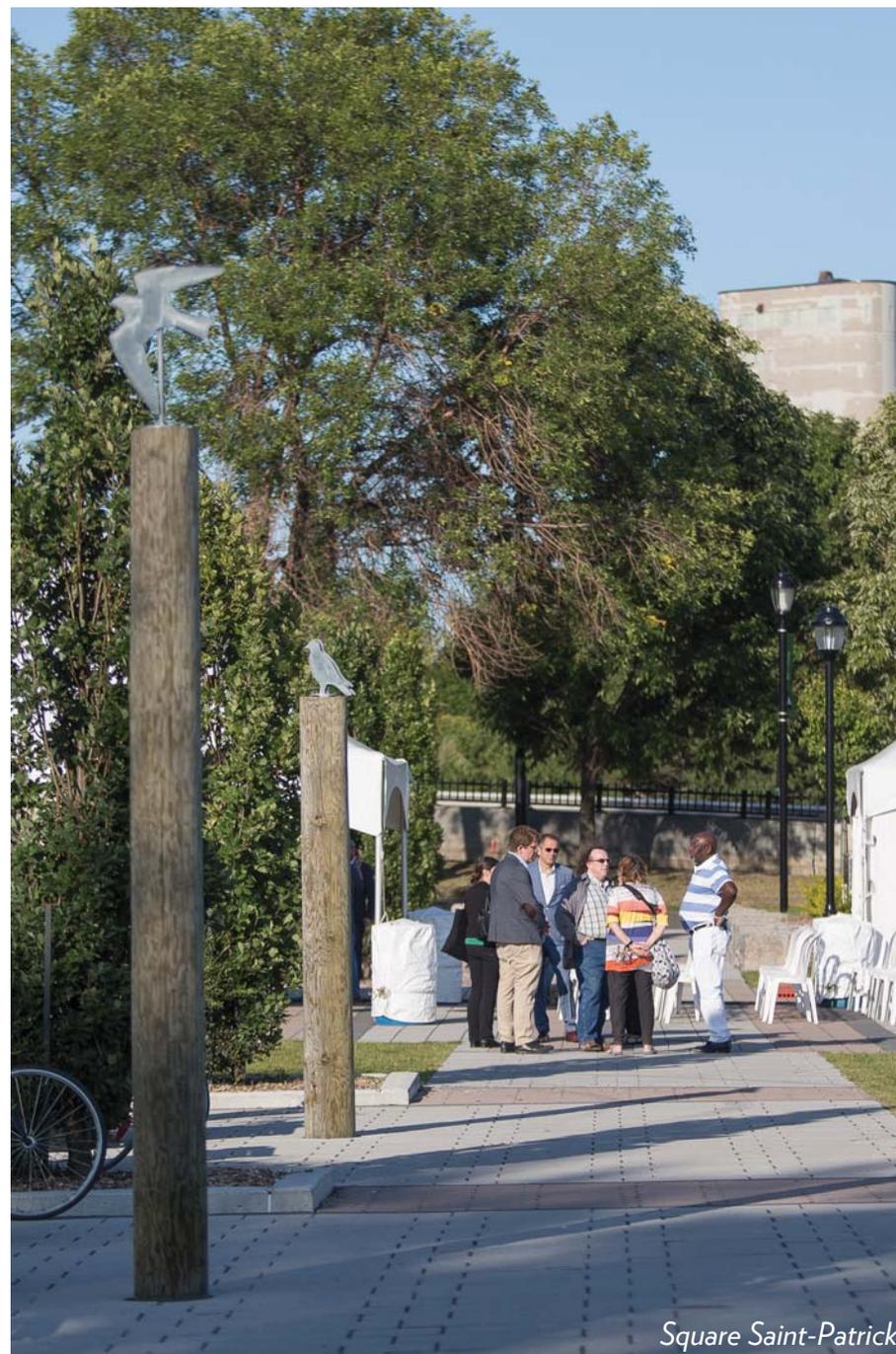


Parc Saint-Henri

## PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Cette section présente la compilation des interventions au sein du réseau de parcs et d'espaces verts de l'Arrondissement du Sud-Ouest. Le programme d'investissement expose les actions à entreprendre à court, moyen et long termes et leur phasage. On y indique également les partenaires financiers de l'Arrondissement aux différents projets. Les actions sont présentées par parc et par milieu de vie.

Dans les parcs où aucune action n'est répertoriée, certaines interventions sont tout de même posées dans le cadre du programme d'entretien des parcs et espaces verts de l'Arrondissement. Ces interventions ne sont pas listées en raison de leurs coûts trop faibles par rapport aux montants qui peuvent être intégrés au Programme triennal d'immobilisation (PTI). Ces interventions peuvent prendre la forme de réfections mineures sur des infrastructures de parcs (sentiers, surfaces pavées, clôtures, plantation, etc.), de même que de réfection ou de remplacement de mobilier endommagé.



Square Saint-Patrick

Tableau 6.1 : Programme d'investissement des parcs et des espaces verts de Pointe-Saint-Charles

Liste des parcs	Actions	Phasage			Vocation	Contribution des partenaires	Partenaires financiers
		Court terme	Moyen terme	Long terme			
<b>Parcs existants</b>							
P1 Parc Atwater–Saint-Charles	- Remplacement du mobilier		•		Détente et récréative		
	- Remplacement de la fontaine à boire		•				
	- Remplacement de l'aire de jeux pour enfants 18 mois - 5 ans			•			
P2 Parc D'Argenson	- Décontamination de sols	•			Sportive et récréative	•	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques   Programme ClimatSol-Plus
	- Réalisation d'un plan d'ensemble pour l'aménagement du parc	•					
	- Réaménagement complet du parc tout en conservant le terrain de baseball	•					
P3 Parc de la Congrégation	- Remplacement du mobilier		•		Détente		
P4 Parc de l'Irlande	-				Détente et récréative		
P5 Parc des Apprentis	- Remplacement des gradins et des bancs de joueurs du terrain de basketball	•			Récréative et sportive		
	- Création d'une murale sur les deux faces du mur de béton		•				
P6 Parc des Chaudronniers	- Réaménagement complet du parc et agrandissement	•			Détente et récréative	•	Promoteur
	- Réaménagement du sentier	•					
	- Aménagement d'un circuit d'exercices pour adultes	•					
	- Aménagement d'une aire de détente	•					
	- Plantation d'arbres et d'arbustes	•					
P7 Parc des Cheminots	-				Détente et récréative		
P8 Parc Frank-Selke—Charron	-				Détente		

Tableau 6.1 : Programme d'investissement des parcs et des espaces verts de Pointe-Saint-Charles (Suite)

Liste des parcs	Actions	Phasage			Vocation	Contribution des partenaires	Partenaires financiers
		Court terme	Moyen terme	Long terme			
P10 Carré d'Hibernia	- Mise aux normes de la pataugeoire	•			Détente et récréative	•	Services corporatifs de la Ville   Programme aquatique montréalais (PAM)
	- Réfection du chalet de parc et de son seuil d'entrée	•					
	- Aménagement d'un parvis au pavillon des aînés sur l'emprise de l'actuelle rue Ropery	•					
	- Aménagement d'une aire de détente et de pique-nique sur l'emprise de l'actuelle rue Ropery	•					
	- Démolition du terrain de baseball		•				
	- Aménagement de six terrains de pétanque		•				
	- Aménagement de trois terrains de jeux de fer		•				
	- Aménagements connexes alentour de la bibliothèque		•				
	- Plantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces	•	•				
P11 Parc Joe-Beef	- Conversion du terrain de microsoccer naturel en terrain synthétique	•			Récréative et sportive	•	Impact de Montréal
	- Implantation de projecteurs d'éclairage sportif	•					
	- Implantation de voiles d'ombrage	•					
P12 Parc Le Ber	- Réalisation d'un plan d'ensemble pour l'aménagement du parc	•			Sportive et récréative		
	- Réaménagement complet incluant l'aménagement d'un chalet de parc			•			
P13 Parc Marguerite-Bourgeoys	- Remplacement de la fontaine à boire	•			Détente, commémoration et culturelle		
	- Réfection des sentiers			•			
P14 Parc Mullins	Réaménagement complet du parc :		•		Détente		
	- Réaménagement des sentiers		•				
	- Réaménagement de l'aire de pique-nique		•				
	- Remplacement du mobilier		•				

Tableau 6.1 : Programme d'investissement des parcs et des espaces verts de Pointe-Saint-Charles (Suite)

Liste des parcs	Actions	Phasage			Vocation	Contribution des partenaires	Partenaires financiers
		Court terme	Moyen terme	Long terme			
P15 Parc Saint-Gabriel	- Réfection des sentiers			•	Détente et commémoration		
	- Aménagement d'un parvis en bordure de la rue Charlevoix			•			
	- Implantation de mobilier			•			
	- Plantation d'arbustes et de vivaces			•			
P16 Square Saint-Patrick	- Aménagement de terrains de volleyball (6) incluant les équipements connexes (gradins, bancs de joueurs)	•			Détente et sportive		
	- Aménagement de sentiers piétons	•					
	- Implantation de mobilier	•					
	- Implantation d'une fontaine à boire	•					
	- Plantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces	•					
P17 Parc Sammy-Hill	- Réfection de la clôture à maille de chaîne	•			Détente et récréative		
P18 Square Tansey	- Réfection du sentier en poussière de pierre			•	Détente		
P19 Parc-école Charles-Lemoyne	- Réfection de la clôture en treillis métallique	•			Récréative		
P20 Parc Madeleine-Parent	-				Détente et récréative		
P21 Allée Roperly	-				Circulation		

Tableau 6.1 : Programme d'investissement des parcs et des espaces verts de Pointe-Saint-Charles (Suite)

Liste des parcs	Actions	Phasage			Vocation	Contribution des partenaires	Partenaires financiers
		Court terme	Moyen terme	Long terme			
<b>Parcs à aménager</b>							
Espace vert Dick Irvin (Ateliers du CN)	- Aménagement d'un miniparc			•	Détente		
Espace vert Bourgeois (Ateliers du CN)	- Aménagement d'un miniparc			•	Détente et récréative		
Espace vert Charron – Dick Irvin (Ateliers du CN)	- Aménagement d'un parc linéaire			•	Circulation		
Espace vert Sainte-Madeleine — Le Ber (Ateliers du CN)	- Aménagement d'une place publique et d'un corridor piéton vert			•	Détente et circulation		
Woonerf Island	Aménagement d'un parc linéaire :		•		Circulation	•	Services corporatifs de la Ville   Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées
	- Aménagement d'une piste multifonctionnelle		•				
	- Implantation de mobilier		•				
	- Plantations d'arbres, d'arbustes et de vivaces		•				
Jardin des citoyens	- Implantation de mobilier	•			Détente		
	- Implantation d'une sortie d'eau (accès à l'eau)	•					
Jardin des voisins	- Implantation de mobilier	•			Détente		
Lieu de commémoration des Irlandais	Aménagement d'une place publique :			•	Commémoration et détente	•	Hydro-Québec
	- Aménagement d'un espace de commémoration			•			
	- Aménagement d'aires de détente			•			
	- Aménagement d'une aire de pique-nique			•			
	- Implantation de mobilier			•			
	- Implantation de luminaires d'ambiance			•			
	- Plantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces			•			

Tableau 6.2 : Programme d'investissement des parcs et des espaces verts de Petite-Bourgogne/Griffintown

Liste des parcs	Actions	Phasage			Vocation	Contribution des partenaires	Partenaires financiers
		Court terme	Moyen terme	Long terme			
<b>Parcs existants</b>							
B1 Parc David-Lefebvre	Réaménagement complet du parc :		•		Détente et récréative		
	- Remplacement de la clôture ornementale		•				
	- Réaménagement des aires de détente		•				
	- Réaménagement des sentiers		•				
	- Remplacement du mobilier		•				
	- Remplacement de la fontaine à boire		•				
	- Implantation de tables d'échecs		•				
B2 Parc de la Stelco	-				Détente et récréative		
B3 Parc de l'Association-Eurêka	-				Détente		
B4 Parc de l'Encan	Réaménagement complet :	•			Détente		
	- Démolition de la clôture à mailles de chaîne	•					
	- Réaménagement des sentiers et des surfaces pavées	•					
	- Remplacement du mobilier	•					
	- Aménagement d'une aire de détente et de pique-nique	•					
B5 Parc des Éclusiers	- Aménagement d'un espace avec des tables de ping-pong		•		Détente et récréative		
B6 Parc des Jazzmen	-				Détente, récréative et événementielle		
B7 Parc Daisy-Peterson-Sweeney	- Aménagement d'un espace de jeux d'échecs géant	•			Détente et récréative		
	- Implantation de toilettes publiques	•					
	- Plantation d'arbres d'essence noble	•					
B8 Parc des Meubliers	- Aménagement d'une aire d'exposition			•	Détente et culturelle		
	- Implantation de cimaises le long des sentiers			•			
	- Implantation de lampadaires d'ambiance			•			
B9 Parc Hebert-Brown-Ames	-				Détente		

Tableau 6.2 : Programme d'investissement des parcs et des espaces verts de Petite-Bourgogne/Griffintown (Suite)

Liste des parcs	Actions	Phasage			Vocation	Contribution des partenaires	Partenaires financiers
		Court terme	Moyen terme	Long terme			
B10 Parc Herb-Trawick	Réaménagement complet de la section sud :	•			Détente et récréative		
	- Réalisation d'un plan d'aménagement de la section sud	•					
	- Réaménagement des sentiers de la section sud	•					
	- Démolition du terrain de croquet	•					
	- Démolition des jeux de fer	•					
	- Aménagement d'un terrain de pétanque	•					
	- Aménagement d'une aire de détente et de pique-nique	•					
	- Réfection de la clôture ornementale	•					
	- Remplacement de lampadaires d'ambiance	•					
- Remplacement du mobilier	•						
B11 Parc Jessie-Maxwell-Smith	-				Détente et récréative		
B12 Parc Oscar-Peterson	- Remplacement des gradins des terrains de basketball		•		Détente, récréative et sportive		
	- Remplacement des filets des paniers de basketball		•				
	- Réfection de la surface de jeu des terrains de basketball		•				
	- Remplacement des aires de jeux pour enfants (18 mois - 5 ans et 5 -12 ans)		•				
B13 Parc Sainte-Cunégonde	Réaménagement complet du parc :		•		Détente		
	- Démolition de la clôture		•				
	- Démolition du sentier en asphalte		•				
	- Remplacement de la fontaine à boire		•				
	- Aménagement d'une placette		•				
	- Implantation de mobilier		•				
B14 Square D'Iberville	Réaménagement complet du parc :			•	Détente et commémoration		
	- Réaménagement des sentiers			•			
	- Réfection de la clôture ornementale			•			
	- Réfection de la fontaine ornementale			•			
	- Remplacement du mobilier			•			
	- Remplacement des lampadaires d'ambiance			•			

Tableau 6.2 : Programme d'investissement des parcs et des espaces verts de Petite-Bourgogne/Griffintown (Suite)

Liste des parcs	Actions	Phasage			Vocation	Contribution des partenaires	Partenaires financiers
		Court terme	Moyen terme	Long terme			
B15 Parc Vinet	- Conversion de la pataugeoire en aire de jeux d'eau	•			Détente, récréative et sportive	•	Services corporatifs de la Ville   Programme aquatique montréalais (PAM)
	- Réfection du chalet de parc	•					
	- Réaménagement complet du terrain de baseball		•				
	- Remplacement du mobilier endommagé		•				
	- Aménagement d'une aire de pique-nique		•				
	- Prolongation de l'alignement d'arbres en bordure de la rue Charlevoix		•				
	- Réaménagement complet des jeux de fer		•				
B16 Bande Saint-Antoine	-				Récréative		
B17 Passage Dominion nord	-				Circulation		
B18 Passage Dominion centre	-				Circulation		
G1 Parc du Faubourg-Sainte-Anne	-				Détente et commémoration		
G3 Parc Gallery	-				Récréative		
G4 Parc du Bassin-à-Gravier	- Implantation de voiles d'ombrage		•		Détente et récréative		
G5 Parc Horse Palace	- Aménagement d'une aire de détente		•		Détente		
G6 Promenade Smith	-				Circulation et détente		
G7 Parc Bonaventure	-				Détente, récréative et culturelle		

Tableau 6.2 : Programme d'investissement des parcs et des espaces verts de Petite-Bourgogne/Griffintown (Suite)

Liste des parcs	Actions	Phasage			Vocation	Contribution des partenaires	Partenaires financiers
		Court terme	Moyen terme	Long terme			
<b>Parcs à aménager</b>							
Parc archéologique de la Pointe-des-Seigneurs	Aménagement d'un lieu de commémoration :			•	Commémoration et détente	•	Services corporatifs de la Ville
	- Aménagement de sentiers piétons			•			
	- Implantation de mobilier			•			
	- Aménagement d'un espace de commémoration et de contemplation			•			
	- Aménagement de seuils d'entrée			•			
	- Aménagement de sentiers			•			
	- Implantation de mobilier			•			
	- Implantation de lampadaires d'ambiance			•			
	- Plantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces			•			
Parc du Bassin-à-Bois	Aménagement d'un parc de voisinage :	•			Détente et récréative	•	Services corporatifs de la Ville
	- Aménagement de sentiers	•					
	- Aménagement d'une aire de détente	•					
	- Aménagement d'un anneau de glace réfrigéré	•					
	- Aménagement d'un chalet de parc	•					
	- Implantation de mobilier	•					
	- Implantation de lampadaires d'ambiance	•					
	- Plantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces	•					
Place des Arrimeurs	Aménagement d'une place publique :	•			Détente	•	Services corporatifs de la Ville
	- Aménagement d'un espace de commémoration	•					
	- Aménagement d'une aire de détente	•					
	- Implantation d'une œuvre d'art	•					
	- Implantation de mobilier	•					
	- Implantation de lampadaires d'ambiance	•					
	- Plantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces	•					

Tableau 6.2 : Programme d'investissement des parcs et des espaces verts de Petite-Bourgogne/Griffintown (Suite)

Liste des parcs	Actions	Phasage			Vocation	Contribution des partenaires	Partenaires financiers
		Court terme	Moyen terme	Long terme			
Parc Saint-Thomas	Aménagement d'un parc de voisinage :		•		Détente et récréative	•	Services corporatifs de la Ville
	- Aménagement d'une promenade ludique		•				
	- Aménagement de panneaux d'interprétation		•				
	- Aménagement d'une aire de pique-nique		•				
	- Aménagement d'une aire de détente		•				
	- Aménagement d'une plaine de jeux libres		•				
	- Aménagement d'une aire de jeux d'eau		•				
	- Aménagement d'un chalet de parc		•				
	- Aménagement d'un jardin collectif		•				
	- Implantation d'une œuvre d'art		•				
	- Implantation de mobilier		•				
	- Implantation de lampadaires d'ambiance		•				
	- Plantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces		•				
Espace vert Ottawa — Peel	Aménagement d'une place publique :	•			Détente	•	Services corporatifs de la Ville
	- Aménagement d'une aire de détente et de pique-nique	•					
	- Implantation d'une fontaine (jets au sol)	•					
	- Implantation d'une œuvre d'art	•					
	- Implantation de mobilier	•					
	- Implantation de lampadaires d'ambiance	•					
	- Plantation d'arbres, arbustes et vivaces	•					
Espace vert Dalhousie — Ottawa	- Aménagement d'un parc de voisinage	•			Récréative et détente	•	Services corporatifs de la Ville

Tableau 6.3 : Programme d'investissement des parcs et des espaces verts de Saint-Henri

Liste des parcs	Actions	Phasage			Vocation	Contribution des partenaires	Partenaires financiers
		Court terme	Moyen terme	Long terme			
<b>Parcs existants</b>							
H1 Parc Brewster	Réaménagement complet du parc :		•		Détente		
	- Démolition des anciennes aires de jeux pour enfant		•				
	- Démolition de la fontaine à boire		•				
	- Remplacement du mobilier		•				
	- Réaménagement des sentiers		•				
	- Aménagement d'une aire de pique-nique		•				
	- Aménagement d'une aire avec des tables de ping-pong		•				
H2 Parc Charles-Drew	-				Détente et récréative		
H3 Parc de la Ferme-Brodie	-				Récréative		
H4 Parc-école de la Traite-des-Fourrures	- Remplacement des aires de jeux pour enfants 18 mois - 5 ans et 5 - 12 ans et des lampadaires de la cour d'école	•			Récréative		
H5 Parc des Cordonniers	Réaménagement complet du parc :	•			Détente et récréative		
	- Remplacement de l'aire de jeux pour enfants 18 mois - 5 ans	•					
	- Aménagement de sentiers	•					
	- Aménagement d'une aire de détente	•					
	- Aménagement d'une aire de pique-nique	•					
H6 Parc des Corroyeurs	- Remplacement du mobilier	•			Détente et commémoration		
H7 Parc des Couturières	Réaménagement complet du parc :			•	Détente		
	- Réaménagement de la surface pavée			•			
	- Réfection de la fontaine centrale			•			
	- Remplacement du mobilier			•			
	- Remplacement du lampadaire d'ambiance			•			
H8 Parc des Hommes-Forts	- Mise en lumière du monument	•			Détente et commémoration	•	Services corporatifs de la Ville

Tableau 6.3 : Programme d'investissement des parcs et des espaces verts de Saint-Henri (Suite)

Liste des parcs	Actions	Phasage			Vocation	Contribution des partenaires	Partenaires financiers
		Court terme	Moyen terme	Long terme			
H9 Parc des Selliers	Réaménagement complet du parc :			•	Détente		
	- Réaménagement du sentier			•			
	- Réaménagement du seuil d'entrée			•			
	- Remplacement du mobilier			•			
	- Implantation de nouveau mobilier			•			
	- Implantation d'une œuvre d'art			•			
H10 Place du Bonheur-d'Occasion	-				Détente et commémoration		
H11 Parc du Lac-à-la-Loutre	- Aménagement d'un jardin collectif	•			Détente et récréative		
	- Implantation de mobilier	•					
	- Remplacement de l'aire de jeux pour enfants 18 mois - 5 ans		•				
	- Remplacement du mobilier endommagé		•				
	- Implantation d'une fontaine à boire		•				
H12 Parc du Premier-Chemin-de-Fer	-				Circulation et détente		
H13 Parc du Village-Turcot	- Remplacement de l'aire de jeux pour enfants 18 mois - 5 ans	•			Récréative et détente		
	- Remplacement du lampadaire d'ambiance	•					
	- Remplacement du mobilier	•					
	- Aménagement d'une aire de détente et de pique-nique	•					
	- Implantation de lampadaires d'ambiance	•					
	- Implantation de mobilier	•					
H14 Parc Émile-Berliner	- Implantation de nouveaux lampadaires d'ambiance			•	Détente et récréative		
H15 Parc Gadbois	- Réaménagement complet du parc			•	Sportive et récréative	•	Services corporatifs de la Ville
H16 Parc Gédéon-De Catalogne	-				Détente		

Tableau 6.3 : Programme d'investissement des parcs et des espaces verts de Saint-Henri (Suite)

Liste des parcs	Actions	Phasage			Vocation	Contribution des partenaires	Partenaires financiers
		Court terme	Moyen terme	Long terme			
H17 Parc Jacques-Couture	-				Détente		
H18 Parc Jacques-Viger	- Réfection de la surface de jeu des terrains de tennis		•		Sportive		
	- Remplacement de la clôture du terrain de tennis		•				
H19 Parc Lacasse	Réaménagement complet du parc :	•			Détente		
	- Démolition de l'ancienne aire de jeux pour enfants	•					
	- Aménagement d'une placette	•					
	- Démolition de la clôture à mailles de chaîne et ornemental	•					
	- Implantation de mobilier	•					
	- Plantation d'arbres et d'arbustes	•					
H20 Parc Louis-Cyr	- Réfection du chalet de parc	•			Récréative et sportive		
H21 Place Roland-Proulx	- Mise en valeur de l'œuvre d'art	•			Sportive		
	- Réfection de la surface de jeu des terrains de tennis		•				
	- Remplacement de la clôture des terrains de tennis		•				
H22 Parc Polyvalente Saint-Henri	Réaménagement complet du parc :		•		Sportive	•	Commission scolaire de Montréal (CSDM)
	- Démolition de l'arrêt-balle de l'ancien terrain de balle		•				
	- Aménagement d'un véritable terrain de minisoccer divisible en deux terrains de minisoccer		•				
	- Démolition de l'ancienne piste d'athlétisme		•				
	- Aménagement d'une plaine de jeux libres		•				
	- Aménagement de sentiers		•				
	- Réaménagement du seuil d'entrée du parc		•				
	- Plantation d'arbres et d'arbustes		•				

Tableau 6.3 : Programme d'investissement des parcs et des espaces verts de Saint-Henri (Suite)

Liste des parcs	Actions	Phasage			Vocation	Contribution des partenaires	Partenaires financiers
		Court terme	Moyen terme	Long terme			
H23 Square Sainte-Élisabeth	Réaménagement complet du parc :	•			Récréative et détente		
	- Décontamination de sols	•					
	- Aménagement d'une plaine de jeux libres	•					
	- Aménagement d'une aire de détente et de pique-nique	•					
	- Réaménagement des sentiers et du seuil d'entrée	•					
	- Aménagement d'une aire de jeux pour enfants 18 mois - 5 ans	•					
	- Remplacement de l'aire de jeux pour enfants 5 - 12 ans	•					
	- Implantation de mobilier	•					
	- Plantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces	•					
H24 Parc Sir-George-Étienne-Cartier	- Réfection de la surface en bordure du chalet	•			Détente et récréative		
	- Implantation de nouveau mobilier	•					
H25 Parc Saint-Henri	-	•			Détente		
H26 Woonerf Saint-Pierre	-				Circulation, détente et récréative		
H27 Parc-école Victor-Rousselot	-				Détente et récréative		
H28 Place du Marché Nord	- Aménagements connexes suite au déménagement de la Maison Benoit Labre			•	Détente		
H30 Place du Marché Sud	- Aménagement d'une place publique		•		Détente	•	Services corporatifs de la Ville   Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées

Tableau 6.3 : Programme d'investissement des parcs et des espaces verts de Saint-Henri (Suite)

Liste des parcs	Actions	Phasage			Vocation	Contribution des partenaires	Partenaires financiers
		Court terme	Moyen terme	Long terme			
<b>Parcs à aménager</b>							
Îlot Cazalais	Aménagement d'un miniparc :	•			Détente	•	Ministère des Transports
	- Aménagement de sentiers	•					
	- Aménagement de placettes	•					
	- Implantation de mobilier	•					
	- Implantation d'une œuvre d'art	•					
	- Plantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces	•					
Espace vert Courcelle – Saint-Jacques	Aménagement d'un miniparc :			•	Détente		
	- Aménagement de sentiers			•			
	- Implantation de mobilier			•			
	- Plantation d'arbres			•			
Allée des Tanneries	Aménagement d'un parc linéaire :	•			Circulation et récréative	•	Ministère des Transports
	- Aménagement d'une piste multifonctionnelle	•					
	- Aménagement d'une aire de jeux pour enfants	•					
	- Aménagement de jardinets pour l'agriculture urbaine	•					
	- Implantation de mobilier incluant des supports à vélos	•					
	- Implantation de lampadaires d'ambiance	•					
	- Plantation d'arbres et d'arbustes	•					
Place Saint-Henri	Aménagement d'une place publique :			•	Détente et circulation	•	Services corporatifs de la Ville   Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées
	- Aménagement d'une esplanade pour la station de métro			•			
	- Implantation de mobilier			•			
	- Implantation de lampadaires d'ambiance			•			
	- Plantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces			•			
Parc Rollande-Danis-Pelletier	Formalisation de l'espace vert actuel en tant que parc :	•			Détente et circulation	•	Services corporatifs de la Ville   Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal
	- Implantation d'une œuvre d'art permanente	•					
	- Implantation de nouveau mobilier	•					
	- Plantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces	•					

Tableau 6.3 : Programme d'investissement des parcs et des espaces verts de Saint-Henri (Suite)

Liste des parcs	Actions	Phasage			Vocation	Contribution des partenaires	Partenaires financiers
		Court terme	Moyen terme	Long terme			
Espace vert Côte-Saint-Paul — Sainte-Marie	Aménagement d'un miniparc :		•		Détente		
	- Aménagement d'une placette		•				
	- Implantation de bacs pour l'agriculture urbaine		•				
	- Implantation de mobilier		•				
	- Plantation d'arbres		•				
Parc Philippe-Lalonde	Aménagement d'un miniparc :	•			Détente		
	- Aménagement d'un sentier piéton	•					
	- Aménagement d'une aire de détente	•					
	- Implantation de mobilier	•					
	- Implantation de lampadaires d'ambiance	•					
	- Plantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces	•					

Tableau 6.4 : Programme d'investissement des parcs et des espaces verts de Ville-Émard/Côte-Saint-Paul

Liste des parcs	Actions	Phasage			Vocation	Contribution des partenaires	Partenaires financiers
		Court terme	Moyen terme	Long terme			
<b>Parcs existants</b>							
E1 Parc des Métallos	Réaménagement complet du parc :			•	Détente et récréative		
	- Implantation d'une rampe à l'escalier (ajout)			•			
	- Aménagement de bacs de plantation pour l'agriculture urbaine			•			
	- Réaménagement de l'aire de détente			•			
	- Réaménagement des seuils d'entrées			•			
	- Réaménagement des sentiers			•			
	- Remplacement du mobilier			•			
E2 Parc Curé-Albert-Arnold	- Remplacement de l'aire de jeux pour enfants 18 mois - 5 ans		•		Détente et récréative		
E3 Passage Denonville	-				Circulation		
E4 Parc Ignace-Bourget	- Mise aux normes de la piscine et de la pataugeoire	•			Sportive, récréative et détente	•	Services corporatifs de la Ville   Programme aquatique montréalais (PAM)
	- Réfection des bandes de la patinoire	•					
	- Réfection de la surface de jeu de la patinoire	•					
	- Formalisation de la pente à neige pour la glissade hivernale (aménagement d'installations permanente : remontée mécanique, aire de départ, aire d'accueil)		•				
E5 Parc Lamont-des Trinitaires	-				Détente		
E6 Parc Saint-Jean-de-Matha	- Réfection de la surface de jeu des terrains de tennis		•		Sportive		
	- Réfection du cabanon		•				
	- Réaménagement complet du terrain de balle incluant le remplacement des estrades et des bancs de joueurs		•				
E8 Parc-école Saint-John-Bosco	Réaménagement complet du parc :		•		Détente et récréative		
	- Réaménagement des aires de jeux pour enfants 18 mois - 5 ans et 5 - 12 ans		•				
	- Réaménagement des sentiers et du seuil d'entrée du parc		•				
	- Aménagement d'une aire de détente		•				
	- Implantation de mobilier		•				
	- Plantation d'arbres et d'arbustes		•				

Tableau 6.4 : Programme d'investissement des parcs et des espaces verts de Ville-Émard/Côte-Saint-Paul (Suite)

Liste des parcs	Actions	Phasage			Vocation	Contribution des partenaires	Partenaires financiers
		Court terme	Moyen terme	Long terme			
C1 Parc Campbell-Ouest	- Conversion de la pataugeoire en aire de jeux d'eau	•			Détente, récréative et sportive	•	Services corporatifs de la Ville   Programme aquatique montréalais (PAM)
	- Aménagement d'un terrain de microsoccer dans la plaine de jeux libres	•					
	- Remplacement de la fontaine à boire	•					
	- Remplacement des aires de jeux pour enfants 18 mois - 5 ans et 5 - 12 ans		•				
	- Réaménagement des sentiers		•				
	- Démolition des clôtures autour du parc sauf à proximité des aires de jeux pour enfants		•				
	- Démolition et aménagement de l'ancienne rue Eadie pour permettre le remembrement du parc		•				
C2 Parc Clifford	- Remplacement de l'aire de jeux pour enfant 18 mois - 5 ans	•			Sportive et récréative		
	- Réfection du chalet de parc	•					
	- Remplacement du mobilier endommagé	•					
	- Remplacement de la fontaine à boire	•					
	- Réaménagement des espaces ceinturant le chalet		•				
	- Réfection du sentier en asphalte longeant le boulevard De La Vérendrye		•				
	- Réfection de la surface de jeu du terrain de balle (piste d'avertissement, plaque de lanceur)		•				
	- Remplacement d'un gradin		•				
	- Implantation de projecteurs d'éclairage sportif pour les terrains de basketball		•				
C3 Parc D'Arcy-McGee	- Réfection de la clôture à maille de chaîne	•			Sportive		
	- Réfection du chalet de parc		•				

Tableau 6.4 : Programme d'investissement des parcs et des espaces verts de Ville-Émard/Côte-Saint-Paul

Liste des parcs	Actions	Phasage			Vocation	Contribution des partenaires	Partenaires financiers
		Court terme	Moyen terme	Long terme			
C4 Parc De La Vérendrye	- Remplacement des bancs de l'aire de jeux	•			Sportive et récréative		
	- Réfection des bordures des terrains de pétanque	•					
	- Réfection ou démolition du muret à l'arrière du chalet de parc		•				
	- Réaménagement des sentiers en asphalte à proximité du chalet		•				
	- Implantation d'une table pour le ping-pong à proximité du terrain de pétanque		•				
	- Plantation d'arbustes et de vivaces en bordure du boulevard De La Vérendrye		•				
	- Aménagement d'une aire de jeux pour enfants 5 - 12 ans		•				
C5 Parc de l'Ancienne-cour-de-triage	-				Détente		
C6 Parc Édouard-Fabre	-				Détente et récréative		
C7 Parc Émery-Sauvé	- Remplacement de l'aire de jeux pour enfants 18 mois - 5 ans	•			Détente et récréative		
C8 Parc Garneau	- Démolition du garde-corps des sentiers	•			Détente et commémoration		
	- Remplacement du mobilier endommagé	•					
	- Remplacement des lampadaires d'ambiance		•				
C9 Parc Saint-Paul	-				Détente		
C10 Parc Springland-De La Vérendrye	- Réfection du sentier de béton		•		Détente		
	- Implantation de lampadaires d'ambiance		•				
C11 Parc York-De Roberval	- Aménagement d'une aire d'exercice canin		•		Détente		
	- Remplacement de la clôture à maille de chaîne		•				
	- Implantation de mobilier		•				
	- Plantation d'arbres et d'arbustes		•				
C12 Place rue Holy Cross/Drake	- Plantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces	•			Détente et circulation		
	- Remplacement du bac de plantation en béton		•				
	- Réfection de surface pavé		•				
	- Implantation de mobilier		•				
	- Remplacement des lampadaires d'ambiance		•				

Tableau 6.4 : Programme d'investissement des parcs et des espaces verts de Ville-Émard/Côte-Saint-Paul (Suite)

Liste des parcs	Actions	Phasage			Vocation	Contribution des partenaires	Partenaires financiers
		Court terme	Moyen terme	Long terme			
C13 Parvis de Biencourt	-				Détente et récréative		
<b>Parcs à aménager</b>							
Espace public sous l'autoroute 15	Aménagement d'un parc de voisinage :			•	Récréative et événementielle	•	Services corporatifs de la Ville
	- Aménagement d'un espace événementiel			•			
	- Aménagement d'un circuit d'exercices pour adultes			•			
	- Aménagement de surfaces pavées			•		•	Ministère des Transports
	- Implantation de mobilier			•			
	- Implantation de lampadaires d'ambiance			•			
	- Plantation d'arbres et d'arbustes			•			
Espace vert Hadley — Saint-Patrick	- Formalisation de l'aire d'exercices canin	•			Détente		
	- Aménagement d'une place publique			•			
Espace vert Saint-Rémi – Cabot	Aménagement d'un miniparc :	•			Détente	•	Services corporatifs de la Ville   Plan d'action canopée
	- Implantation d'un sentier piétonnier	•					
	- Aménagement d'une aire de détente et de pique-nique	•				•	Hydro-Québec
	- Plantations d'arbres	•					

## INTERVENTIONS PROPOSÉES PAR FAMILLE D'ÉQUIPEMENT

La section suivante met en lumière les principaux équipements sportifs et récréatifs qui seront remplacés et ceux qui seront implantés dans les prochaines années dans les parcs du Sud-Ouest. Cette section présente les équipements par catégorie (aire de jeux pour enfants, infrastructure aquatique et plateaux sportifs), par milieu de vie et par parc.

### AIRE DE JEUX POUR ENFANTS

Tableau 6.5 : Interventions proposées pour les aires de jeux pour enfants

Parc	Catégorie d'équipement	Terme	Intervention
<b>Pointe-Saint-Charles</b>			
P1 Parc Atwater — Saint-Charles	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Long	Remplacement
<b>Petite-Bourgogne/Griffintown</b>			
B12 Parc Oscar-Peterson	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Moyen	Remplacement
	Aire de jeux 5 - 12 ans	Moyen	Remplacement
<b>Saint-Henri</b>			
H4 Parc-école de la Traite-des-Fourrures	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Court	Remplacement
	Aire de jeux 5 - 12 ans	Court	Remplacement
H5 Parc des Cordonniers	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Court	Remplacement
H11 Parc du Lac-à-la-Loutre	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Moyen	Remplacement
H13 Parc du Village-Turcot	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Court	Remplacement
H15 Parc Gadbois	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Long	Démolition
	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Long	Aménagement
	Aire de jeux 5 - 12 ans	Long	Aménagement
H23 Square Sainte-Élisabeth	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Court	Aménagement
	Aire de jeux 5 - 12 ans	Court	Remplacement
* Allée des Tanneries	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Court	Aménagement

Parc	Catégorie d'équipement	Terme	Intervention
<b>Ville-Émard/Côte-Saint-Paul</b>			
E2 Parc Curé-Albert-Arnold	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Moyen	Remplacement
E8 Parc-école Saint-John-Bosco	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Court	Aménagement
	Aire de jeux 5 - 12 ans	Court	Aménagement
C1 Parc Campbell-Ouest	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Moyen	Remplacement
	Aire de jeux 5 - 12 ans	Moyen	Remplacement
C2 Parc Clifford	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Court	Remplacement

**Note :**

- \* : Parc à aménager

INFRASTRUCTURE AQUATIQUE

Tableau 6.6 : Interventions proposées pour les infrastructures aquatiques

Parc	Catégorie d'équipement	Terme	Intervention
<b>Pointe-Saint-Charles</b>			
P10 Carré d'Hibernia	Pataugeoire	Court	Mise aux normes
<b>Petite-Bourgogne/Griffintown</b>			
B15 Parc Vinet	Pataugeoire   Aire de jeux d'eau	Court	Conversion
* Espace vert Ottawa — Peel	Aire de jeux d'eau (jets)	Court	Aménagement
<b>Saint-Henri</b>			
H15 Parc Gadbois	Aire de jeux d'eau	Long	Aménagement
<b>Ville-Émard/Côte-Saint-Paul</b>			
E4 Parc Ignace-Bourget	Pataugeoire	Court	Mise aux normes
	Piscine	Court	Mise aux normes
C1 Parc Campbell-Ouest	Pataugeoire   Aire de jeux d'eau	Court	Conversion

PLATEAU SPORTIF

Tableau 6.7 : Interventions proposées pour les plateaux sportifs

Parc	Catégorie d'équipement	Terme	Intervention
<b>Pointe-Saint-Charles</b>			
<b>Soccer</b>			
P11 Parc Joe-Beef	Microsoccer (5 joueurs)	Moyen	Conversion en terrain synthétique
<b>Baseball   Balle-molle</b>			
P2 Parc d'Argenson	Balle-molle   Midget	Moyen	Réaménagement
P10 Carré d'Hibernia	Balle-molle   Atome	Moyen	Démolition
<b>Basketball</b>			
P5 Parc des Apprentis	Terrain standard	Court	Remplacement mobilier
<b>Autres</b>			
P16 Square Saint-Patrick	Terrains de volleyball	Court	Aménagement (6)
<b>Petite-Bourgogne/Griffintown</b>			
<b>Baseball   Balle-molle</b>			
B15 Parc Vinet	Balle-molle   Pee-Wee	Moyen	Réaménagement
<b>Basketball</b>			
B12 Parc Oscar Peterson	Terrain standard	Moyen	Réfection
		Moyen	Remplacement mobilier
		Moyen	Remplacement infrastructures
<b>Patinoire</b>			
* Parc du Bassin-à-Bois	Anneau de glace réfrigéré	Court	Aménagement

Note :

- \* : Parc à aménager

Tableau 6.7 : Interventions proposées pour les plateaux sportifs (Suite)

Saint-Henri			
Soccer			
H22	Parc Polyvalente Saint-Henri	Minisoccer (7 joueurs)	Moyen Réaménagement
Baseball   Balle-molle			
H15	Parc Gadbois	Baseball   Midget	Long Déplacement et réaménagement
Basketball			
H15	Parc Gadbois	Terrain standard	Long Aménagement
Tennis			
H18	Parc Jacques-Viger	Terrain standard	Moyen Réfection
			Moyen Remplacement clôture
H21	Place Rolland-Proulx	Terrain standard	Court Réfection
			Court Remplacement clôture
Autres			
H15	Parc Gadbois	Terrain de hockey cosom	Long Aménagement
Ville-Émard/Côte-Saint-Paul			
Soccer			
C1	Parc Campbell-Ouest	Microsoccer (5 joueurs)	Court Aménagement
Baseball   Balle-molle			
E6	Parc Saint-Jean-de-Matha	Balle-molle   Atome	Moyen Réaménagement
C2	Parc Clifford	Balle-molle   Midget	Moyen Réfection
Tennis			
E6	Parc Saint-Jean-de-Matha	Terrain standard	Moyen Réfection
Patinoire			
E4	Parc Ignace-Bourget	À bandes permanentes	Court Réfection

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Arrondissement du Sud-Ouest. 2018. *Histoire des quartiers*. [En ligne] [[http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=7757,85063764&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7757,85063764&_dad=portal&_schema=PORTAL)].
2. Ministère de la Culture et des Communications du Québec. Répertoire du patrimoine culturel du Québec. *Canal de Lachine*. [En ligne] [<http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=105250&type=bien#.W4QNiM5Khpj>].
3. Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine. Ville de Montréal. 2005. *Évaluation du patrimoine urbain : Arrondissement du Sud-Ouest*. 100 pages.
4. Ville de Montréal. Le Parcours riverain. 2018. *Territoire riverain : Canal de Lachine*. [En ligne] [[http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=8817,142938529&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL#essor\\_industriel](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8817,142938529&_dad=portal&_schema=PORTAL#essor_industriel)].
5. Historica Canada. Encyclopédie canadienne. 2016. *Canal de Lachine*. [En ligne] [<https://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/le-canal-de-lachine/>].
6. Arrondissement du Sud-Ouest. Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. 2005. *Étude typomorphologique de l'arrondissement du Sud-Ouest*. [En ligne] [[https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/arrond\\_sou\\_fr/media/documents/synthese\\_developpement\\_sud\\_ouest.pdf](https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/arrond_sou_fr/media/documents/synthese_developpement_sud_ouest.pdf)].
7. Arrondissement du Sud-Ouest. Mai 2010. *Plan Directeur des Parcs et des Espaces Verts*. 173 pages.
8. Statistique Canada. 2016. *Recensement 2016 - Profil de recensement 2016*. [En ligne] [<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page>.] (Compilation des données par AECOM).
9. Statistique Canada. 2011. *Recensement 2011 - Profil de recensement 2011*. [En ligne] [<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/details/page>] (Compilation des données par AECOM).
10. Montréal en Statistiques : Service du développement économique : Ville de Montréal. 2017. *Profil Sociodémographique : Recensement 2016 : Arrondissement du Sud-Ouest*. 21 pages.
11. Ministère de la Santé et des Services Sociaux. Gouvernement du Québec. 2010. *La population du Québec par territoire des centres locaux de services communautaires, par territoire des réseaux locaux de services et par région sociosanitaire*. 362 pages. (Compilation des données par AECOM).
12. Arrondissement du Sud-Ouest. 2018. *Données géomatiques de l'arrondissement*. Montréal.
13. Montréal en statistiques. Service du développement économique: Ville de Montréal. 2017. *PopTot\_Logements\_Sud-Ouest\_2016*. Montréal.
14. Soubrier, Robert. 2000. *Planification aménagement et loisir*. Presses de l'Université du Québec. 520 pages.
15. Ville de Montréal. 2018. *Plan directeur du sport et du plein air urbain*. 133 pages.
16. Banque d'information 311 : Ville de Montréal. 2018. *Lasalle - Piscine extérieures et jeux d'eau*. [En ligne]. [<http://www1.ville.montreal.qc.ca/banque311/node/1807>].
17. Banque d'information 311 : Ville de Montréal. 2018. *Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Piscines extérieures, pataugeoires et jeux d'eau*. [En ligne]. [<http://www1.ville.montreal.qc.ca/banque311/node/1808>].
18. Banque d'information 311 : Ville de Montréal. 2018. *Verdun - Piscines extérieures, pataugeoires et jeux d'eau*. [En ligne]. [<http://www1.ville.montreal.qc.ca/banque311/node/1816>].

19. Arrondissement du Sud-Ouest. 2014. *Rapport du maire sur la situation financière de l'Arrondissement du Sud-Ouest 2014*. 1 pages.
20. Arrondissement du Sud-Ouest. 2015. *Rapport du maire sur la situation financière de l'Arrondissement du Sud-Ouest 2015*. 1 pages.
21. Arrondissement du Sud-Ouest. 2016. *Rapport du maire sur la situation financière de l'Arrondissement du Sud-Ouest 2016*. 2 pages.
22. Arrondissement du Sud-Ouest. 2017. *Rapport du maire sur la situation financière de l'Arrondissement du Sud-Ouest 2017*. 4 pages.
23. Arrondissement du Sud-Ouest. 2018. *Programme triennal d'immobilisation 2018-2010*. 21 pages.
24. Ministry of Culture and Recreation Sports and Fitness Division (MCRSFD). *Guidelines for Developing Public Recreation Facility Standards*
25. Héritage Montréal. 2008. *Quartier Pointe-Saint-Charles*. [En ligne] [<http://www.memorablemontreal.com/accessibleQA/histoire.php?quartier=14>].
26. Arrondissement du Sud-Ouest. 2017. *Plan d'intervention spécifique Pointe-Saint-Charles-Nord*. 56 pages.
27. Division des ressources financières et matérielles. Arrondissement du Sud-Ouest. 2018. *Tableau PTI 2018-20*. 2 pages
28. Arrondissement du Sud-Ouest. 2017. *Paramètre d'utilisation des plateaux sportifs*. 2 pages.
29. Service de la diversité sociale et des sports : Ville de Montréal. Janvier 2017. *Plan directeur des plateaux sportifs et du plein air urbain : Annexe - Arrondissement du Sud-Ouest*. 80 pages.
30. Service des infrastructures, de la voirie et des transports. Ville de Montréal. 2018. *Le Sud-Ouest : Programmation des voies cyclables 2018-2019 [11x17]*. Montréal.
31. Arrondissement du Sud-Ouest. Mai 2013. *Programme particulier d'urbanisme – Secteur Griffintown*. 98 pages.
32. Héritage Montréal. 2008. *Quartier Saint-Henri*. [En ligne] [<http://www.memorablemontreal.com/accessibleQA/histoire.php?quartier=13>]
33. Ville de Montréal. août 2018 *Métamorphose de la cour Turcot : 10 éléments à connaître sur le projet du nouveau parc-nature*. 9 pages.
34. Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine. Ville de Montréal. Grand Répertoire du patrimoine bâti de Montréal. 2013. *Côte-Saint-Paul*. [En ligne] [[http://patrimoine.ville.montreal.qc.ca/inventaire/fiche\\_zone.php?zone=oui&requete=simple&id=1060](http://patrimoine.ville.montreal.qc.ca/inventaire/fiche_zone.php?zone=oui&requete=simple&id=1060)].
35. Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : Arrondissement du Sud-Ouest. Avril 2017. *Plan de développement urbain, économique et social Turcot [Version préliminaire]*. 108 pages.

## AUTRES SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Action-Gardien. 2018. *Le développement des anciens terrains du CN à Pointe-Saint-Charles : Proposition pour les usages des espaces verts et publics*. 19 pages.
- Action-Gardien. 2018. *Synthèse de la consultation ados sur le réaménagement du parc d'Argenson*. [En ligne] [<http://actiongardien.org/node/2263>].
- Arrondissement du Sud-Ouest. 2017. *Plan local de développement durable 2017-2020*. 28 pages.
- Arrondissement du Sud-Ouest. 2016. *Plan d'action intégré de développement Social 2016-2020*. 17 pages.
- Arrondissement du Sud-Ouest. 2012. *Politique culturelle de l'Arrondissement du Sud-Ouest*. 9 pages.
- 7 À NOUS. 2017. *Demandes d'inscription au PTI : Terrains publics environnants le Bâtiment 7*. 5 pages.
- 7 À NOUS. 2016. *Bâtiment 7 : Présentation de projet*. 42 pages.
- Banque d'information 311 : Ville de Montréal. 2017. *Arrondissement – Parcs et espaces verts*. [En ligne] [<http://www1.ville.montreal.qc.ca/banque311/node/495>].
- Concertation Ville-Émard / Côte-Saint-Paul et Prévention Sud-Ouest. 2015. *Recension des besoins des parcs de la RUI*. 14 pages.
- Convergité. 2018. *De nouveaux parcs à Griffintown : Compte-rendu de l'exercice de vision du 31 janvier 2018*. 14 pages.
- Convergité. 2017. *Rapport synthèse de la démarche participative pour le Plan d'intervention spécifique de Pointe-Saint-Charles Nord*. 61 pages.
- Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Arrondissement du Sud-Ouest. *Projet PAM 2017-2019*. 100 pages.
- Groupe de travail sécurité, transport actif, parcs et espaces publics. 2017. *Rapport d'observation des parcs du quartier Ville-Émard/Côte-Saint-Paul*. 12 pages.
- Lancaster, R.A. National Recreation and Park Association (NRPA).1990. *Recreation, Park and Open Space Standards and Guidelines*. Ashburn, VA.
- Ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche (MLCP). Gouvernement du Québec. 1989. *Guide portant sur l'élaboration d'un plan d'implantation des équipements du loisir*.
- Opération populaire d'aménagement (OPA) de Pointe-Saint-Charles. Janvier 2018. *Parcs et espaces verts de Pointe-Saint-Charles*. 44 pages.
- Services des infrastructures, de la voirie et des transports. Ville de Montréal. 2018. *Projet d'aménagement du pôle Gadbois - Volet 1 : Avant-projet définitif*. 307 pages.
- Service de la mise en valeur du territoire. Ville de Montréal. 2017. *Projet Griffintown : Lignes directrices d'aménagement des trois parcs*. 8 pages.
- Solidarité Saint-Henri. Octobre 2017. *Plan de développement populaire pour l'ouest de Saint-Henri*. 24 pages.
- Table de concertation petite enfance famille de Saint-Henri et Petite-Bourgogne. 2017. *Parcs et sécurité : Saint-Henri et Petite-Bourgogne 2017-2021*. 14 pages.
- Ville de Montréal. 2017. *Atelier de codesign interne : Secteur Griffintown*. 15 pages.
- Ville de Montréal. 2014. *Atlas sociodémographique : Arrondissement du Sud-Ouest : Recensement de 2011 - Enquête auprès des ménages de 2011*. 33 pages.



Produit par :

AECOM

85, rue Sainte-Catherine Ouest  
Montréal, (Qc) H2X 3P4, Canada  
[aecom.ca](http://aecom.ca)

Tél. : 514 287-8500

[archpaysage-designurbain@aecom.com](mailto:archpaysage-designurbain@aecom.com)  
[urbanisme-economie@aecom.com](mailto:urbanisme-economie@aecom.com)

[aecom.com](http://aecom.com) / [aecom.ca/fr](http://aecom.ca/fr)

Le Sud-Ouest  
**Montréal** 